FEDERATION DES ALPES-MARITIMES POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

Les Alpes-Maritimes

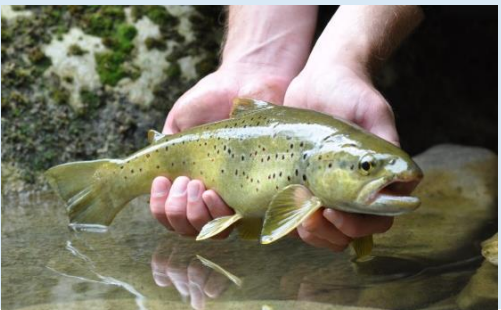

EN COURS DE REDACTION

Table des matières

Contexte de l'étude
Définition du SDDLP
Objectifs

I. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

A - PRESENTATION GENERALE DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

1. Situation géographique
2. Les données physiques

Topographie et Géologie
Climat et régime hydrologique

3. Les données socio-économiques

Démographie
Attractivité touristique
Activités économiques
Réseaux de transport

4. Les données administratives

B - LES MILIEUX AQUATIQUES ET LE PEUPLEMENT PISCICOLE

1. Réseau hydrographique

Descriptions des Bassins Versants des Alpes-Maritimes

2. Contextes piscicoles des Alpes-Maritimes

Unité de référence
Découpage des contextes

3. Aspects piscicoles

Délimitation des domaines piscicoles et espèces repères

4. Gestion piscicole

Gestion piscicole préconisée
Patrimoniale
Raisonnée

5. Espèces présentes

C - LE LOISIR PECHE EN FRANCE

1. Effectifs
2. Impact économique
3. Les chiffres clés en 2017

La répartition des pêcheurs par type de carte
La typologie des pêcheurs
Le nombre de pêcheurs par département
La délivrance des cartes de pêche
Le développement du loisir pêche

4. Quelques chiffres pour le loisir pêche en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

EN COURS DE REDACTION

II. LE LOISIR PECHE DANS LES ALPES-MARITIMES

A - GESTION DE LA PECHE EN EAU DOUCE

1. L'organisation de la pêche en France et dans les Alpes-Maritimes

Organisation de type pyramidal

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

Les Unions de Bassins

Les Associations régionales :

L'ARF PACA

Les Fédérations départementales pour la Pêche et la protection du milieu aquatique (FPPMA)

Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA06)

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

2. Cadre règlementaire

Le droit de pêche

Les eaux domaniales

Les eaux non domaniales

La réciprocité

Les réciprocités interdépartementales

La réciprocité intrafédérale

3. Cartes de pêche (Types, distributeurs, liste détaillant)

Accès à la pêche

Réseau de revendeurs de cartes de pêche

Liste des dépositaires

Analyse de la vente des cartes de pêche depuis 1998 et 2008

Répartition des pêcheurs en 2018

Comparatif des modes de distribution de la carte de pêche : Internet/Dépositaires

Evolution mensuelle de la vente des cartes de pêche en 2018

Evolution mensuelle des ventes par types de cartes en 2018

4. Effectifs des pêcheurs

Nombre de pêcheurs

Répartition des effectifs de pêcheurs selon les classes d'âge

5. Règlementation et Surveillance de la pêche

Règlementation

Surveillance

B - L'OFFRE DE PECHE

1. Domaine piscicole

1ère catégorie et peuplement piscicole

La pêche en rivières et torrents de montagne

La pêche en Lacs d'altitude

La pêche en Lacs de première catégorie

2. 2ème catégorie et peuplement piscicole

La pêche des carnassiers

La pêche des cyprinidés et poissons blancs

La pêche de la carpe

La pêche des poissons migrateurs

EN COURS DE REDACTION

3. Parcours de pêche
Une pêche de loisir adaptée
Parcours Découverte
Parcours Sportif
Parcours No Kill
4. Potentiel de pêche par bassins versants et par catégorie piscicole
SIAGNE
Le LOUP
La BRAGUE
CAGNE
LE LAC DU PARC DEPARTEMENTAL NATUREL DU BROC
L'ESTERON
Le VAR
Le CIANS
La TINEE
VESUBIE
BEVERA
ROYA
5. La variété des techniques de pêche
Les techniques de pêche possibles
Pêche au coup
Pêche au toc
Pêche au lancer
Pêche à l'anglaise
Pêche à la mouche
Pêche en lacs de montagne
L'Anglaise
La Bombette
Le Lancer
La Mouche
6. Profil des pêcheurs
Le pêcheur grand public
Le pêcheur sportif ou confirmé :
Le pêcheur passion
7. Guides de pêche
8. Hébergements pêche
9. Les animations pêche et sensibilisation des milieux aquatiques
L'éducation à l'environnement à destination du jeune public
La Fédération et le Contrat rivière des Paillons
Le SAGE du bas Var : un projet « Rivière et Pêche » destiné aux classes de CE2 au CM2
Les animations dans le cadre des projets scolaires EDD du Conseil Départemental
La section Atelier Pêche et Nature en partenariat avec la commune de Valbonne Sophia Antipolis
Information et sensibilisation du grand public
Les animations environnementales dans les Parcs Naturels du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
Les journées de l'Environnement 2017
Les manifestations grand public organisées dans le département en 2017
Bilan global des activités 2017
Nombre de personnes rencontrées toutes activités confondues en 2017

EN COURS DE REDACTION

10. Mise en avant communication et visibilité du loisir pêche

Le guide de la pêche
Site Internet
Les réseaux sociaux
Application smartphone
Flyers et panneaux
Salons et manifestations
Visibilité chez les détaillants et dépositaires

III. PROGRAMME D'ACTIONS

Axe 1 : DEVELOPPER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DEPARTEMENT

Développement d'un réseau de parcours de pêche
Favoriser l'accès aux loisirs pêche

Axe 2 : DEVELOPPER LE TOURISME PECHE

Qualification de l'offre pêche de loisir
Développement de réseaux de commercialisation de produits pêche

Axe 3 : AMELIORER LA PROMOTION DU LOISIR PECHE

Développer les outils de communication pour mieux promouvoir la pêche

Axe 4 : STRUCTURER LA PECHE ASSOCIATIVE

Coordonner les associations de pêche locales
Structurer la gestion des droits de pêche
Adapter la règlementation pêche
Connaissance des pêcheurs et de leur attente

EN COURS DE REDACTION

CONTEXTE DE L'ETUDE

En 2010, après avoir été adopté par l'assemblée générale, la FNPF adopte un nouveau schéma national pour développer le loisir pêche ; le Schéma National de Développement du Loisir Pêche (S.N.D.L.P).
Elle crée ainsi une commission « Développement du Loisir Pêche » et d'un service « Développement ».
Ce nouveau document a pour objectifs de moderniser la pêche associative et de conquérir de nouveaux effectifs de pêcheurs.
Sa mise en œuvre nécessite l'implication des fédérations départementales et donc d'une déclinaison locale et opérationnelle de ce SNDLP.

C'est pourquoi la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Alpes-Maritimes compte réaliser dès 2018 son **Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (S.D.D.L.P)** après avoir réalisé en 2016 son Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles.

Les effectifs de pêcheurs dans le département des Alpes-Maritimes tendent à stagner voir même à légèrement diminuer comme la plupart des autres départements. Ce constat nous amène à étudier les raisons de cette tendance et y apporter des solutions dans une démarche de développement du loisir pêche.

DEFINITION DU SDDLP

L'élaboration d'un SDDLP est « un véritable outil de connaissance de l'existant ainsi que du potentiel de développement, outil de planification politique, stratégique, prospective et opérationnelle ».

Ce document cadre est conçu en 3 grandes phases :

Etat des lieux :
C'est l'outil de connaissance de l'existant sur le département. Il sera détaillé le contexte physique, socio-économique, administratif, les milieux aquatiques et le peuplement piscicole, le loisir pêche dans le département. L'objectif est de prendre en compte toutes les composantes pouvant influer sur le loisir pêche permettant de dresser un constat.

Diagnostic :
L'analyse de l'état des lieux constitue le diagnostic. Il évalue le potentiel de développement de la pêche dans les Alpes-Maritimes où les points forts et faibles seront mis en évidence et déterminera la stratégie départementale à mettre en œuvre.

Stratégie opérationnelle et Programme d'actions :
A partir des observations mis en évidence dans la phase de diagnostic, une stratégie sera élaborée en ayant pour objectifs de conforter les points positifs et corriger les points négatifs.
Le programme d'actions définit une planification des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés avec une évaluation des coûts, un plan de financement et un échéancier.

EN COURS DE REDACTION

OBJECTIFS

Ce document a pour objectifs de définir les grands axes stratégiques de développement du loisir pêche dans les Alpes-Maritimes et de dégager un programme d'actions à mettre en œuvre sur une période de 5 ans.
Par exemple, la mise en place d'une stratégie de développement du loisir pêche en eau douce passe par le développement de produits pêche accessibles à tous tels que les parcours de pêche, les hébergements pêche, les séjours pêche en collaboration avec des gites et guides de pêche etc.
Pour chacune des actions, les objectifs, les coûts, les financements, les partenaires et les échéances seront mentionnés.
Ce nouveau SDDLP devra être en conformité avec les principes fondamentaux du document cadre technique de la fédération, le PDPG.

Par ailleurs, en termes de communication, les informations ont toujours été données au coup par coup en s'aidant des outils de communication tels que l'application smartphone, le réseau social (la page Facebook de la Fédération) ou encore par le tractage (distribution de flyers, guide de pêche etc.) Ce nouveau schéma permettra de mettre en place une véritable stratégie de communication en relative au loisir pêche et également en faveur de la protection et préservation des milieux aquatiques et des populations piscicoles (nouveaux outils de communication, création d'une Newsletter trimestrielle, plaquettes d'informations, refonte du site internet…).

Enfin, si le SDDLP constitue un outil essentiel de développement pour notre Fédération, il représente pour les partenaires extérieurs et adhérents, le pari d'une volonté de modernisation de la pêche de loisir, d'un investissement coordonné, réfléchi, stratégique et financier au sein du développement local des territoires.

La mise en œuvre de la stratégie de développement du loisir pêche permettra de valoriser le potentiel halieutique afin de satisfaire les pêcheurs existants mais aussi d'atteindre l'ambitieux objectif de conquête de nouveaux pratiquants du loisir pêche avec une diversification des offres de pêche.

COURS DE REDACTION

I.

ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

EN COURS DE RÉDACTION

A - PRESENTATION GENERALE DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

1. Situation géographique

Le département des Alpes-Maritimes est situé à l'extrême Sud-Est de la France dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il est délimité par la mer Méditerranée au sud, les Alpes au nord, le département du Var à l'Ouest et l'Italie à l'Est.

Sa superficie est de 4300 km² et présente un relief varié. Le territoire est dominé par une zone montagneuse à hauteur de 85% de la superficie totale où les altitudes maximales dépassent les 3000m (ex : Mont Gélas : 3143m).

Il a également la particularité d'être un département côtier avec sa façade méditerranéenne.

Cette partie côtière est très urbanisée et densément peuplée ce qui contraste avec la partie montagneuse, plus étendue mais faiblement peuplée.

EN COURS D'ACTION

2. Les données physiques

Topographie et Géologie

La topographie du département est très contrastée.

On distingue deux principales régions qui sont inégales, la première est côtière sur la frange littorale et ne représente qu'une très faible partie alors que la seconde, montagneuse, domine largement le département et constitue l'ensemble topographique des Alpes.

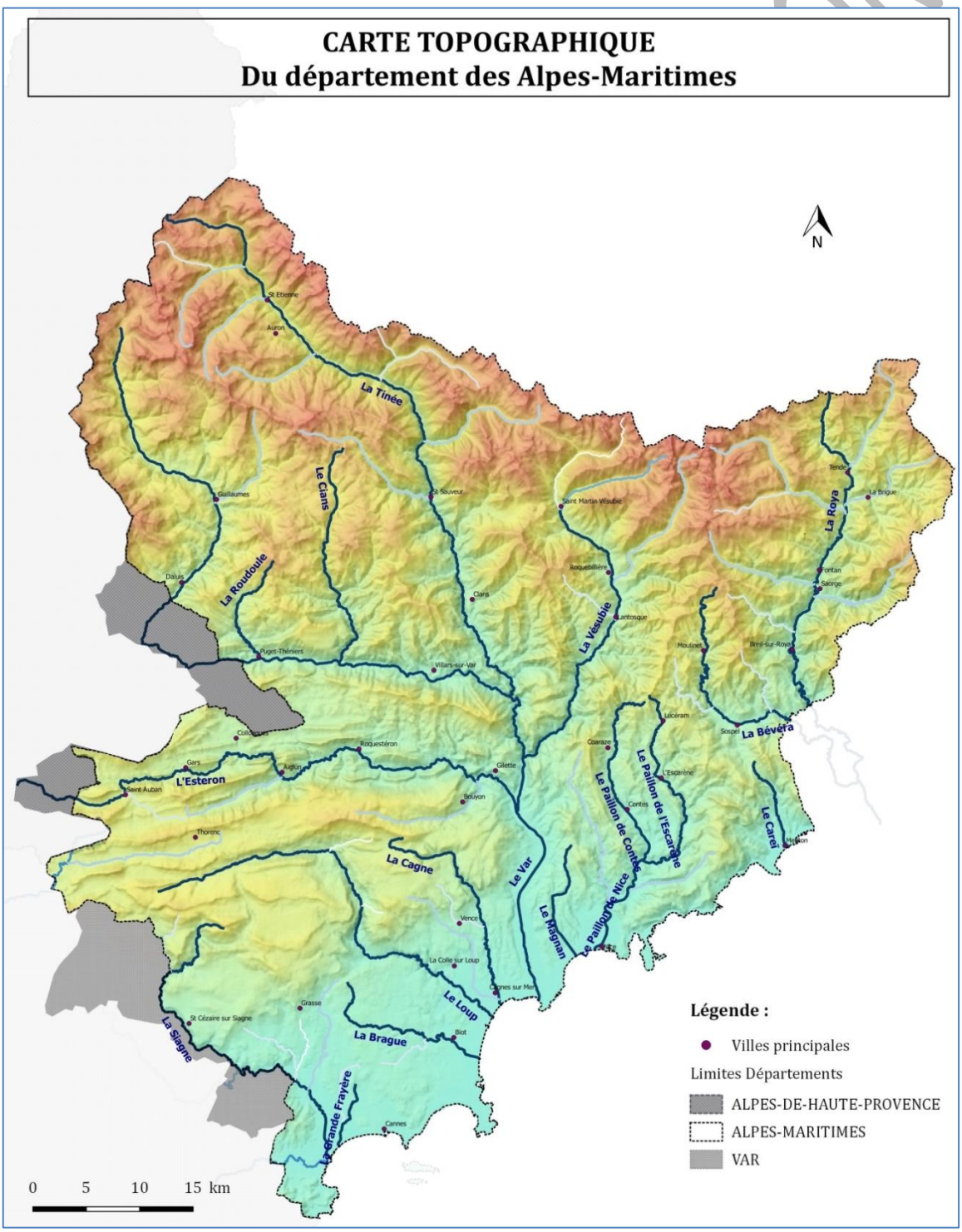

- La région côtière et pré côtière couvre environ 880 km^2 où se concentre la majorité des villes.

- La région montagneuse s'étend sur le reste du département ce qui représente environ 3320 km^2.

Sur la partie nord, le haut pays est représenté par le massif cristallin de l'Argentera-Mercantour qui forme un arc d'orientation est-ouest et constitue le sous-bassement des sédiments des chaînes subalpines. Il est le massif le plus méridional des massifs cristallins externes de la chaine des Alpes. Il borde toute la partie nord-est, on y trouve les plus hauts sommets dont le sommet culminant du département, la cime du Gélas (3143 m) qui domine la vallée des Merveilles. Le mont Mounier (2817 m) domine au sud le dôme de Barrot caractérisé par des pélites rouges sur plus de 900 m d'épaisseur échancrées par les gorges de Daluis et du Cians.

Sur le moyen-pays du littoral, nous avons à l'est du Var les Préalpes de Nice (massif des Préalpes du sud) et à l'ouest du Var les Préalpes de Grasse composés de hauts plateaux calcaires dominés par des longues chaines de montagne orientées est-ouest (le Cheiron).

Ces chainons sont délimités à l'ouest par le massif de l'Esterel composé de formations volcano-détritique permiennes et le massif cristallin de Tanneron.

A l'est nous retrouvons des falaises abruptes qui constituent la chaîne des Baous (Vence, St-Jeannet).

Une morphologie de plaines et de coteaux ne dépassant pas les 600 m d'altitude se distingue le long de la cote et en remontant le cours inférieur du Var.

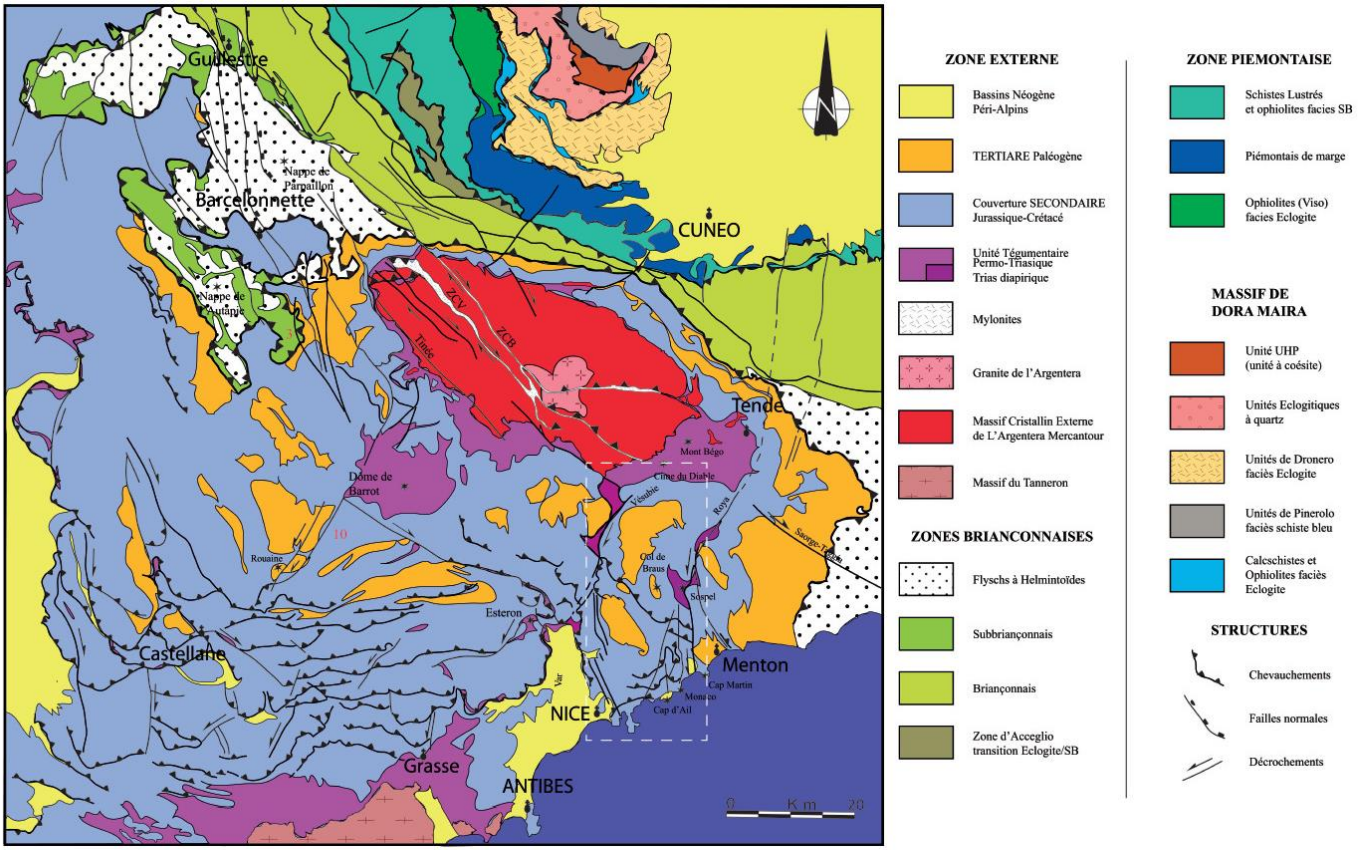

La figure suivante présente une carte simplifiée de la structure des Alpes méridionales (Schreiber, 2010).

Climat et régime hydrologique

Le climat des Alpes-Maritimes est varié et présente deux types majeurs de climat. Au sud du département, le climat est de type méditerranéen alors que sur la partie nord le climat est de type alpestre.

Un micro climat existe et forme un type de transitions entre les deux premiers sur les Préalpes niçoises et de Grasse, vallée moyenne du Var et cours inférieure de la Tinée particulièrement chaud dû aux hautes collines réchauffant l'air qui descend sur la ville.

- La zone littorale a un climat de typé **de type méditerranéen**, caractérisé par une sécheresse estivale marquée et de fortes pluies concentrées au printemps et surtout en automne.
On y observe de très fortes amplitudes de débits entre les périodes d'étiages et pluvieuses.
En période estivale, les débits d'étiages des rivières sont très faibles, le cours d'eau doit faire face à des pertes naturelles liées aux caractéristiques géologiques locales (comme les karts) et des pertes liées aux activités humaines (prélèvements d'eau).

Le régime hydrologique de type pluvial méditerranéen est également distingué par des pluviométries extrêmes qui, corrélées à une nature des sols favorisant les écoulements rapides (formations géologiques imperméables), provoque de puissantes crues torrentielles caractérisées par un pic de crue intense et court.

- Sur le reste du département, dès que l'altitude dépasse les 800 m d'altitude le climat est de **type alpestre** (montagnard).
Ce climat induit des précipitations fréquentes et d'importants contrastes météorologiques au cours de la même saison.
Il se caractérise globalement par des hivers froids avec d'importantes chutes de neige et des étés relativement frais et humides où éclatent fréquemment des violents orages en soirée corrélés à des températures douces.

Ces cours d'eau de montagne sont caractérisés par une saison de hautes eaux, lors de la fonte des neiges, et des maximums secondaires lors des pluies. L'étiage estival est marqué du fait de la rareté des résidus neigeux, de la faible pluviométrie… On assiste de plus à d'importantes crues lors des violentes pluies automnales. Enfin, l'étiage hivernal est très marqué dans ces hauts bassins où l'essentiel des précipitations se fait sous forme de neige.

Le département des Alpes-Maritimes se distingue par son niveau d'ensoleillement exceptionnel de 300 jours par an ce qui fait l'un des attraits touristique du département. Cependant il est également le département le plus orageux de France avec en moyenne 70 à 110 jours d'orages par an.

Sous l'influence du climat méditerranéen, les cours d'eau sont soumis à des crues automnales importantes et des assecs estivaux sévères que la fonte des neiges, au printemps, peut retarder sur les rivières montagneuses.

EN COURS DE REDACTION

3. Les données socio-économiques

Démographie

Source : Insee

Le département des Alpes-Maritimes est l'un des départements les plus peuplés de province, il compte 1 083 312 habitants en 2014. Sa densité est de 252 habitants au km² ce qui en fait le 2ème département le plus peuplé de la région après les Bouches-du-Rhône (390,1 hab/km²). En 3 décennies, il a vu sa population augmenter de plus 200 000 personnes, soit une évolution de plus de 22%. Entre les recensements de 2007 et 2012, la population azuréenne n'a pas évolué.

Deux territoires très hétérogènes se distinguent : **le littoral** fortement urbanisé qui concentre plus de 90% de la population **et l'arrière-pays montagneux** peu peuplé.

- La partie littorale à très forte densité de population (422 habitants au km²) se compose de deux aires urbaines de Nice et Menton qui s'étendent jusque dans l'arrière-pays.
L'aire urbaine de Nice est la septième la plus peuplée de France avec plus de 1 005 000 habitants.

- L'arrière-pays est un vaste territoire couvrant plus d'un tiers de la superficie du département mais abrite seulement 1 % de la population (~15 000 habitants) avec une densité qui est extrêmement faible de l'ordre de 10 habitants au km².

Un peu plus d'un million d'habitants dans les Alpes-Maritimes

Évolution de la population des Alpes-Maritimes, de Paca et de la France métropolitaine depuis 1990

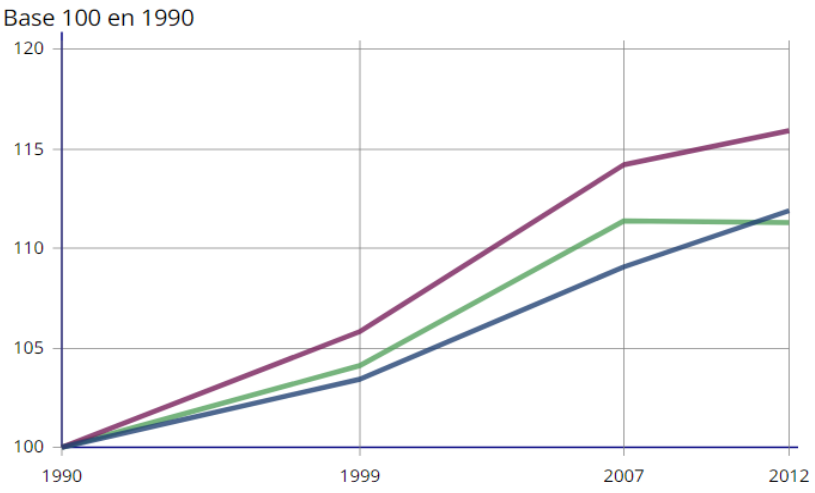

Lecture : la population des Alpes-Maritimes a augmenté de 11,3 % entre 1990 et 2012.

Source : Insee, Recensements de la population de 1990, 1999, 2007, 2012

Après avoir constamment augmenté depuis 1962 sous l'effet des migrations résidentielles, la population des Alpes-Maritimes n'augmente plus et diminue même légèrement sur quelques villes du littoral depuis 2007 malgré un solde naturel devenu positif.

La population est relativement âgée, en 2012, **l'âge moyen** des habitants du département atteint **43,2 ans**.

La part des ***personnes âgées*** de 60 ans est élevée mais augmente moins rapidement que dans la région.
Les plus de 65 ans constituent plus de 21 % de la population *(contre 14,8% en moyenne nationale).*

Les jeunes de moins de 20 ans représentent 22,3% de la population, un pourcentage inférieure comparé à la moyenne française (26,5%)

Une population légèrement plus âgée que dans la région

Pyramide des âges dans les Alpes-Maritimes, en Paca et en France métropolitaine en 2012

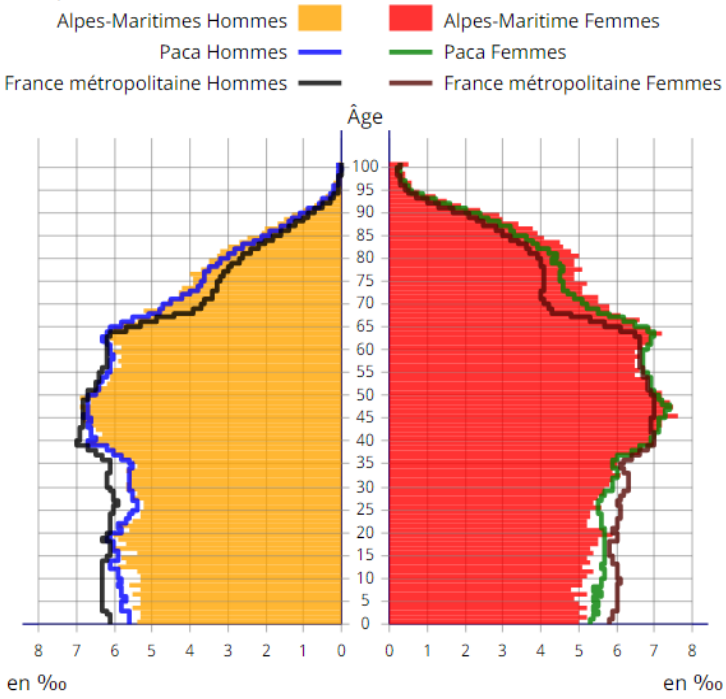

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Les nouveaux arrivants dans le département sont plus jeunes que la population déjà en place. La tranche d'âge 25-39 ans domine ce groupe (plus de 40%) de personnes qui viennent vivre dans les Alpes-Maritimes.
Ils sont davantage diplômés et représentent majoritairement des cadres et professions intermédiaires.
Les retraités sont nombreux à venir s'installer sur le territoire mais ils sont également nombreux à le quitter.
De plus, le territoire compte plus de 120 000 étrangers ce qui représente 12% de sa population.

Il est important de souligner que le taux d'activité est élevé dans les Alpes-Maritimes, il atteint 73% en 2012 *(niveau assez proche de celui de la France métropolitaine).*
La population dite active augmente continuellement (entre 2007 et 2012 : + 0,5% en moyenne). Le taux de chômage était assez faible jusqu'en 2011 mais a augmenté rapidement en atteignant 10,7% au cours de l'année 2015, un taux supérieur que le taux national (un écart de près d'1%).

En 2040, si les tendances démographiques se maintiennent, la population des Alpes-Maritimes comptera près de 1,2 million d'habitants (selon scénario central), soit un accroissement de + 11% en 30 ans
Dans trente ans, **un azuréen sur trois sera âgé de 60 ans ou plus**, contre un sur cinq en 1999.

Les Alpes-Maritimes est un des départements les plus prisés pour les vacanciers, l'importance des activités touristiques ou de loisirs et des nombreuses résidences secondaires fait que la population s'élève en réalité à 1,3 voire 1,4 millions de personnes en moyenne.
Cependant, ce nombre peut monter jusqu'à 2 millions en haute saison, la population est donc multipliée par deux en période estivale.

Attractivité touristique

Le département des Alpes-Maritimes est un des départements français le plus touristique.
Situé entre la mer Méditerranée, les Alpes et l'Italie, les Alpes-Maritimes constituent LA destination idéale pour les vacanciers en toutes saisons.

En effet la côte méditerranéenne, la richesse culturelle du département, l'ensoleillement légendaire avec ces plus de 300 jours d'ensoleillement par an, mais aussi les Alpes désirées par bon nombre d'amateurs de randonnée ou de ski sont autant d'atouts qui attirent des touristes du monde entier.

Ces nombreuses spécificités ont favorisé le tourisme dans le département.
Plus de 10 millions de touristes par an viennent profiter des nombreux atouts touristiques de ce département.
Le tourisme est l'activité dominante et constitue une ressource essentielle pour la Côte d'Azur. Il est au cœur de toute la vie quotidienne du département.
Le secteur touristique représente 18% des emplois, soit près de 75 000 emplois qui sont directement liés à l'activité touristique azuréenne.

De plus, la capitale azuréenne est ***la deuxième ville hôtelière du pays*** juste après Paris et la ville de Nice possède également **le *deuxième aéroport de France*** qui font transiter plus de 10 millions de voyageurs par an.

La particularité du département est son contexte géologique où les montagnes plongent dans la mer. Nous avons ici un paysage très escarpé tout proche du littoral.
La proximité de paysages montagneux et maritimes assure la grande diversité des Alpes-Maritimes et permet un **afflux de visiteurs constants toute l'année**.

A certaines périodes de l'année, il est possible dans une journée de pêcher le matin sur les hauteurs du massif du Mercantour puis de se baigner l'après-midi sur les plages du littoral. Les deux sites, littoral et montagne, ne sont qu'à une heure de voiture.

LITTORAL :

La **Côte d'Azur** est réputée par ses nombreuses stations balnéaires qui sont très fréquentées en période estivale.
La ville de Nice, Juan-les-pins, le cap d'Antibes, Théoule-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer et bien d'autres encore figurent parmi les destinations phares pour profiter de la mer et de ses plages de galets ou de sable fin et du soleil.

Nice est une des villes la plus touristique de France grâce à ses plages, son patrimoine historique comme la beauté architecturale de la vieille ville mais également le dynamisme culturel de la ville. La célèbre avenue « la Promenade des Anglais » est aussi bien connue que les Champs Élysées.

Les Alpes-Maritimes possèdent également de magnifiques villages de style rustiques, des séjours découvertes sont aussi proposés pour visiter le charme des villes comme Grasse, Vence etc. puis des petites communes aux paysages atypiques avec un cadre plus familial (comme Théoule sur Mer, Villefranche-sur-Mer..). L'ambiance féerique de Cannes avec notamment son palais des Festivals, son avenue la Croisette… suscite de nombreux visiteurs chaque année en étalant son activité toute l'année.

Concernant le logement, comme évoqué précédemment, l'hébergement sur Nice ne sera pas difficile à trouver étant donné sa position en tant que deuxième ville hôtelière de France.
Les randonnées, hôtels, gîtes, camping ne manquent pas pour le reste du département côtier (Cannes, Juan-les-Pins, Antibes, Menton…).

MONTAGNE :

En remontant vers l'arrière-pays, les petites routes serpentent dans les collines et petites montagnes qui surplombent la mer.

Au nord du département, les Alpes se présentent avec ses sommets enneigés et ses stations de ski.
La fréquentation touristique est particulièrement importante à proximité de ces stations de ski dont certaines ne sont qu'à une heure de la mer.
A noter également la proximité de certaines stations où seulement une heure de route suffit pour se rendre dans une nouvelle station.

Au cœur des stations, la capacité d'hébergement est importante et bénéficie l'hiver de dessertes depuis les villes du littoral notamment la ligne de Bus 100% Neige.
Ce service permet de rejoindre Auron, Isola 2000, Valberg, la Colmiane, Roubion et le Boréon. Cependant ces lignes ne desservent ces stations qu'en période hivernale pendant leur période d'ouverture. Hors période, les dessertes sont très faibles.
L'ensemble de la zone périphérique souffre d'un déficit de lits banalisés.
Mais de nombreux particuliers se sont également impliqués dans le tourisme en proposant des gites, chambres d'hôtes, fermes, auberges, camping à la ferme etc. Cet accueil touristique est une ressource complémentaire pour le haut pays.
De plus, le département est marqué par une envolée des résidences secondaires. Ils représentent 23% des logements du département des Alpes-Maritimes. La demande est

EN COURS DE REDACTION

importante en raison de la proximité du littoral très peuplé. Un logement à proximité des stations de ski ou d'une ville est très recherché. On observe ainsi un remplacement de la population villageoise vers une population non résidente.

Cet attrait touristique du département est très positif et prometteur dans le cadre du développement du loisir pêche dans les Alpes-Maritimes d'où l'importance de mettre en place une stratégie de développement du loisir pêche par le biais d'un SDDLP.

Activités économiques

L'économie présentielle est dominante dans les Alpes-Maritimes.
En lien avec la forte vocation touristique du département, le secteur de l'hébergement et de la restauration sont très représentés.
Ces activités présentielles qui visent à répondre aux besoins de la population et des touristes sont vraiment fortes. Elles occupent en 2012 73% des actifs. La ville de Nice est la deuxième cité hôtelière de France.

L'industrie ainsi que les services aux entreprises ont un poids nettement moins élevé par rapport aux emplois dans le service mais ont toutefois un poids non négligeable dans l'économie du département.
Les activités scientifiques, de recherche, informatique sont également fréquentes, regroupées essentiellement dans la technopole de Sophia Antipolis.

Le domaine de l'agriculture est très peu représenté dans l'emploi (0,2%) ; les surfaces agricoles sont peu présentes sur le littoral, c'est également le cas dans l'arrière-pays à cause du relief très accidenté.

Les revenus des habitants du département sont relativement élevés, supérieurs aux niveaux régional et national (~1680€) mais masque cependant des inégalités marquées.

De plus, près d'un logement sur 4 (23%) sont des résidences secondaires (évalué en 2012) témoignant de la forte l'attractivité touristique du département.
En raison d'une forte urbanisation et d'un nombre élevé de résidences secondaires, la pression foncière est particulièrement importante sur le territoire

On note de nouveau une différence en matière d'équipements entre la zone littorale urbanisée et l'arrière-pays.
La majeure partie de la population des Alpes-Maritimes, qui réside dans les zones urbanisées, est très proche de l'ensemble des équipements. En revanche, l'arrière-pays est peu équipé. Dans le bassin de vie de Puget-Théniers, tous les habitants sont éloignés des équipements. Et dans certaines communes de cette zone, la durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme de proximité (écoles, épiceries, médecins...) est supérieure à 18 minutes.

EN COURS DE REDACTION

On s'aperçoit d'une évolution à double vitesse sur ces secteurs tournés vers le tourisme avec une différence marquée entre le littoral et le haut pays. Hormis quelques grandes stations de ski comme Isola, Auron etc. qui sont bien équipés, le reste du territoire est peu servi dans ces secteurs tertiaires comme l'hébergement.

Réseaux de transport

Le réseau de transport est comme pour les données démographiques, économiques… divisée en deux parties distinctes, une littorale et la seconde sur l'arrière-pays.

Concernant la partie littorale, le territoire des Alpes-Maritimes à très forte densité de population est particulièrement bien desservi en infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires.

- Le département est doté d'un ***réseau routier*** long de près de 6300 kms, se répartissant en 75 kms d'autoroutes, plus de 2600 kms de routes départementales, 3600 kms de voies communales. Sur les routes départementales, 91 tunnels et 996 ponts répartis sur le territoire ont été comptabilisés en 2012.

- Le ***réseau autobus*** est développé sur la Côte d'Azur en assurant des liaisons inter-urbaines et inter-villages. Des navettes sont ainsi proposées au départ de l'Aéroport Nice Côte d'Azur vers les centres villes, et de l'ensemble des gares routières des villes de la Côte d'Azur (Nice, Antibes, Cannes, Grasse, Menton & Monaco).
Le réseau de bus urbain de Nice Côte d'Azur (Lignes d'Azur) compte pas moins de 42 lignes régulières, 50 services scolaires, 220 autocars, 1800 points d'arrêts et 12 millions d'usagers par an.
Une ligne nommée « 100% Neige » dessert les principales stations de ski du département mais ne fonctionne seulement que le week-end en saison hivernale.

- Un ***réseau de tramways*** est présent dans la ville de Nice, long de 9,2 kms exploité par la régie Ligne d'Azur. Elle permet aujourd'hui de transporter 105 000 voyageurs/jour
Aux regards du succès de cette première ligne de tramways, deux autres lignes sont en cours de création dont les mises en service sont prévues à partir de 2018. L'aéroport de Nice-Côte d'Azur à l'Ouest sera desservi grâce à la construction d'un pôle multimodal ainsi que le port de Nice à l'est et la plaine du Var.

- De nombreux ***trains*** (TER ; Train Express Régionaux) relient fréquemment et rapidement toutes les villes principales de la Côte d'Azur entre Cannes et Vintimille.

- ***L'aéroport*** de Nice est en effet le deuxième de France en termes de trafic de passagers (avec 10 millions de passagers en 2011) et le sixième pour le trafic de marchandises. Par ailleurs, Cannes dispose d'un aéroport d'affaires.

- Les Alpes-Maritimes bénéficient également d'un accès privilégié sur la Méditerranée avec une frange côtière de 60 kms de long ce qui favorise l'activité touristique et économique maritime importante pour le département. On recense sur le littoral cinq ***ports*** départementaux.

EN COURS DE RÉDACTION

Ensuite, l'arrière-pays qui rassemble 40 communes est contraint par un relief très accidenté et ne compte très peu de surfaces artificialisées. Les infrastructures de transport y sont rares.

Cependant, le ***réseau routier*** longe les principaux cours d'eau du département (Var, Loup, Cians, Tinée, Vésubie, Roya, bas Esteron etc.) ce qui est bénéfique pour le pêcheur qui pourra facilement accédé aux rivières du département. Le pêcheur sans permis de conduire peut également facilement se rendre sur les cours d'eau en prenant les lignes de ***bus*** des vallées. C'est également le cas pour se rendre au lac du Broc ou des lignes de bus existent et vont jusqu'à Carros non loin du lac.

Il existe deux ***trains touristiques*** pour rejoindre l'arrière-pays, il s'agit du train des Pignes et du train des Merveilles.
Le train des Pignes circulent entre Nice et Puget-Théniers longeant en grande partie le Var. C'est plus de 30 communes traversées. Il permet ainsi aux voyageurs de découvrir les villages de la vallée du Var tout autant bénéfique pour le pêcheur qui souhaite pêcher les rives du fleuve Var. Ce train relie quatre fois par jour ces deux villes traversant l'arrière-pays niçois avant de monter sur le département voisin des Alpes-de-Haute-Provence.
Le train des Merveilles permet de découvrir un riche patrimoine baroque des Vallées Roya-Bévera et du Paillon. Il relie Nice à Tende durant toute l'année en passant par les villages perchés ou nichés au creux des vallées du Moyen et Haut Pays.
Le train touristique des Merveilles a été mis en place par la SNCF avec le soutien de la Région PACA.

EN COURS DE RÉDACTION

4. Les données administratives

***Source** : conseil départemental des Alpes-Maritimes*

Décomposition administrative

Le département des Alpes-Maritimes est un département français qui appartient à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il porte le numéro 06. Ses habitants sont appelés les « Maralpin » et les « Maralpine ».
Le chef-lieu du département est la commune de Nice.

Le département des Alpes-Maritimes est composé de 2 arrondissements, 52 cantons et 163 communes.
Les 2 arrondissements du département des Alpes-Maritimes sont: Grasse, Nice.

Ci-après une présentation générale des collectivités locales et intercommunalités :

1 métropole : Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)

4 communautés d'agglomération :

- Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG)
- Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (CASA)
- Communauté d'agglomération des Pays de Lérins (CAPL)
- Communauté d'agglomération de la Riviera Française (CARF)

2 communautés de communes :
- Pays des Paillons, Alpes d'Azur

Cinq grandes villes : Nice (343 845 hab.) ; Antibes (75 731 hab.) ; Cannes (73.744 hab.) ; Cagnes-sur-Mer (47 811 hab.) et Le Cannet (42 454 hab.)

Les Communes :

Le département des Alpes maritimes compte 163 communes, décomposées comme suit :

Moins de 2 000 habitants : 106 communes
de 2 000 à 9 999 habitants : 38 communes
de 10 000 à 49 999 habitants : 15 communes
de 50 000 à 199 999 habitants : 3 communes
200 000 habitants et plus : 1 commune

En France, il existe depuis la **loi sur l'eau** de 1992, deux outils de planification dédiés à la gestion de la ressource en eau : les **SDAGE** et les **SAGE**.

- ***Les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau*** (SDAGE) fixent pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels).

- ***Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau*** (SAGE) sont quant à eux une déclinaison locale des SDAGE au niveau des sous-bassins et proposent des mesures plus précises et surtout adaptées aux conditions locales.
Ces deux outils ont été renforcés par deux règlementations, la Directive Cadre sur l'eau de 2000 et la loi sur l'eau de décembre 2006 qui en découle (loi LEMA) qui fixent des objectifs de bon état des masses d'eau.

Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée

Le département des Alpes-Maritimes est inclut dans le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée.
Ce schéma directeur est entré en vigueur courant Décembre 2015 pour les années 2016-2021.

Il définit une politique à mener pour atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état » des eaux (cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales).

Il fixe, pour 6 ans, les grandes priorités, appelées "**orientations fondamentales**", de gestion équilibrée de la ressource en eau.

EN COURS DE REDACTION

Il présente de plus, un programme de mesures qui rassemble les actions par territoire pour atteindre le bon état des eaux.
Ces documents permettent de respecter les obligations définies par la directive cadre européenne sur l'eau pour atteindre un bon état des eaux.

SAGE, un outil de planification

Dans le département, deux SAGE sont en cours d'élaboration ou en mise en œuvre. C'est un outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente : le bassin versant.
L'objet principal du SAGE est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages (eau potable, industrie, agriculture, ...)
Il définit ainsi des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux locaux. Cet instrument juridique et opérationnel vise également à satisfaire l'objectif de bon état des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

- Un premier SAGE en état d'avancement « Mise en œuvre » est le **SAGE Var**.

Il regroupe 20 communes d'une superficie de 346 km².
Ces communes constituent une unité géographique liée hydrauliquement à la nappe du Var, qui comprend le fleuve Var, le bassin versant de sa basse vallée ainsi que les aquifères les plus proche alimentant la nappe.
C'est le le Syndicat Mixte d'Études de la Basse Vallée du Var qui assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du SAGE.

- Un deuxième SAGE est présent sur le territoire, c'est le **SAGE Siagne** qui est en cours d'élaboration

Son territoire correspond au bassin hydrologique de la Siagne, il couvre 548 km² et comprend 26 communes dont 18 dans les Alpes-Maritimes.
C'est le Syndicat Interdépartemental et Intercommunal à Vocation Unique de la Haute Siagne qui a été désigné comme structure porteuse du SAGE.

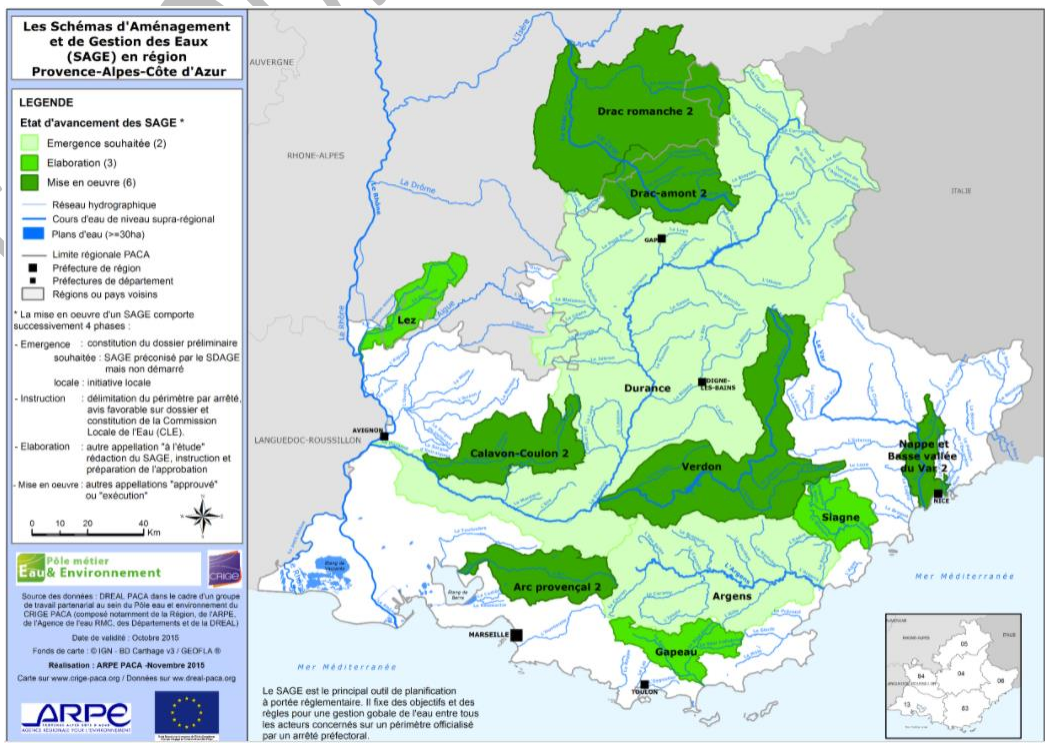

Syndicat de rivière

Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau : SMIAGE

Le département des Alpes-Maritimes est particulièrement exposé au risque inondation notamment sur les zones littorales qui forment l'embouchure des fleuves côtiers, Siagne, Brague, Loup, Cagne, Var, Paillon.
Suite aux évènements dramatiques survenus début Octobre 2015 avec les intempéries très violentes qui ont frappé le territoire, un outil commun de prévention des inondations dans les Alpes-Maritimes en mutualisant les compétences et les moyens en rassemblant notamment les syndicats de rivière existants.
Le Département a proposé la mise en place d'un syndicat mixte de type Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) opérationnel pour la gestion du grand cycle de l'eau (inondations, milieux aquatiques, ressource) afin de répondre aux enjeux de protection contre les inondations et de préservation des milieux aquatiques des bassins versants des Alpes-Maritimes.

Le périmètre du syndicat étant basé sur les bassins versants, il s'étendra sur 5300 km^2 en partie sur le Département du Var (bassin versant de la Siagne) et sur la Département des Alpes de Haute Provence (bassin versant du Var).

Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles

Les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sont tenues d'élaborer un Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) permettant de coordonner la gestion piscicole à l'échelle du département.

Il s'agit d'un document basé sur une approche technique standardisée relatant de l'état fonctionnel des cours d'eau dans le but de proposer des solutions de gestion visant à améliorer la qualité du milieu tout en prenant en compte des usages, de la demande des collectivités piscicoles et autres gestionnaires.

L'élaboration d'un PDPG comprend plusieurs phases :

- Le **découpage du département** en contextes de gestion piscicole, unités cohérentes géographiquement et biologiquement.
- Le **diagnostic de l'état des peuplements piscicoles** de chaque contexte, à travers les caractéristiques physiques et biologique du milieu selon des espèces repères
- La **proposition d'une liste d'actions** cohérentes et efficaces pour résoudre les problèmes
- Le **mode de gestion** possible pour chaque contexte

La liste des actions proposées à mettre en œuvre permettront aux cours d'eau de retrouver leur fonctionnalité vis-à-vis des espèces piscicoles.

EN COURS DE REDACTION

Ce document technique est à la fois **un outil de planification** et **de proposition d'actions** de restauration à entreprendre. C'est un document concret dans lequel les actions sont clairement identifiées afin que les organismes de gestion du milieu aquatique puissent facilement s'approprier les différentes propositions.

C'est également un **outil de communication** et **d'aide à la décision** sur les milieux aquatiques qui servira de base dans les discussions avec les organismes locaux (partenaires) et les usagers du milieu aquatique.

En 2016, le PDPG a été réactualisé, il constitue le **document technique cadre** de la Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et des 20 AAPPMA adhérentes pour les cinq prochaines années qui permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions menées par les gestionnaires locaux.

Il se décline en un **Plan de Gestion Piscicole** (PGP) destiné aux AAPPMA pour orienter la gestion piscicole locale. Ces documents doivent être compatibles avec le PDPG des Alpes-Maritimes et répondre aux exigences du Code de l'Environnement.
Il s'agit d'un document technique qui définit un certain nombre d'actions à mettre en œuvre à l'échelle d'un bassin versant dans un intérêt général de protection du milieu aquatique associé à une pratique durable de la pêche sportive.
Il a pour objectif d'établir un programme de restauration et de gestion du milieu aquatique sur une période de 5 ans afin de concilier la pratique du loisir pêche aux potentialités naturelles du bassin versant étudié.

EN COURS DE REDACTION

B - LES MILIEUX AQUATIQUES ET LE PEUPLEMENT PISCICOLE

1. Réseau hydrographique

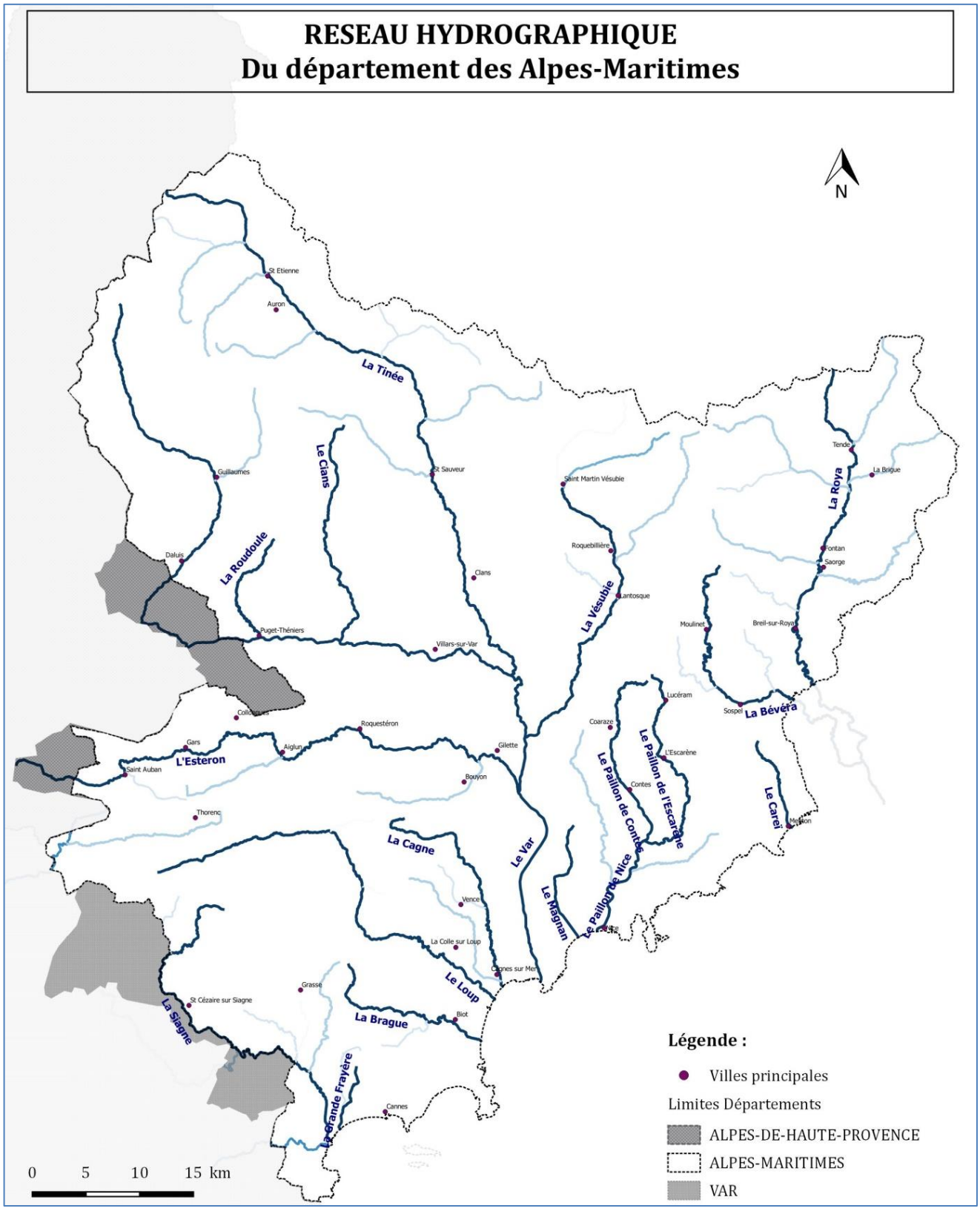

La diversité géographique et géologique du département des Alpes-Maritimes fournit à ce département un réseau hydrographique important. Le relief contrasté donne une diversité de rivières, principalement orientées Nord-Sud à l'exception de l'Estéron et du Var moyen. Dans le département, les Alpes plongent brutalement dans le mer Méditerranée. Bassins et gorges se succèdent dans chaque vallée avec de brutales ruptures de pentes.

Le réseau hydrographique se compose essentiellement de 3 grands types de cours d'eau, des cours d'eau de montagne, fleuves côtiers et petits fleuves côtiers.

- Ainsi, la partie amont des **rivières montagnardes** sont issues du massif du Mercantour avec la Roya, Bévera, Vésubie, Tinée et Var. Ces cours d'eau disposent d'une ressource en eau considérable où résultent des débits importants. Ils sont alimentés par des précipitations importantes sur le haut pays tombées sous forme de neige et profite de l'existence de **réserves souterraines**, karstiques, et de nappes alluviales.
Seules les eaux de la Roya se jettent directement dans la Méditerranée en territoire italien.

Ensuite, les plateaux calcaires du Cheiron et de l'Audibergue sont la source de nombreux **fleuves côtiers méditerranéens** comme la Siagne, l'Esteron, le Loup et la Cagne. Le cours d'eau Les Paillons formé de plusieurs petits torrents est aussi un fleuve côtier typiquement méditerranéen qui lui prend sa source dans les Préalpes Niçoises.

De plus, nous retrouvons des **petits vallons côtiers méditerranéens** où on retrouve d'ouest en est : La Grande Frayère, La Brague, Le Malvan, Le Magnan et le Careï.

Ce réseau s'organise autour du fleuve Var, le plus important fleuve côtier de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur. Il draine la quasi-totalité de la Haute Chaîne et des préalpes du Cheiron. Il s'étend sur la plus grande partie du département avec une longueur de 110 km et d'une superficie de 2822 km^2.
Ses principaux affluents sont le Cians, la Tinée et la Vésubie en rive gauche puis l'Estéron en rive droite.

EN COURS DE REDACTION

Descriptions des Bassins Versants des Alpes-Maritimes

SIAGNE

Fleuve côtier de 44 km de long, la Siagne prend sa source à 630 m d'altitude sur la commune d'Escragnolles, au pied des massifs de l'Audibergue et du Thiey. Elle traverse 11 communes avant de rejoindre la Méditerranée à Mandelieu. Ce cours d'eau est limitrophe aux départements du Var et des Alpes-Maritimes, son bassin versant s'élève à 520 km².

La Siagne et ses affluents ont été exploités pour la ressource en eau potable depuis le 1er siècle et elle continue à être fortement exploitée notamment pour l'ouest du pays grassois ainsi que l'est du département varois avec de nombreux aménagements dès sa source.

Dans sa partie haute jusqu'à Auribeau sur Siagne, son cours est essentiellement celui d'un torrent avec une forte pente (3,5 % en moyenne) traversant des gorges encaissées d'un attrait touristique renommé.

La partie basse du cours d'eau en aval d'Auribeau la pente s'adoucit jusqu'à prendre une allure alluviale avec une pente moyennant 0,9%.

Deux entités géologiques dominent le bassin versant, l'une calcaire sur la partie haute, et l'autre cristalline plus en aval.

Le bassin amont est faiblement urbanisé et peu de terres sont cultivées, il reste naturel, préservé et à vocation pastorale contrairement au bassin aval qui est largement urbanisée (environ 30% de sa surface).

La Siagne est caractérisée par un phénomène majeur sur son cours, elle présente une forte minéralisation. La précipitation des carbonates entraine un encroutement du fond et semble être accentué par la baisse des débits situées en aval des nombreux prélèvements d'eau pour l'hydroélectricité et l'alimentation en eau potable

COURS DE REDACTION

GRANDE FRAYERE

Petit fleuve côtier, la Grande Frayère prend sa source sur la commune de Mougins à 150 mètres d'altitude et se jette en mer à l'ouest de la commune de Cannes. Son cours d'eau est long d'environ 7 km et traverse 3 communes, Mougins, le Cannet et Cannes. Le bassin versant de la Grande Frayère a une superficie de 22,17 km². La Grande Frayère a un affluent nommé la Petite Frayère de 8,2 km.

LA BRAGUE

Fleuve côtier de 20 km de long, la Brague prend sa source à 335 m d'altitude sur la commune de Châteauneuf de Grasse.

Elle traverse 8 communes avant de rejoindre la Méditerranée à Antibes. D'une pente de 1,7%, son bassin versant s'étend sur 65 km^2.

Le débit à sa source est plutôt faible mais permanant malgré les étiages estivaux.

La Brague traverse la plaine d'Opio puis rejoint ses gorges se trouvant dans le Parc Naturel Départemental de la Brague.
Sa pente s'adoucit à 0,4 % au niveau de sa plaine alluviale et son écoulement ralentit, elle est ici soumise plus sévèrement aux assecs estivaux. Au cœur de son Parc Départemental, c'est-à-dire dans la partie amont, la végétation naturelle présente est typiquement méditerranéenne dominée par des pins et des chênes accompagnés de garrigues méditerranéennes (romarins, mystes, lentisques…).

La ripisylve, quant à elle, se compose d'aulnes, de charmes, noisetiers, lauriers, etc.
La partie aval de la Brague est fortement marquée par les activités anthropiques, les prairies humides ont été remplacées par des pâturages et des près de fauches limités par des petits bois. La ripisylve, à ce niveau, est plutôt composée par des saules, des peupliers, des aulnes, etc.

Ce cours d'eau est fortement impacté par les stations d'épurations et les diverses activités humaines. Il s'agit d'un côtier typiquement méditerranéen dont l'élévation de la température en période estivale limite la présence de certaines espèces piscicoles comme la truite fario. Les captages en eau sont nombreux et la présence de golfs tout au long de son écoulement contribue largement au manque d'eau durant cette période. Son faible débit d'étiage, qui est nul certaines années, est lié à des pertes dans le substratum.
Il rend la rivière particulièrement vulnérable aux nombreux rejets d'eaux usées.

LE LOUP

Le Loup, torrent méditerranéen, prend sa source à 1240 mètres d'altitude sur la commune d'Andon, au pied du massif de l'Audibergue.

Il traverse 11 communes avant de rejoindre la Méditerranée à Villeneuve-Loubet et s'écoule sur une distance de 53 km.

Jusqu'au Pont du Loup, son cours est essentiellement celui d'un torrent, d'une pente moyenne de 3,4 %, traversant des gorges encaissées d'un attrait touristique renommé.

Dans la seconde partie de son cours, le Loup prend son allure fluviale avec une pente moyenne de 0,9 %. La surface de son bassin versant est de 283 km^2.

Le Loup peut connaître des assecs, certaines années, sur sa partie aval et fait l'objet de suivis hydrobiologiques précis. Les pertes du Loup (infiltrations phréatiques) et les captages de surface sont entre autres responsables depuis plusieurs années des assecs au niveau de Villeneuve-Loubet.

Tout au long de son cours, le Loup est soumis à de nombreux captages, par les

EN COURS DE REDACTION

communes notamment, comme à Villeneuve-Loubet ou pour les campings. De plus, plusieurs aménagements hydroélectriques présents sur la rivière régulent le débit de celle-ci. En effet, le barrage du Lauron, le pont du Loup… sont des infrastructures donnant un débit réservé au Loup.

Le bassin du Loup, est relativement peu urbanisé (densité moyenne de 9 habitants/km^2) excepté sur plaine alluviale au niveau de son cours inférieur. Même en période estivale, la vallée du Loup accueille une affluence touristique modérée.

LA CAGNE

La Cagne est un fleuve côtier de 24,6 km situé entre le Var à l'Est et le Loup à l'Ouest. Elle prend sa source à 1050 m d'altitude au pied du Massif de Coursegoules, et traverse 5 communes avant de rejoindre la Méditerranée à Cagnes-sur-Mer.

La Cagne est issue en partie d'une résurgence et elle dispose d'une température régulée. L'été, elle est soumise à un étiage très sévère, allant parfois jusqu'à l'assec dans sa partie supérieure. Elle draine un bassin versant de 93 km^2.

La Lubiane (4 km) et le Malvan (16,6 km).

Sa pente moyenne est élevée et avoisine les 6 %. Par ailleurs, elle présente sur la majeure partie de son cours les caractéristiques d'un torrent, en traversant des gorges encaissées et sauvages jusqu'à la limite de Cagnes-sur-Mer où elle débouche sur une plaine alluviale encore très agricole.

Le dernier kilomètre de son cours est totalement artificialisé par une couverture partielle en béton et un cuvelage du lit sur plusieurs centaines de mètres.

Ses trois principaux affluents sont : la Cagnette (1,7 km)

ESTERON

L'Estéron, torrent méditerranéen orienté Ouest-Est, prend sa source à 1130 m d'altitude à Soleilhas, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, et s'écoule sur une longueur d'environ 65 km.

L'Estéron est un affluent du Var et le rejoint en aval du village de la Clave, près de Carros. La totalité de son bassin versant de 457 km^2 s'inscrit dans les Préalpes calcaires de Grasse, à la topographie plissée où l'on trouve quelques-unes des « clues » les plus réputées du département : clue de St-Auban (la plus vertigineuse), clue des Mujouls, clue d'Aiglun (la plus connue), clue du Riolan considérée comme le plus bel itinéraire pour beaucoup de spécialistes, et enfin la clue de Cerise, dernier verrou avant que l'Estéron rejoigne la plaine alluviale du Var.

Au plan géologique, les calcaires et dolomies occupent la tête et l'aile méridionale du bassin le long des flancs du massif du Cheiron, un des systèmes karstiques les plus actifs de l'ensemble des Préalpes grassoises, alors que toutes les parties basses centrales et une majorité du bassin de rive gauche de l'Estéron sont taillées dans des marno-calcaires et autres roches sédimentaires friables. Celles-ci provoquent souvent le dépôt de fines

EN COURS DE REDACTION

particules grisâtres caractéristiques de ce torrent méditerranéen.

La ressource en eau du pourtour du massif du Cheiron est surtout sollicitée pour l'approvisionnement en eau potable grâce aux réserves souterraines que recèle le karst (source du Vegay sur la commune d'Aiglun).

Le bassin de l'Estéron faiblement urbanisé (densité moyenne de 9 habitants/km^2) concerne 25 communes. Même en période estivale, la vallée de l'Estéron présente une fréquentation touristique relativement modérée.

VAR

Le fleuve Var est un cours d'eau que l'on peut nommer « torrent fleuve ». D'une longueur de près de 110 km, il prend sa source à Estenc à 1 800 m d'altitude dans les prairies alpestres. Son bassin versant s'étend sur 103 communes, dont 87 dans le département des Alpes-Maritimes et 16 dans celui des Alpes-de-Haute-Provence.

Il est d'usage de scinder le Var en 3 tronçons de longueurs sensiblement équivalentes représentant des unités géomorphologiques bien distinctes, on distingue ainsi le Haut, le Moyen et le Bas Var.

Ce cours d'eau possède de nombreux affluents : l'Estéron, la Vésubie, la Tinée et, plus en amont, le Cians et la Roudoule notamment. Traversant des supports géologiques très variés, le Var est un cours d'eau aux multiples visages qui évolue d'une courbe à l'autre.

Sur la partie médiane et basse, on note un fonctionnement en « galets roulés » très marqué où le transport de matières solides est très important.

Les crues du Var sont rapides, importantes et, au regard de ses affluents qui ont des pentes parfois impressionnantes, ses spécificités hydrauliques impliquent un milieu de vie difficile et rigoureux pour les espèces piscicoles, compte tenu que les caches de protection sont rares. La forte présence de marnes implique une turbidité indéniable qui limite la productivité des eaux. Le Var se jette dans la Méditerranée à Saint Laurent du Var.

HAUT VAR

De direction Nord-Sud, il s'étend de la source jusqu'à la confluence du Coulomp (515 m d'altitude) à Pont de Gueydan situé dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Dès sa source, au débit modeste (quelques l/s à l'étiage estival), le Var reçoit le renfort du torrent de Sanguinières, parfois impétueux lors de la fonte des neiges. L'amont du tronçon, jusqu'à Entraunes (1100 m d'altitude) s'avère résolument de type alpestre : le lit, au profil assez pentu (5% et plus), présente des habitats de faciès torrenticole en escalier, aux fonds grossiers formés de blocs de toutes tailles et de pierres.

A l'aval d'Entraunes, le Var se redresse, s'élargit et s'engrave, tendant à divaguer sur des bancs d'alluvions abondantes et encore grossières.

Il reçoit 2 torrents en rive gauche : la Barlatte, à Guillaumes, et le Tuébi, souvent asséché en période estivale. A l'aval de Guillaumes, le Var pénètre dans les profondes gorges de Daluis réputées pour leur attrait touristique. En aval des gorges, la pente diminue (1,4 à 3%) tandis que le lit

EN COURS DE REDACTION

s'élargit très fortement, atteignant parfois plus de 200 m de large.

MOYEN VAR

Il s'inscrit dans l'Arc de Castellane, et prend nettement une orientation vers l'Est : il commence dès la confluence du Coulomp (515 m d'altitude) et se termine avec l'apport de la Tinée au verrou de la Mescla, à 180 m d'altitude.

Le cours d'eau, avec une pente sensiblement amoindrie (légèrement supérieure à 1%), apparaît comme une grande rivière moins torrenticole, mais aux écoulements plus puissants, sur un faciès tressé à multiples chenaux alternant des plats, des mouilles et des rapides variés. La granulométrie se révèle plus homogène que sur les tronçons solubilisés dans les terrains érodables (marno-calcaires) et des poches de gypse. Le fleuve traverse 2 villages, Entrevaux et Puget-Théniers, avant de recevoir les eaux du Cians.

On notera que dans sa partie terminale, à la Courbaisse, une centrale hydroélectrique EDF restitue dans le Var des eaux captées en amont sur la Tinée (Bancairon).

BAS VAR

Dès la confluence avec la Tinée, le Var s'infléchit vers le Sud pour recevoir en quelques km l'apport de 2 affluents importants : la Vésubie en rive gauche et l'Estéron en rive droite. Jusqu'en 1845, le Var débordait naturellement en grande crue sur presque tout l'espace disponible. Aujourd'hui le lit du Var occupe un chenal endigué en dur sur ses 2 rives, de 200 à 250 m de large en amont de l'Estéron, de 300 à 350 m en aval. Sa pente moyenne de 0,5% environ, est contrôlée par 8 seuils (10 jusqu'à la crue de 1994) construits en urgence dans les années 1980 pour parer à l'effondrement du plancher alluvial causé par les extractions de granulats.

Le cours d'eau prend la forme d'un chenal d'eau rapide coulant entre des bancs de galets nus et venant alternativement tangenter l'une ou l'autre rive. Dans la partie terminale du fleuve, le long des rives, le chenal est souvent un plan d'eau profond, stagnant ou insensiblement courant sur des fonds de galets où domine un placage épais de sédiment fins issus de la décantation forcée de la charge successive charriée de l'amont. Les marges de ce chenal lentique émergent sous forme de bancs sablo-limoneux vite colonisés par une succession végétale jusqu'au stade boisé.

ROUDOULE

La Roudoule est l'un des affluents du Var dans sa partie haute. Elle prend sa source à 1300 m d'altitude et parcourt environ 12 km avec de rejoindre le cours principal du Var. Son bassin versant est de 49 km^2.

La Roudoule traverse 4 communes avant de rejoindre le Var à Puget-Théniers. Bien que subissant un léger étiage en période estivale, la Roudoule présente peu de variations de débits. Le lit est composé de schistes de rouges et de galets roulés.

EN COURS DE RÉDACTION

CIANS

Long de 24 km, le Cians, alimenté par un bassin versant d'une surface de 171 km², prend sa source vers 1850 m d'altitude sous la tête de Pierrous.

Au niveau de Beuil, en été et en automne, le Cians est souvent totalement asséché ou réduit à un filet d'eau. Il est alors essentiellement alimenté par la station d'épuration. Quelques centaines de mètres à l'aval des rejets, il passe en sous-écoulement dans un lit très encombré par des alluvions grossiers (blocs, pierrailles et galets). Après 2 à 3 km, le torrent redevient pérenne en s'engageant dans des premières gorges très encaissées dites « gorges supérieures » (entre 1200 et 550 m), aux à-pics vertigineux taillés dans les pélites schisteuses rouges.

La pente s'adoucit légèrement aux environs de Rigaud, puis le Cians se fraye un passage dans les « gorges inférieures » jusqu'à sa confluence avec le Var. Les faciès d'habitats sont toujours torrenticoles, surtout en tête de bassin et dans les passages étroits.

TINEE

La Tinée, principal affluent du Var par son débit, prend sa source à 2700 m d'altitude, sous la cime des trois Serrières, et s'écoule sur 70 km environ avant de se jeter dans le Var à la Mescla. Elle constitue un important torrent alpin traversant le massif du Mercantour. Elle bénéficie, dans sa partie supérieure, des apports abondants de nombreux torrents drainant les sommets parmi les plus élevés du Mercantour (Mont Ténibre à 3031 m).

D'amont en aval, les affluents les plus importants en rive gauche sont le Salso Moreno, la Guercha qui rejoint la Tinée à Isola et le torrent de Mollières qui alimente la Tinée à l'usine hydroélectrique de Valabres. En rive droite, il faut citer les torrents de Gialorgues, de l'Ardon et de Roya, ainsi que le Riou d'Auron qui reçoit les rejets de la station d'épuration d'Auron et rejoint la Tinée au hameau du Bourguet.

Dans le cours aval, en deçà de 700 m d'altitude, les affluents, moins nombreux, ont un régime de type subalpin : on ne retiendra que la Vionène qui grossit la Tinée

à St Sauveur. Sur la frange orientale du haut et moyen bassin, les torrents de type alpin drainent des roches métamorphiques et cristallines du cœur du Mercantour, tandis qu'en tête de bassin et en rive droite, ils érodent des roches débitables issues d'une couverture sédimentaire (marnes, calcaires, grès). Avec une pente forte (plus de 3%) à très forte (plus de 8 %) en tête de bassin (Tinée jusqu'à Saint Étienne de Tinée) et dans tous les affluents, les habitats sont toujours très torrenticoles dans un lit rectiligne encombré d'éléments grossiers (roche-mère, blocs et pierres).

EN COURS DE RÉDACTION

VESUBIE

La Vésubie, est le deuxième affluent du Var par son débit après la Tinée. Elle est alimentée en tête de bassin par deux torrents cristallins de haute altitude, le Boréon et la Madone de Fenestre, d'une longueur sensiblement équivalente (14 km). Le Boréon prend sa source à 2 200 m d'altitude, au lac des Sagnes, tandis que la Madone de Fenestre naît à plus de 2 300 m d'altitude, au pied du massif du Gélas.

La Vésubie proprement dite, est longue de 32 km, et ne prend son nom qu'à hauteur de Saint-Martin-Vésubie. Elle reçoit comme principal affluent la Gordolasque qui descend de l'aile sud principale du Gélas. Dans son bassin oriental, la Vésubie draine des gneiss, granites et amphibolites du cœur du Mercantour, alors que l'aval du bassin affecte des roches sédimentaires où s'écoulent ainsi des eaux nettement calcaires. Son substrat géologique est le massif cristallin de l'Argentera et pélites en tête de bassin ; il est calcaire, crétacé jurassique et gypse triasique à l'aval.

La pente de la Vésubie est de 31%. Assez forte dans le haut bassin, elle se redresse dès St-Martin-Vésubie (<5%) puis diminue de façon progressive avec cependant quelques reprises dans la traversée de 3 séries de gorges en aval de Lantosque et du Suquet. La pente de la Madone est de 112% et celle de la Gordolasque est de 104%.

Le bassin de la Vésubie, d'une superficie de 395 m^2, concerne 9 communes où séjournent moins de 5 000 habitants permanents, mais en période estivale la population peut y quadrupler.

MAGNAN

Le Magnan est un petit cours d'eau côtier d'une longueur approximative de 7 km qui prend sa source sur les hauteurs de Nice. Le réseau drainant situé sur la tête de bassin à proximité de la commune d'Aspremont est temporaire et s'écoule en surface pendant les périodes humides. Le ruisseau devient permanent à partir du lieu-dit « le Pont de Cemente ».

La majorité du cours principal étant localisée dans l'agglomération niçoise, le Magnan paraît particulièrement sujet à diverses pressions anthropiques. Les deux derniers kilomètres du cours aval sont totalement artificialisés puisque le lit est couvert en intégralité.

PAILLONS

La complexité du réseau hydraulique des Paillons laisse apparaître des zones sèches pendant plusieurs mois par an (l'Ariane, la Trinité, Bon Voyage…). Ce cours d'eau typiquement méridional est constitué en amont de deux cours d'eau majeurs : le Paillon de Contes et le Paillon de l'Escarène qui forment à leur confluence au niveau du pont de Peille, le Paillon de Nice. Rejoignent ensuite, Le Laghet et la Banquière. C'est un fleuve côtier de 48 km de long situé à l'Est du département des Alpes-Maritimes. Il prend sa source à 850 m d'altitude sur la commune de Coaraze pour le Paillon de Contes et à 1000 mètres pour le Paillon de l'Escarène. Ils drainent un bassin versant de 129 km^2, le Paillon de Nice se jette dans la Méditerranée à Nice. Ce sont des côtiers typiquement méditerranéens, connaissant des assecs dans leurs parties aval durant la

EN COURS DE REDACTION

période estivale notamment sur Nice, la Trinité et en remontant jusqu'à Contes et Peillon.

PAILLON CONTES

De direction Nord-Sud, il prend sa source à Coaraze à 850 m d'altitude et a une longueur de 19 km. Il possède 2 petits affluents : le ruisseau de la Garde et la Vernéa. La surface de son bassin versant est 7460 ha.

Son régime hydraulique est très irrégulier, avec des variations extrêmes entre les débits de crues et d'étiage, liées aux pentes importantes des bassins versants en grande partie très imperméables (marnes).

PAILLON ESCARENE

De direction Nord-Sud, il rejoint le précédent au pont de Peille après un cours de 35 km. Il prend sa source au pied du massif de Peïra-Cava à 900 m d'altitude. La surface de son bassin versant est de 9960 ha. Son régime hydraulique est identique à celui du Paillon de Contes.

PAILLON

NICE

Il est constitué au quartier Bon Voyage, par la confluence de toutes les branches des Paillons : Contes, Escarène, Laghet et Banquière.

Il fait 5 km de long et draine 14 km^2 de bassin versant. Son cours est complètement artificialisé par des digues puis par la couverture de béton sur les deux derniers kilomètres. Il n'a plus de fleuve que le nom, la ville de Nice l'entretenant d'ailleurs comme un piège à graviers.

BANQUIERE

Affluent rive droite du Paillon de Nice, qu'il rejoint à St-André, la Banquière est appelée le Rio sec en amont de Tourette-Levens.

Prenant sa source au pied du mont Férion, il s'écoule dans des gorges étroites entre les massifs du Mont Chauve et du mont Macaron.

La surface de son bassin versant est de 4200 ha. C'est un ruisseau au régime torrentiel caractérisé par des étiages très sévères. Sa partie aval est très dégradée par la présence de carrières qui provoquent d'importants éboulements dans son lit. Ce cours d'eau reçoit par ailleurs les effluents des stations d'épuration de Levens Ste-Claire et de Tourette-Levens.

LAGHET

Le vallon de Laghet, modeste affluent rive gauche, prend sa source au mont Agel et coule sur la commune de la Trinité entre le plateau Tercier et la Grande Corniche. La surface de son bassin versant est de 2130 ha.

EN COURS DE REDACTION

ROYA

La Roya est l'un des fleuves des Alpes-Maritimes, qui sur la partie haute, possède un système nival, puis change peu à peu de profil pour rejoindre la Méditerranée en Italie à Vintimille.

Ce cours d'eau a une longueur totale de près de 200 km, et possède de nombreux affluents : Lévenza, Bieugne, Caïros, Bendola et Maglia.

Fleuve transfrontalier de 50 km de long, alimenté par un bassin versant de 680 km^2, la Roya prend sa source sous le col de Tende à 1871 m d'altitude, traverse 7 communes françaises puis 3 communes italiennes avant de rejoindre la Méditerranée à Vintimiglia.

Sur près de la moitié de son cours, ce fleuve prend souvent l'apparence d'un torrent vigoureux traversant des gorges encaissées, et ne s'élargit qu'en débouchant dans la plaine alluviale de Vintimiglia. Son régime pluvio-nival lui confère un débit soutenu en été grâce à de fréquents orages qui se développent sur des sommets culminant entre 2000 et 3000 mètres.

BEVERA

Principal affluent de la Roya, la Bévera, alimentée par un bassin versant de 156 km^2, prend sa source au col de Turini à 1607 m d'altitude. Son cours de 40 km ressemble le plus souvent à un torrent traversant des gorges très encaissées et ne s'élargit qu'en 2 endroits : la plaine de Sospel et la zone de confluence italienne où un étiage estival prononcé provoque fréquemment un assec de la rivière.

CAREI

Le Carei est un petit cours d'eau côtier d'une longueur d'environ 9 km. Il prend sa source en amont de la commune de Castillon à une altitude approximative de 550 mètres.

Sur la tête de bassin, le réseau hydrographique est relativement dense et le cours principal est ponctué de nombreuses afférences bien souvent intermittentes. Sur ces portions, la pente assez importante induit un régime d'écoulement torrentiel. Jusqu'à la commune de Monti, l'occupation des sols est principalement forestière et les pressions anthropiques visibles sont quasi inexistantes.

A partir de Monti, la pression des agglomérations se fait beaucoup plus sentir. Le Carei traverse plusieurs villages avant de se jeter dans la mer au niveau de la ville de Menton.

EN COURS DE REDACTION

Un lac est présent dans cette plaine du Var d'une superficie de 50 ha.

C'est le **LAC DU BROC.**

Il est encastré entre les coteaux de la Montagne du Cheiron et le Var, à proximité de sa confluence avec l'Estéron.
Ce lac est inscrit dans le Parc Naturel Départemental (PND).

Ancienne nappe fluviale souterraine progressivement mise à nue, les eaux du lac affleurent aujourd'hui. Ce lac est en grande partie alimenté par la nappe phréatique du Var, à hauteur de 90%, puis par celle de l'Estéron et enfin par les eaux pluviales.

EN COURS D

Un grand nombre de lacs d'altitude sont présents dans le département. Ils occupent des dépressions d'anciennes auges glacières des hautes vallées de la Chaine du Mercantour.

Les lacs des Merveilles : Agnel, Lac Vert, Lac Noir, Basto (22ha), Lacs Longs (supérieur et inférieur), Lac de la Muta (Carbon), Lac des Mesches.
Ils dépendent de l'Association de Tende et sont situés dans la vallée des Merveilles et son exutoire le Vallon de la Minière.

La Haute vallée de la Gordolasque : Lacs Long, Niré, de la Fous et le lac Autier situés dans le Parc National.

Les lacs de la Haute Vésubie : Lacs Blanc, Mort, Balaour et Fenestre se trouvent dans le périmètre du PNM. Ils dominent le bassin de la Madone de Fenestre.
Il y a également le lac du Boréon qui est un parcours de pêche touristique.
On rencontre aussi les lacs Besson, le lac Trecolpas, les lacs des Sagne et de Peirastreche.

Les lacs du bassin de Mollières :
Les lacs de Tavels et Nègre sont les plus importants. Avec les lacs de Fremamorte, ils sont situés au cœur du Parc National.

Les lacs de la Haute Tinée :
Le lac de Rabuons se trouve hors du PNM
Les lacs de Fer, les lacs Chaffour, Tenibre, les lacs Marie et les lacs de Vens.

CETTE POLYVALENCE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE EN FAIT UN VERITABLE ATTRAIT TOURISTIQUE

RS DE REDACTION

2. Contextes piscicoles des Alpes-Maritimes

Unité de référence

Le contexte piscicole est l'unité de gestion du PDPG. Il est constitué par le bassin versant de la partie du réseau hydrographique dans laquelle une communauté piscicole naturelle fonctionne de manière autonome, c'est-à-dire qu'elle réalise l'ensemble de son cycle vital (reproduction, éclosion, croissance). Il s'agit donc d'une entité fonctionnelle écologique qui représente tout ou partie d'une ou plusieurs masse(s) d'eau. Il est établi pour une population repère, caractéristique d'un peuplement et présentant une bonne éco-sensibilité.

On distingue sur le département trois domaines piscicoles :

- **SALMONICOLE :** le potentiel du cours d'eau répond aux exigences du cycle biologique de la truite fario (TRF) et de ses espèces d'accompagnements.

- **INTERMEDIAIRE :** le potentiel du cours d'eau répond à toutes les exigences (ou en partie) des espèces piscicoles situées dans des domaines piscicoles amont et aval. Ce sont généralement des cyprinidés rhéophiles qui composent ce cortège piscicole tels que le barbeau méridional (BAM), le blageon (BLN) ou le chevesne (CHE).

- **CYPRINICOLE :** le potentiel du cours d'eau répond aux exigences de cycle de vie des cyprinidés d'eau calme comme le gardon (GAR) ou la brème (BRE) mais également leurs prédateurs tels que le brochet (BRO) et la perche (PER).

Le découpage en contextes s'appuie en premier lieu sur les contours des bassins versants, puis sur les zonations piscicoles, enfin sur les obstacles infranchissables à la montaison et à la dévalaison. Ces contextes piscicoles ont été déterminés lors de la mise en place du premier PDPG. Pour ce deuxième plan de gestion, et pour avoir une meilleure continuité et lisibilité de l'effet des actions sur le milieu, nous avons décidé de conserver les anciennes limites des contextes (excepté la fusion de l'Esteron avec le Bouyon).
Un contexte peut être composé d'une ou plusieurs masses d'eau superficielles et une masse d'eau peut comprendre plusieurs contextes, mais les limites sont souvent proches.

L'espèce repère correspond à l'espèce la plus caractéristique du peuplement et qui est la plus impactée par la moindre modification de l'habitat. Les actions d'aménagement ou de restauration auront un impact plus important sur celle-ci.

EN COURS DE REDACTION

Découpage des contextes

Le PDPG du département des Alpes-Maritimes est défini par **27 contextes piscicoles** comme présenté ci-dessous.

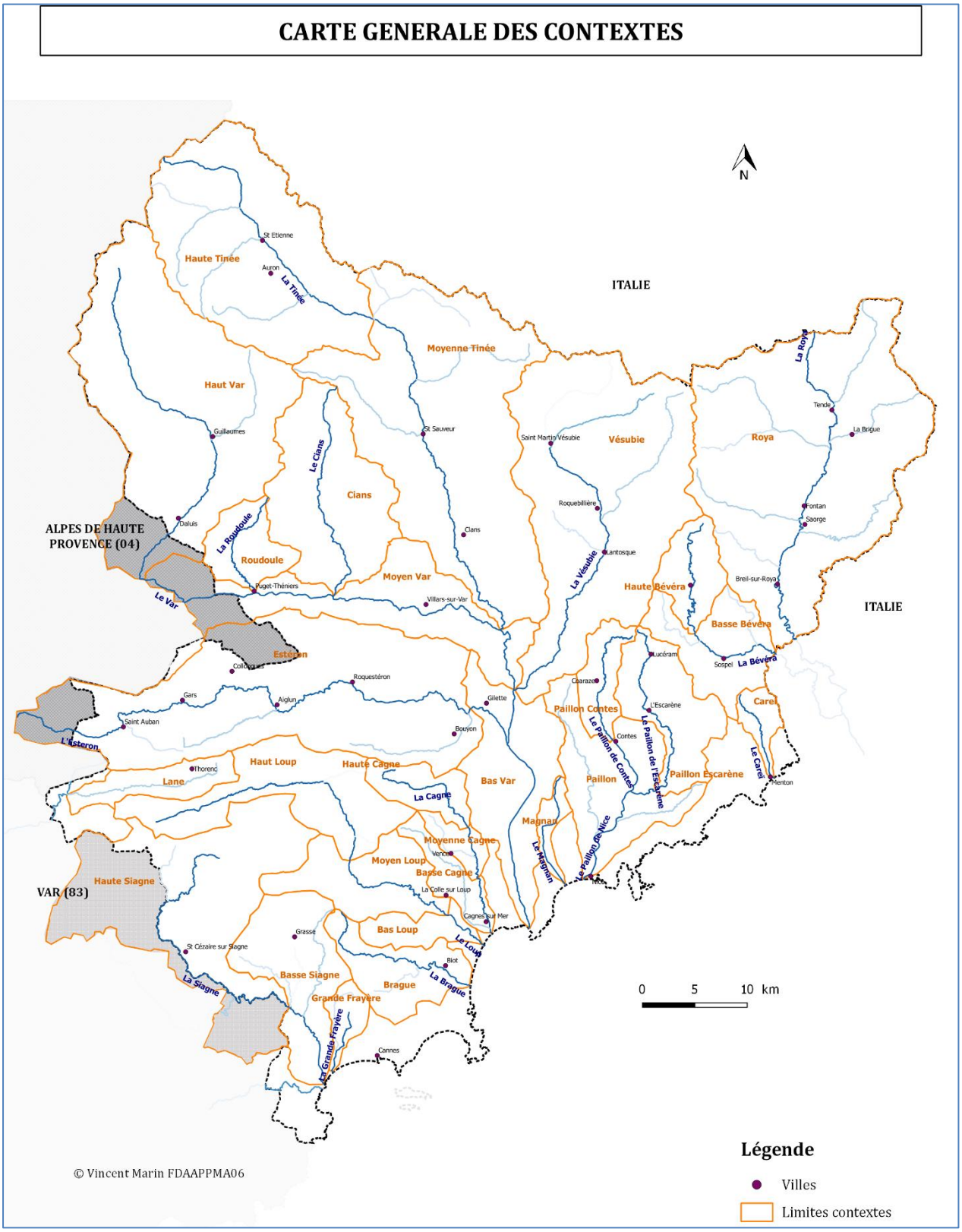

Pour des raisons de similarité, deux contextes ont été fusionnés par rapport à l'ancien PDPG, le Bouyon et l'Esteron forment désormais qu'un seul contexte nommé « Estéron ». Le contexte de la partie basse du Haut-Var ainsi que l'ouest de l'Estéron et l'ouest de la Haute-Siagne sont des contextes interdépartementaux.

3. Aspects piscicoles

Délimitation des domaines piscicoles et espèces repères

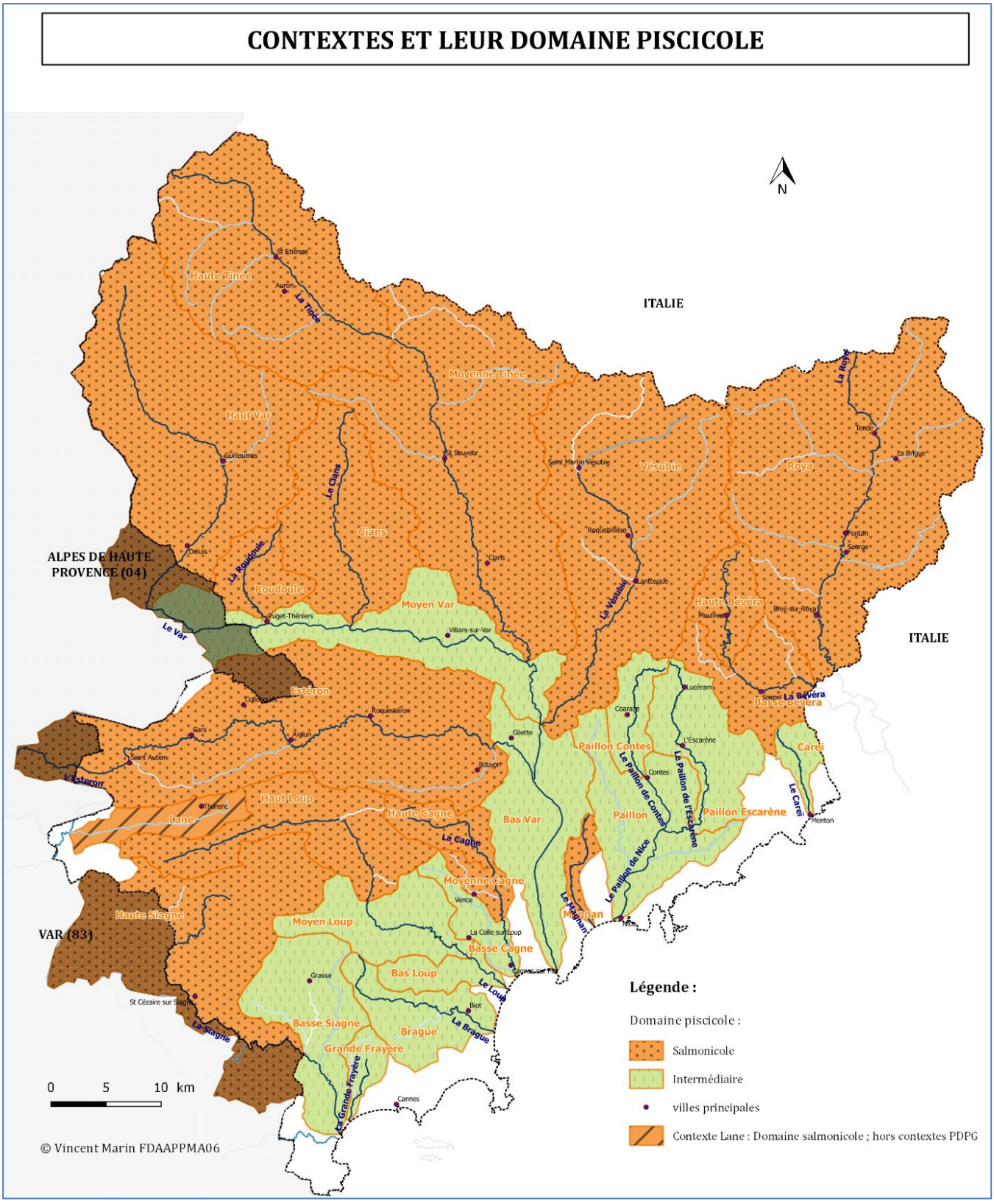

Ces 27 contextes comprennent **15 contextes salmonicoles** (avec la truite fario comme espèce repère) et **12 contextes intermédiaires** (cyprinidés rhéophiles et truite fario + cyprinidés rhéophiles).

Cette carte met en évidence la dominante salmonicole des cours d'eau des contextes du PDPG des Alpes-Maritimes dû à la présence de massifs montagneux, caractérisée par des eaux rapides et froides qui conviennent à certains critères d'exigences de l'espèce repère, la truite fario.
Sans compter les très nombreux affluents descendant des montagnes, le département compte 390 km de cours d'eau principaux abritant essentiellement la **truite fario** et 164 km de cours d'eau principaux abritant des **cyprinidés rhéophiles.**

La partie amont des rivières issues du massif du Mercantour (Roya, Bévera, Vésubie, Tinée et Var) ou des plateaux calcaires du Cheiron et de l'Audibergue (Siagne, Estéron, Loup et Cagnes) abritent essentiellement la truite fario. Elles forment ces contextes salmonicoles.

Les anciens glaciers du Nord du département ont laissé derrière eux de nombreux lacs de montagne dont les plus grands hébergent des salmonidés.

Les contextes intermédiaires sont globalement situés au sud du département et concerne les parties basses des grands fleuves ou les petites rivières côtières.
Les cyprinidés rhéophiles sont définis comme espèce repère pour ces contextes sauf pour deux contextes, le moyen Loup et le moyen Var où la truite s'ajoute également comme espèce repère aux cotés des cyprinidés rhéophiles en raison de leur typologie.
La partie avale des plus grands cours d'eau et les vallons côtiers abritent ces cyprinidés rhéophiles que sont le barbeau méridional et le blageon.

D'autres espèces introduites se développent maintenant seules telles que le vairon, le chevesne ou le goujon.
L'anguille est également présente sur l'ensemble des rivières.

Sur la partie basse des cours d'eau à tendance cyprinicole (Siagne, Var) peuvent se rencontrer des perches, brochets, carpes, brèmes, tanches, gardons, sandres, introduits par les pêcheurs.

EN COURS DE REDACTION

4. Gestion piscicole

Gestion piscicole préconisée

Patrimoniale

Elle concerne généralement les contextes conformes ou peu perturbés. Il est préconisé de préserver les populations piscicoles naturelles et les capacités de production du milieu. Des actions sont identifiées pour agir sur les principales causes de perturbation afin de lever les facteurs limitants présents. Les déversements d'individus surdensitaires sont globalement exclus sur le contexte, excepté sur des secteurs bien identifiés comme des parcours de pêche.

Cas particuliers concernant les possibilités de repeuplements sur un contexte en gestion patrimoniale :

Sur les contextes conformes et peu perturbés, le PDPG pourra cependant identifier des secteurs particuliers où des opérations de ré-empoissonnement pourront être autorisées, par exemple :

• secteurs perturbés voire dégradés, situés au sein d'un contexte conforme (préconisations de gestion à une échelle plus fine que celle du contexte) ;
• secteurs facilement accessibles et qui correspondent aux zones de forte demande halieutique (emplacement des parcours) ;
• état de conformité du contexte déterminé sur une ou des espèce(s) différente(s) de celle(s) recherchées par les pêcheurs (contextes intermédiaires notamment, lorsque le diagnostic est réalisé vis-à-vis des cyprinidés rhéophiles).

Dans tous les cas, ces opérations seront justifiées et détaillées dans les PGP des gestionnaires. Elles devront également être strictement encadrées avec l'appui technique de la FDAAPPMA (espèces, stades, quantités, état sanitaire, …), et faire l'objet d'un suivi.

Le gestionnaire devra en particulier justifier dans son PGP : forte demande halieutique risquant d'entrainer une forte pression de pêche sur les populations en place, espèces recherchées différentes de celles ayant servi au diagnostic, et dont la quantité actuelle est insuffisante afin de répondre à la demande des pêcheurs, incitations à pêcher d'autres espèces (long terme), respect des dispositions du SDAGE, espèces, quantités, stades, plan de ré-empoissonnement à communiquer annuellement à la FDAAPPMA, …

Cas particuliers de quelques contextes propres au 06, les vallons côtiers :

Ce type de gestion patrimoniale s'applique également sur certains contextes dégradés ou très dégradés sur lesquels il n'y a aucune demande halieutique (vallons localisés dans la bande côtière fortement urbanisée, dans les traversées d'agglomération avec des tronçons couverts ou canalisés) et où les populations de type méditerranéens sont

EN COURS DE REDACTION

fonctionnelles, avec parfois présence d'espèces patrimoniales. Aucune opération de déversement ou ré-empoissonnement n'est envisagé sur ces contextes.

Raisonnée

Cette gestion concerne généralement les contextes peu ou très perturbés. Elle permet de soutenir les populations en place et de répondre aux demandes halieutiques. Les opérations de restauration des fonctionnalités du milieu n'est envisageable qu'à court et moyen terme. Des opérations de ré-empoissonnement peuvent être mises en place afin de soutenir les populations piscicoles et répondre à la demande des pêcheurs. En parallèle, des actions pour lever les principales causes de perturbation sont identifiées afin de préserver le milieu.

Cette gestion concerne exceptionnellement des contextes conformes : cela est en lien avec la particularité géologique, hydrologique et physique de certains cours d'eau.

Exemple : coulées de marnes lors d'épisodes hydrologiques violents pouvant réduire à néant la population d'un vallon ; la recolonisation naturelle ne peut se faire du fait d'infranchissables naturels par exemple.

REDACTION

TYPE DE GESTION GLOBALE PRECONISEE

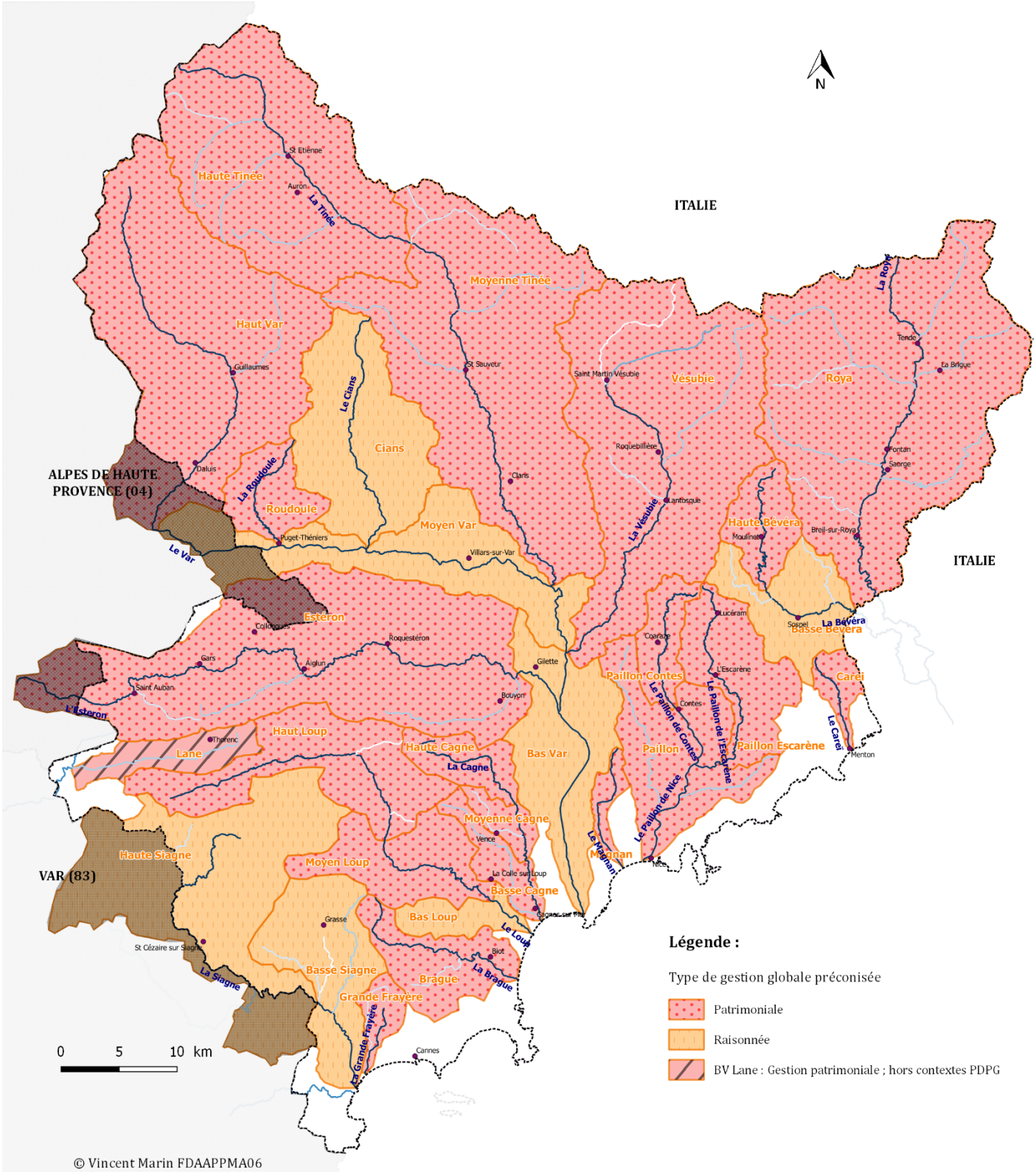

Cas particulier de gestion :
Voir ci-dessous

Cas particulier de gestion :

- Les parcours de pêche "découverte" existants et potentiels situés dans les contextes où la gestion globale préconisée est de type patrimoniale entrent dans une gestion de type raisonnée.
(Cf. Localisation des parcours de pêche dans les Alpes-Maritimes dans la cartographie suivante)

- *Contexte Haute Siagne* : Gestion de type patrimoniale en amont chapelle St-Jean
- *Contexte Haut Var* : Gestion de type patrimoniale hors affluents : raisonnée
- *Contexte Haute Tinée* : Gestion de type raisonnée sur le débit réservé sous Isola
- *Contexte Moyenne Tinée* : Gestion de type patrimoniale hors affluents : raisonnée
- *Contexte Vésubie* : gestion de type patrimoniale hors affluents : raisonnée
Parcours du Boréon : gestion de type usage
- *Contexte Roya* : Gestion patrimoniale de la frontière à la limite de l'AAPPMA de St Dalmas de Tende
- Contexte *Basse Bevera* : Gestion patrimoniale au-dessus de Sospel

EN COURS DE REDACTION

5. Espèces présentes

ESPÈCES DE POISSONS PRÉSENTES DANS LE DÉPARTEMENT

LISTE DES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LES ALPES-MARITIMES

Anguille

Truite Arc en Ciel

Truite Fario

Ablette

Barbeau méridional

Black-Bass

Brême

Blageon

Cristivomer

Chabot

Carassin

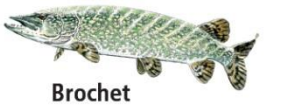
Brochet

Chevesne

Écrevisse à pattes blanches

Épinoche

Carpe

Gardon

Goujou

Omble de Fontaine

Ombre Commun

Omble Chevalier

Vairon

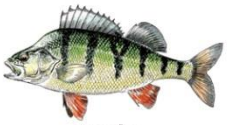
Perche

Sandre

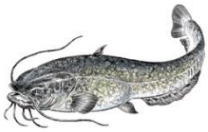
Silure

Rotengle

Tanche

LISTE DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES DÉSÉQUILIBRES BIOLOGIQUES

Perche Soleil

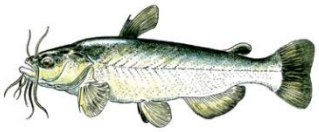
Poisson Chat

Écrevisse Américaine

C - LE LOISIR PECHE EN FRANCE

1. Effectifs

1,6 million de français pratiquent la pêche, et sa fédération (FNPF) est la fédération la plus importante après celle du football (FFF) qui occupe la première place.

La Fédération Nationale pour la pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006 qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

La FNPF promeut et développe le loisir pêche, gère un Fonds Pêche et Milieux Aquatiques et contribue financièrement à des actions de gestion équilibrées, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole, ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement.

Les jeunes s'y mettent aussi

La pêche est une passion qui touche toutes les générations, avec un engouement croissant des jeunes. On compte en effet près de 362 572 pêcheurs de moins de 18 ans, soit 23 % des effectifs, et environ un quart à moins de 25 ans.

2. Impact économique

Une passion discrète qui rapporte également 2 Mds € à l'économie française

Au bout de la ligne de pêche … un véritable poids économique et une véritable utilité sociale et environnementale.

En 2012, la FNPF a rendu les conclusions de l'étude menées par le cabinet indépendant BIPE sur le poids économique de la pêche de loisir en France. Cette étude, réalisée en 2011, portait sur 7 900 pêcheurs et 160 structures associatives agréées de pêche. Les principales conclusions ont été les suivantes :

- Les pêcheurs sont surtout des hommes issus de toutes les générations ;
- Les structures associatives contribuent massivement à l'éducation-sensibilisation à l'environnement ;
- ***Le pêcheur dépense*** en moyenne ***681 euros/an*** pour sa pratique habituelle (hors cout de la carte de pêche). *Les principaux postes de dépenses concernent l'activité directe de pêche : matériel (155), consommables (174) et nautisme (116). Mais les dépenses catalytiques, c'est-à-dire les dépenses non spécifiques à la pêche mais qui n'auraient pas lieu sans l'activité des pêcheurs, sont également considérables : 145 € de déplacement et 55 € de restauration ;*

EN COURS DE REDACTION

- La pêche mobilise quelques 40 000 bénévoles, soit l'équivalent de 3 500 équivalents temps plein ;

- Les structures associatives de pêche sont majoritairement financées par leurs propres cotisations ;

- Les dépenses des structures associatives de pêche sont principalement investies dans les ressources humaines avec l'emploi de 1 000 salariés et dans les grands travaux environnementaux d'intérêt général à hauteur de 9 à 20 millions d'euros.

En conclusion de cette étude, l'impact économique de la pêche de loisir associative dépasse les 2 milliards d'euros.

3. Les chiffres clés en 2017

(Source FNPF)

La répartition des pêcheurs par type de carte

En 2017, le nombre de pratiquants augmente légèrement pour atteindre 1 528 452 pêcheurs.

Il est à noter **une jolie progression d'environ 4% du nombre de femmes pêcheuses.** Elles sont **81 956** à pratiquer la pêche.

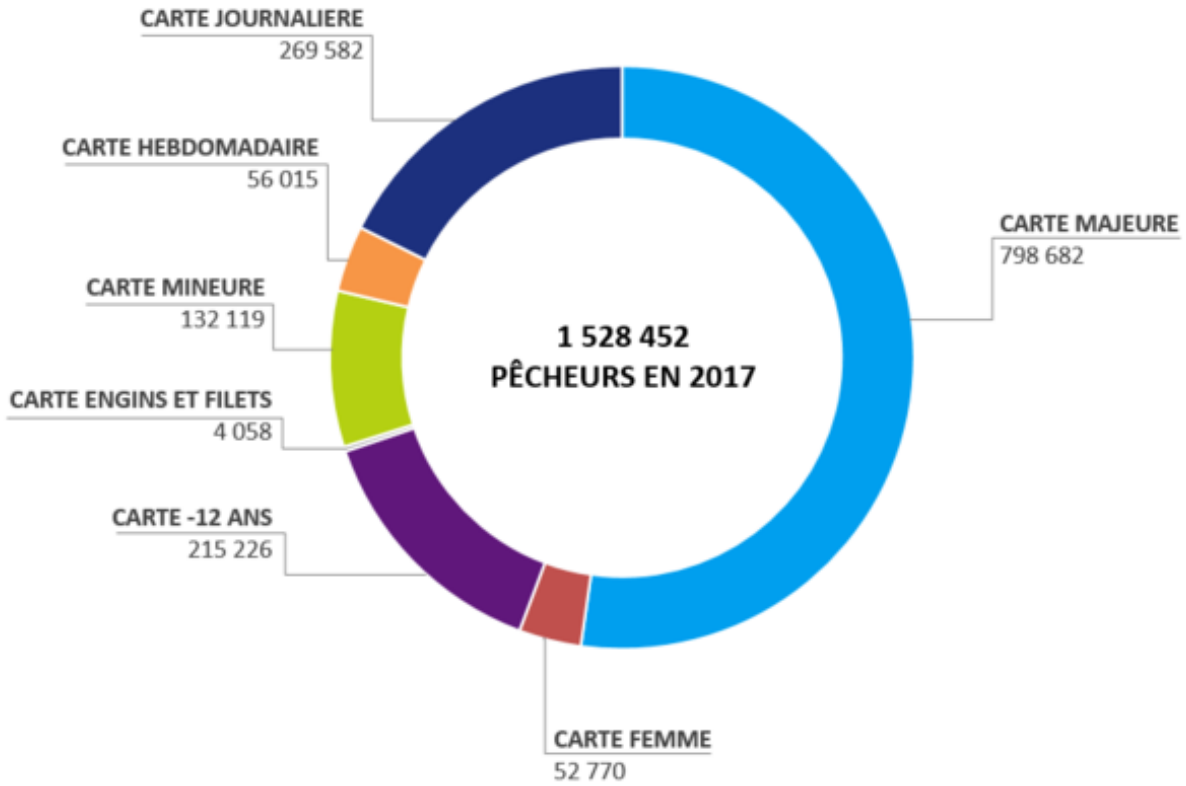

La typologie des pêcheurs

Contrairement à ce qui est souvent imaginé, **la pêche n'est pas un loisir vieillissant** : les moins de 18 ans représentent près du tiers des adhérents, même s'il est vrai que la population des seniors est très bien représentée.

Les effectifs entre 12 et 18 ans baissent significativement, en raison des études et de la vie sociale qui provoquent un arrêt de la pratique de la pêche de l'entrée au collège jusqu'à la fin du secondaire et au passage à la vie active. Les pêcheurs reviennent par la suite à leur loisir.

Globalement, **les femmes qui pêchent sont plus jeunes : elles représentent 6,8 % du total des cartes délivrées** et leur progression au sein du loisir est constante depuis

quelques années (+3,9 % sur la carte promotionnelle Découverte Femme entre 2016 et 2017 et +8,4 % toutes cartes confondues entre 2016 et 2017).

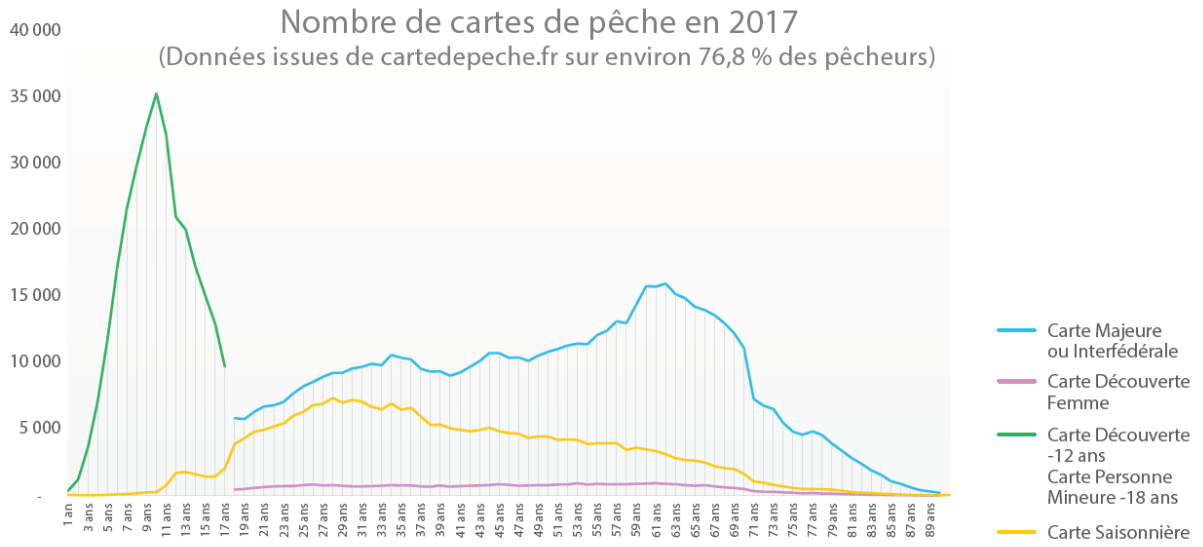

Le nombre de pêcheurs par département

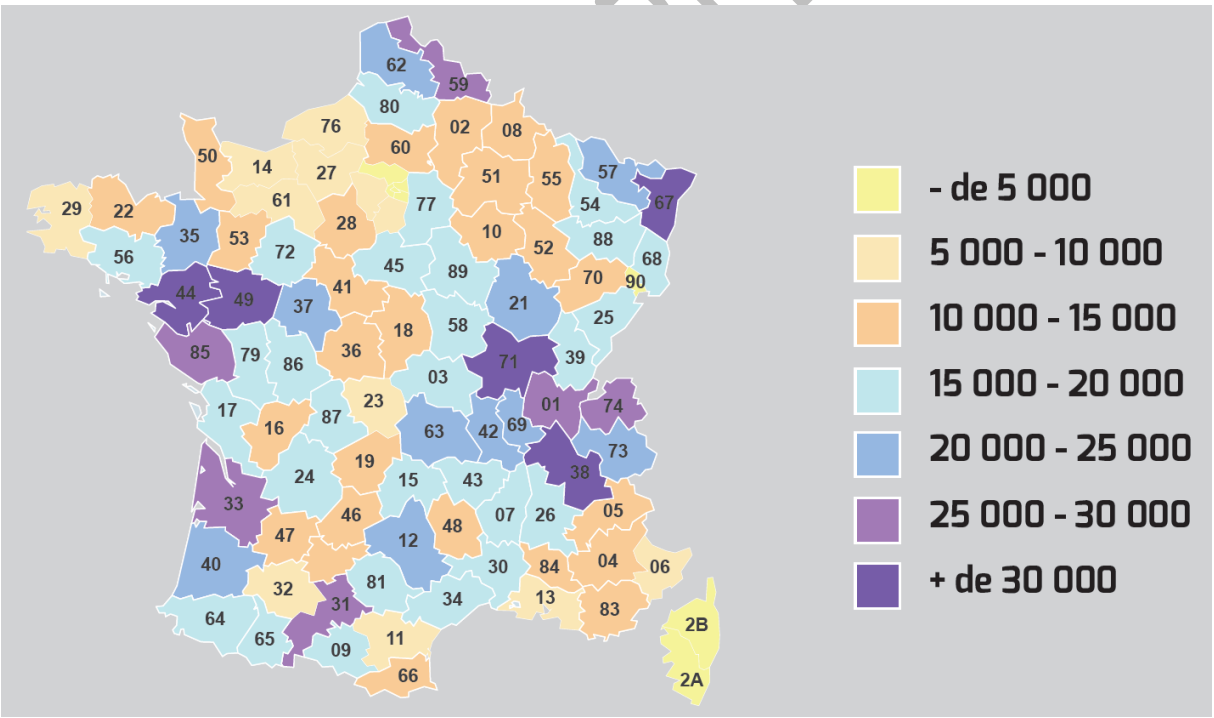

La délivrance des cartes de pêche

Cartedepeche.fr permet de proposer un modèle multi-canal pour la distribution des produits : dans les associations de pêche, dans les magasins d'articles de pêche ou directement de chez soi à toute heure du jour ou de la nuit.

Les magasins et les détaillants d'articles de pêche avaient émis la crainte, lors de la mise en place du système, de voir disparaître leurs clients au moment des ouvertures. Or, les pêcheurs semblent vouloir maintenir ce lien avec leur dépositaire.

1 215 000 cartes ont été prises par informatique en 2017, **soit 79 % des cartes délivrées.**

45 fédérations délivraient la carte uniquement via cette plateforme en 2017. Elles sont 73 en 2018

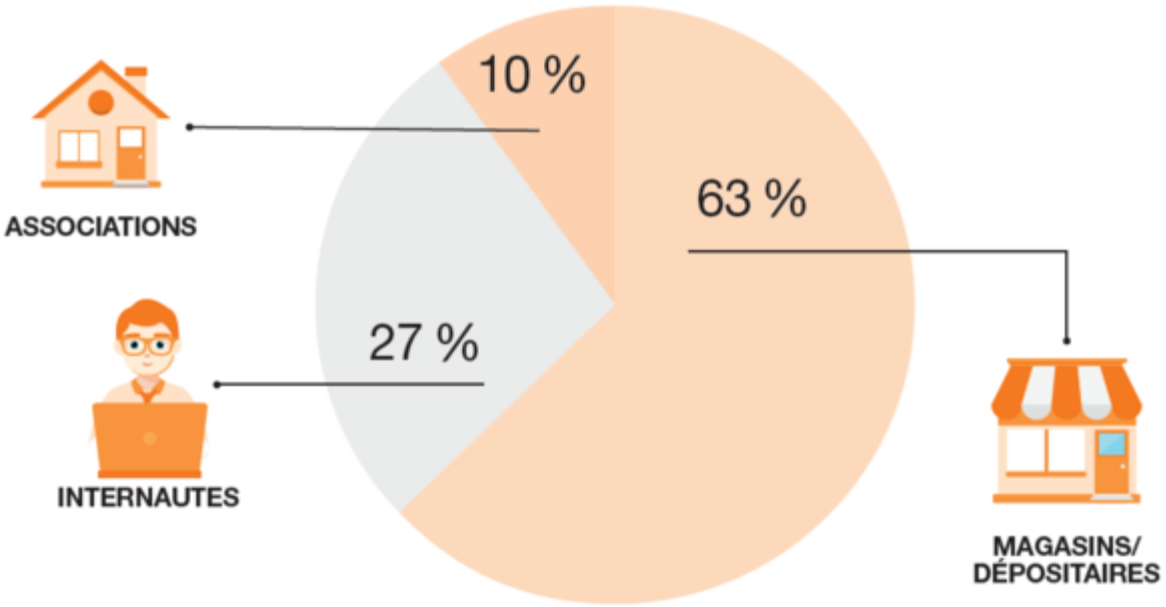

Le développement du loisir pêche

Tout au long de l'année les structures associatives de la pêche de loisir animent des Ateliers Pêche Nature et mettent en place des parcours de pêche labellisés, des hébergements qualifiés et des Stations Pêche pour développer la pêche auprès du plus grand nombre.

4. Quelques chiffres pour le loisir pêche en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

(Source : L'ARFPPMA PACA)

COTE MILIEUX

- **9394 km** de cours d'eau de 1ère catégorie piscicole ;
- **4742 km** de cours d'eau de 2nde catégorie piscicole ;
- **15000 ha** de lacs, plans d'eau et étangs ;
- **Une centaine** de lacs d'altitude ;
- **53 espèces** de poissons

COTE ECONOMIE

- **68 000** Pêcheurs ;
- **17 781** Jeunes de moins de 18 ans ;
- **2 733** Femmes ;
- **Plus de 46 Millions** d'euros générés (calculé à partir d'un coût moyen de dépense annuel par pêcheur de 681 €, hors achat de la carte de pêche, d'après les données du Bureau d'étude sous commande FNPF 2011) ;
- **30** Hébergements qualifiés pêche ;
- **3** Parcours pêche labellisés FNPF dans le Vaucluse (2 parcours pêche Famille et 1 parcours pêche Passion Silure)

COTE SOCIAL

- **132** Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ;
- **6** Fédérations Départementales d'Associations Agrées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ;
- **1** Association Migrateurs Rhône Méditerranée ;
- **Plus de 50** salariés ;
- **Plus de 1 600** bénévoles dont **171 Gardes Pêche Particuliers**

EN COURS DE REDACTION

II :

LE LOISIR PECHE

DANS LES

ALPES-MARITIMES

EN COURS DE REDACTION

A - GESTION DE LA PECHE EN EAU DOUCE

1. L'organisation de la pêche en France et dans les Alpes-Maritimes

Organisation de type pyramidal

L'organisation de la pêche en France est de type pyramidal. La Fédération nationale pour la Pêche en France (FNPF) est la clé de voûte de cette construction et l'expression d'un des plus importants mouvements associatifs français. Elle centralise les actions des associations, des fédérations départementales et des unions régionales, est la clé de voûte de cette construction pyramidale De cette instance nationale jusqu'aux associations locales, chacune remplit des missions bien définies.

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

La Fédération Nationale de la pêche en France et de la Protection des milieux aquatiques (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français. Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006, qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 Fédérations Départementales de Pêche des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA), et par leur intermédiaire, celles des AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique).

La FNPF promeut et développe le loisir pêche, gère un Fonds Pêche et Milieux Aquatiques et contribue financièrement à des actions de gestion équilibrées, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement.

Elle est de plus l'expression de l'un des plus important mouvement associatif de France avec plus de 1,5 millions de pêcheurs, la classant en seconde fédération en nombre de pratiquants juste après le football.

Les Unions de Bassins

La gestion et protection de la ressource en eau en France s'exerce par bassin.
Ainsi, et pour répondre aux exigences environnementales, les fédérations de pêche se sont regroupées par Union de Bassin afin que les actions menées par les structures

EN COURS DE RÉDACTION

associatives de la pêche soient les plus efficaces possible et en cohérence avec la gestion proposée par l'état.

Elles sont au nombre de 6 dans le réseau de national.

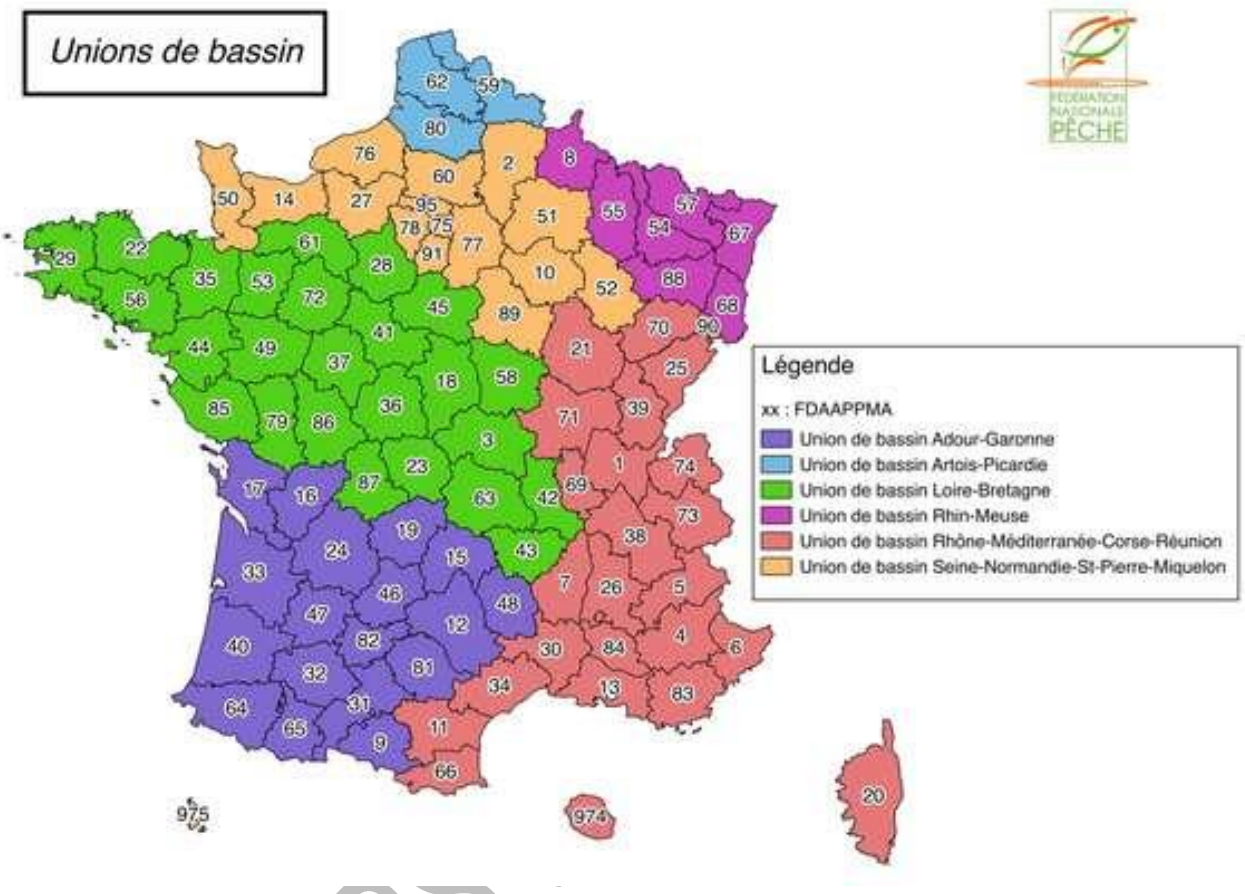

Par exemple, ce sont les Unions de Bassin qui ont repris la thématique PDPG et qui aident notamment les fédérations et leurs associations à les réactualiser et font valoir l'intérêt des milieux aquatiques lors des réunions institutionnelles avec les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'**Union des Bassin Rhône Méditerranée Corse** regroupe 25 départements.

Les Associations régionales :

Elles regroupent les fédérations départementales en fonction des nouvelles limites administratives fixées par l'état. Elles sont au nombre de 13 en France.
Les associations ont pour missions de développer l'attractivité pêche au niveau régional, notamment grâce au tourisme pêche. Elles contribuent également à nouer des coopérations avec les régions sur des aspects tels que la biodiversité ; la valorisation de l'activité pêche au développement du territoire ; la concertation sur différents schémas régionaux ou encore à la coordination des propositions dans le cadre des instances régionales.

Les Alpes-Maritimes dépendent de l'ARF PACA (Association Régionale des Fédérations de Provence-Alpes-Côte-d'Azur)

EN COURS

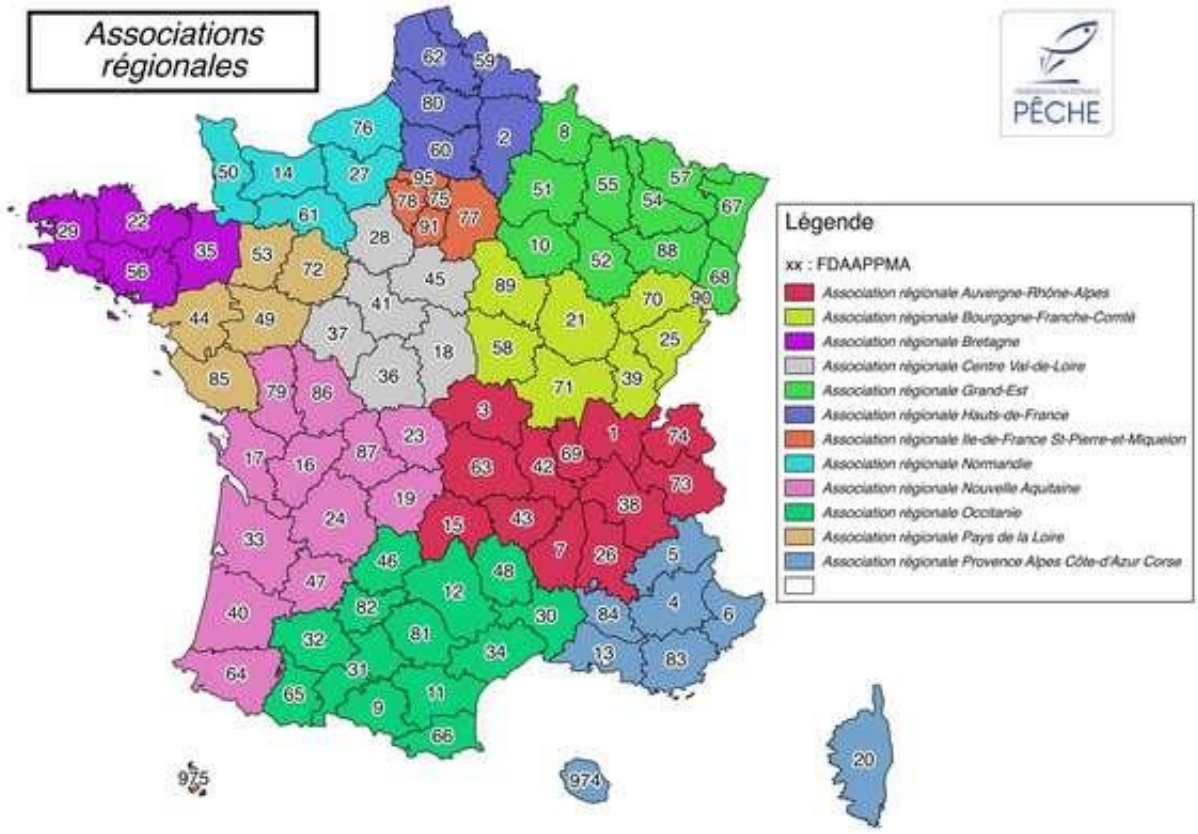

L'ARF PACA

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA (ARFPPMA PACA) est une association Loi 1901, née en 2001 de la volonté des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) qui ont souhaité avoir une entité unique de représentation de la pêche de loisir en eau douce auprès des instances de gouvernance régionales.

Ainsi dès 2004 les FDPPMA PACA, les Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Var, Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ont adhéré à l'association régionale.

Aujourd'hui, elle représente près de **68 000 pêcheurs**, répartis dans **132 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique** (AAPPMA), elles-mêmes regroupées en **6 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques** (FDPPMA) selon leur territoire d'actions.
Enfin, l'ARFPPMA PACA représente un poids économique de **46 Millions d'euros** (coût calculé à partir d'un coût moyen de dépense annuelle de 681 euros par pêcheur (hors achat de carte de pêche), d'après les données de l'étude menée par le Bureau d'Etudes BIPE pour le compte de la FNPF en 2011).

EN COURS DE

Les Fédérations départementales pour la Pêche et la protection du milieu aquatique (FPPMA)

Elles sont au nombre de 94, dont une à la Réunion et à St Pierre et Miquelon.
Elles ont pour objet de :

- Développer la pêche amateur.
- Mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche.
- Protéger les milieux aquatiques.
- Mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental.
- Collecter la Redevance Milieu Aquatique et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).

Dans le cadre de ces objectifs, elles définissent, coordonnent et contrôlent les actions des associations adhérentes.

Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA06)

Les fédérations départementales ont le caractère d'établissement d'utilité publique et sont, pour la plupart agréées au titre de la protection de l'environnement comme c'est le cas pour la Fédération des Alpes-Martitimes.
C'est une association de type loi 1901 qui a pour rôle de rassembler et fédérer les 20 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du département. Elles coordonnent les actions de ces associations locales et exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent.

La Fédération départementale définit des orientations de gestion et de protection du milieu aquatique à travers son document technique cadre : le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G) mis à jour en 2016.

Elle est chargée de mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental. A cet effet, elle participe à l'organisation de la surveillance de la pêche ainsi qu'à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. Elle mène egalement des actions d'information et de sensibilisation en matière de protection des milieux aquatiques et développe des actions de promotion et du developpement du loisir et tourisme pêche.

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

Les associations de pêche représentent 1,56 millions de pêcheurs et sont au nombre de plus de 3700 sur le territoire français.

EN COURS DE REDAC

Tout pêcheur achetant une carte de pêche adhère automatiquement à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et acquitte par la même occasion la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).

Les AAPPMA des Alpes-Maritimes sont au nombre de 20 (dont 19 réciprocitaires ?) répartis sur tout le département.

Ces associations agissent en complément de la Fédération, elles détiennent et gèrent les droits de pêche et ont comme mission de mettre en valeur le domaine piscicole, de participer à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole ainsi que lutter contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson. De plus, elles favorisent des actions d'information et d'éducation du public aux milieux aquatiques.

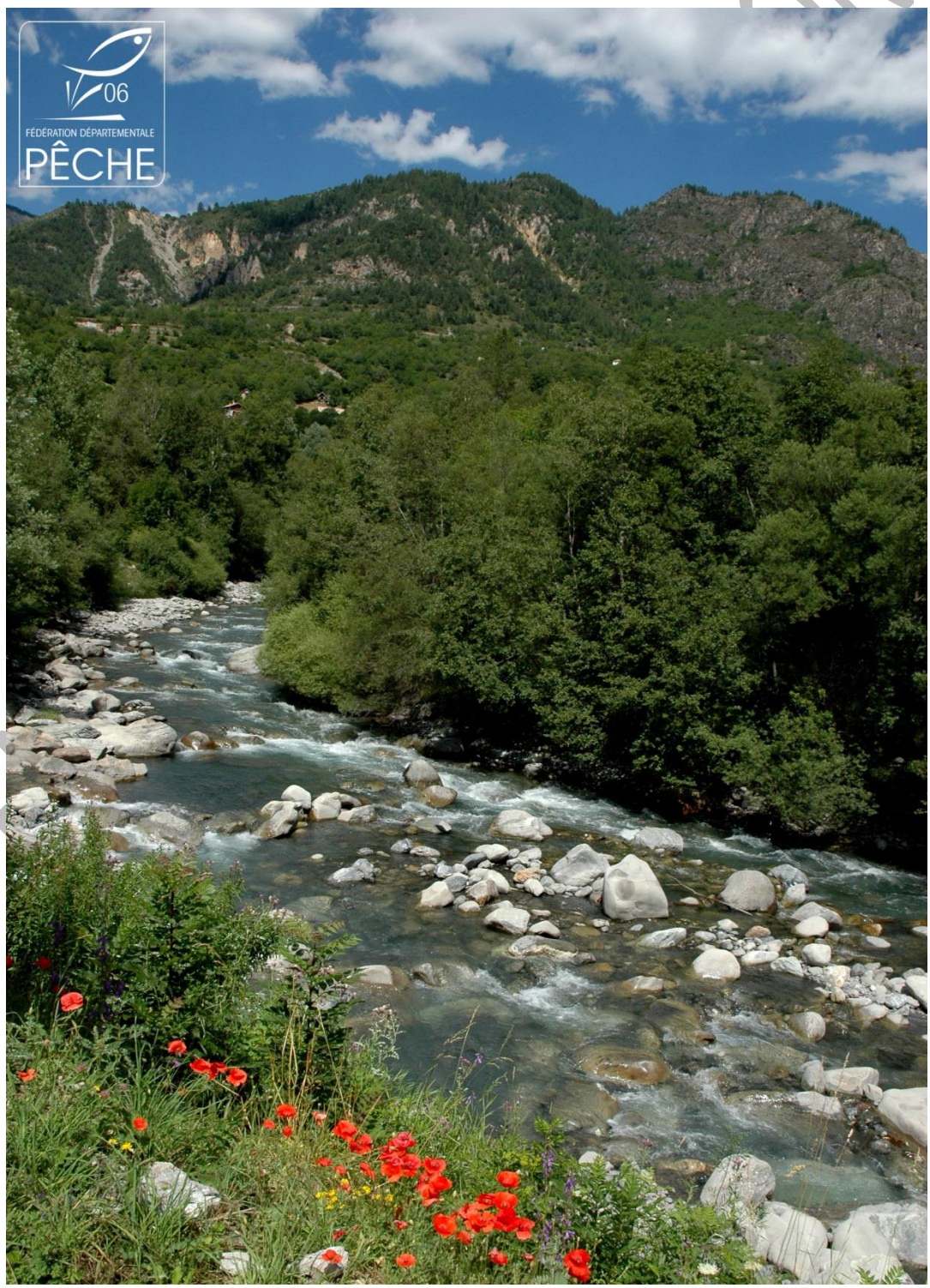

2. Cadre règlementaire

Le droit de pêche

Sur l'ensemble du réseau hydrographique, rivières et plans d'eau, tout pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche avec la CPMA de l'année en cours pour pratiquer son activité.
Cette carte de pêche est personnelle et nominative.

La détention du droit de pêche est fondamentale pour pouvoir pratiquer la pêche en eau douce. Les collectivités piscicoles se doivent d'obtenir ce droit de pêche en obtenant des baux de pêche. Ces structures, de par leur statut, ont donc vocation à détenir et à gérer les droits de pêche en distinguant les domaines public et privés (de l'Etat, collectivités territoriales ou encore des propriétaires riverains des cours d'eau).

- Les eaux domaniales

L'Etat est détenteur du droit de pêche sur le domaine public de l'Etat. Les lots situés sur les cours d'eau ou plans d'eau du domaine public sont généralement rétrocédés à l'AAPPMA ou à la Fédération pour 5 ans.

Le pêcheur ayant acheté une carte de pêche (membres d'une AAPPMA, ayant acquitté la Cotisation Pour les Milieux Aquatiques annuelle « CPMA ») a le droit de pêcher dans tout le domaine public en France.

Dans les Alpes-Maritimes, seule la partie basse du fleuve Var, de l'embouchure jusqu'à la confluence avec la Vésubie fait partie du domaine public.

Il est nécessaire de rappeler que tout adhérent d'une AAPPMA dispose du droit de pêcher à une seule ligne sur le domaine public de l'Etat.

- Les eaux non domaniales

Le droit de pêche sur un domaine privé appartient au propriétaire riverain jusqu'à la moitié du cours d'eau.
Les propriétaires détenant ce droit doivent participer à la gestion piscicole et à la protection du milieu aquatique notamment par un entretien régulier du cours d'eau et de sa ripisylve.

Toutefois, si le propriétaire le souhaite, il peut se décharger de ces obligations en accordant, à titre onéreux ou gratuit, le droit d'exercice de la pêche avec une AAPPMA ou la fédération départementale de pêche sous la forme d'un bail de pêche.

L'acquisition de ces droits de pêche est donc indispensable pour les structures piscicoles afin de renforcer leur territoire d'action et d'être en mesure de justifier ces actions sur

EN COURS DE REDACTION

leur domaine d'intervention, tout comme l'exercice de la pêche ou encore la surveillance exercée par les gardes-pêche bénévoles.

Ces baux de pêche sont conclus soit par bail écrit soit par une simple permission orale. Cependant les autorisations verbales au bon vouloir des propriétaires restent fragiles pour les associations pour assurer à long terme la pratique de la pêche.

- ➔ Les **AAPPMA** et les fédérations louent ou acquièrent des droits de pêche (via les baux de pêche) pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir. La carte de pêche constitue par conséquent un **droit** d'**accès** et d'**exercice** sur ces territoires. En effet, pour pêcher sur le **domaine public** et sur les **lots** gérés par les **AAPPMA**, chaque pêcheur doit **détenir** une **carte** de pêche qui le fera automatiquement devenir **adhérent** à une **AAPPMA**.

- La réciprocité

De nombreuses associations agréées de pêche ont décidé de s'associer afin de mettre en commun leurs territoires de pêche pour offrir aux pêcheurs un espace plus vaste pour la pratique de leur loisir et de conjuguer leurs efforts pour la mise en valeur des cours d'eau qu'elles gèrent : C'est la réciprocité.

Au départ ce sont les associations qui ont volontairement mis en commun leur territoire, puis les fédérations départementales par le biais de la création de clubs réciprocitaires ont peu à peu développé ce partage des territoires.

Elle permet également de faciliter les démarches administratives et fait en sorte qu'en une seule formalité, le pêcheur puisse prospecter les rivières et plans d'eau dans plusieurs départements.

Cet immense espace de pêche est accessible par l'acquisition d'une carte de pêche interfédérale ou d'un timbre réciprocitaire supplémentaire.

On distingue deux types de réciprocité, la **réciprocité interdépartementale** et **intrafédérale**.

EN COURS DE REDACTION

Les réciprocités interdépartementales

Il existe 3 grandes ententes réciprocitaires interdépartementales en France :

Club Halieutique Interdépartemental (CHI) regroupe 37 départements du grand Sud

Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) **regroupe 38 départements de l'Ouest**

Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE) **regroupe 17 départements du Nord Est**

FA'CO REDACTION

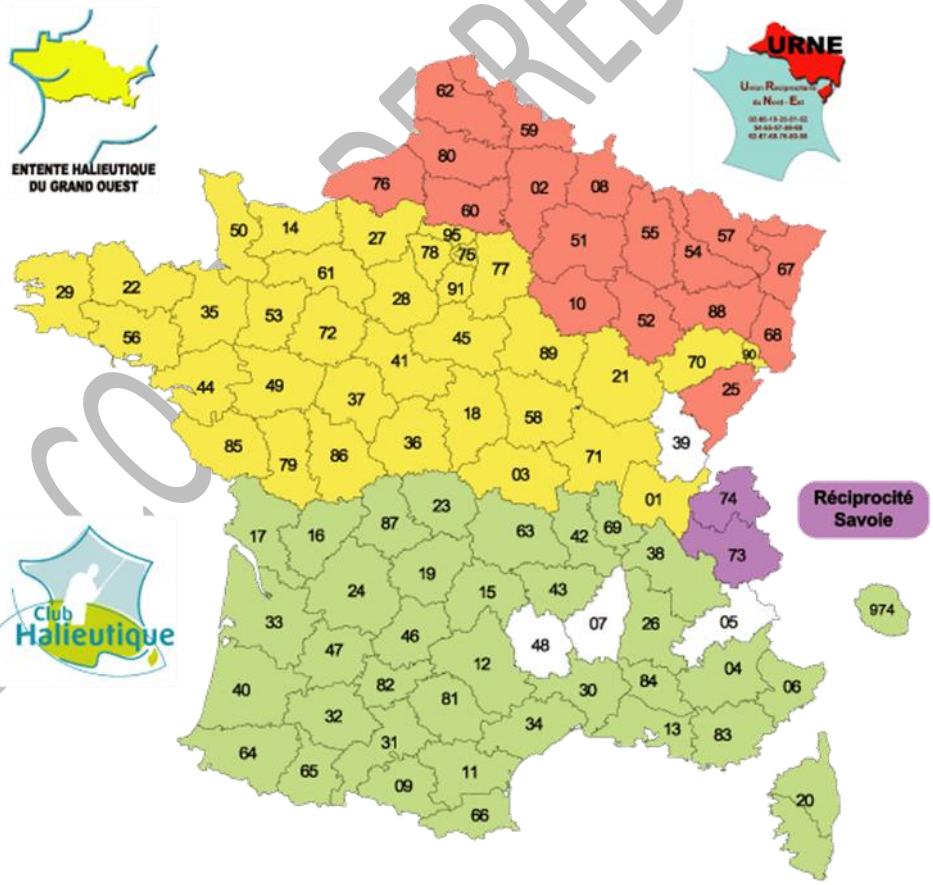

Ces trois clubs réciprocitaires s'accordent entre eux une réciprocité qui permet aujourd'hui à un pêcheur de pêcher sur 91 départements.

Le département des Alpes-Maritimes adhère au Club Halieutique Interdépartementale.

A noter que les cartes de pêche « Majeure CHI », « Mineurs », « Découverte » et « Femme » bénéficient de la réciprocité interdépartementale.

La réciprocité intrafédérale

Cette réciprocité concerne les AAPPMA d'un département entre elles. Elle autorise une personne en possession de sa carte de pêche - et donc adhérent à une AAPPMA - à pêcher sur l'ensemble des territoires de pêche des autres AAPPMA qui ont adhéré à cet accord.

La Fédération des Alpes-Maritimes est adhérente au Club Halieutique. La vignette du Club Halieutique, de l'URNE ou de l'EGHO permet alors de pêcher sur l'ensemble des cours d'eau des AAPPMA réciprocitaires.

Dans les Alpes-Maritimes, les 20 AAPPMA sont gestionnaires directes et détentrices des droits de pêche. Elles sont adhérentes à la Fédération de pêche départementale (FDAAPPMA 06).

Sur les 20 AAPPMA du département :

- 13 se sont accordé une réciprocité départementale et interdépartementale (CHI) : Auribeau, Belvédère, Cagnes Sur Mer, Grasse, Guillaumes, Nice, Puget, Roquebillière, Roquesteron, Saint Etienne de Tinée, Saint Sauveur sur Tinée, Saint Martin Vésubie, Sospel et Vence.

- 6 AAPPMA de la Vallée de la Roya se sont accordé une réciprocité locale dans le cadre de l'Entente Roya : Breil sur Roya, Fontan, La Brigue, Saorge et Tende.

- Lantosque et la Société privée des pêcheurs de Tende restant en dehors de toute réciprocité.

Là, où il n'y a pas de réciprocité, le pêcheur doit repayer une cotisation à l'association.

Sauf sur la Haute Roya, où les cours d'eau sont gérés par la Société privée des pêcheurs de Tende (statuts liés à son appartenance à l'Italie avant 1949), les parcours de pêche privés sont encore rares et la pêche est principalement gérée par des structures associatives de la pêche.

Exceptés les lacs de montagne, dont l'altitude minimum est comprise entre 1600 et 1800 m et difficilement accessibles, le relief du département laisse peu de possibilité au développement de la pêche en réservoir.

EN COURS DE REDACTION

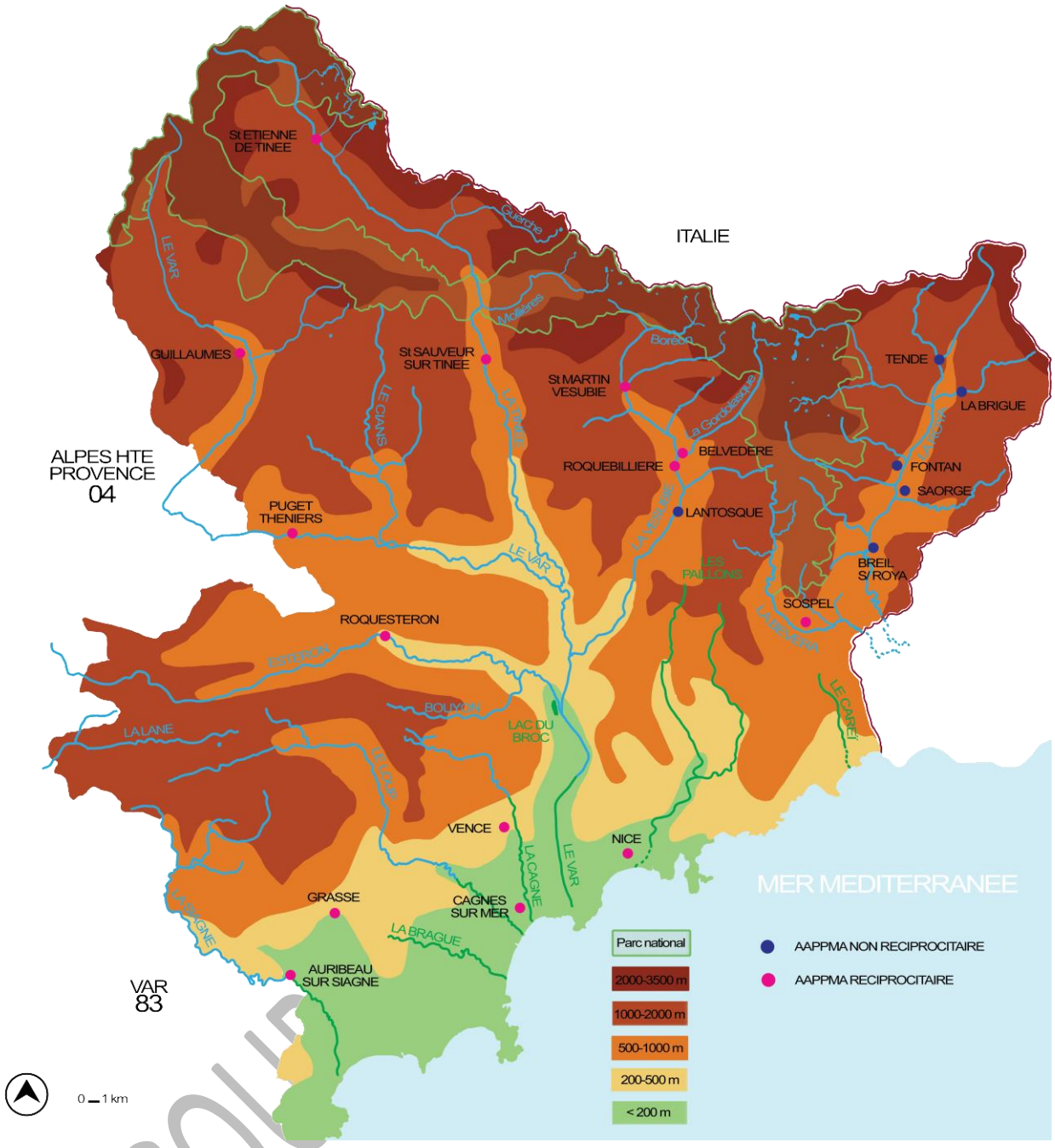

La mise en place de cette réciprocité favorise le développement du loisir pêche. Elle est en adéquation avec les nouvelles pratiques de consommation des loisirs en général facilitant les choix des séjours ou de destinations où le loisir pêche est pris en compte.

Dans le but de faire découvrir le bassin versant de la Roya et de développer le loisir pêche, l'ensemble des parcours No Kill de cette vallée (excepté celui de l'association privée des pêcheurs de Tende) seront ouverts, avec le lac des Cygnes de Breil sur Roya à la réciprocité dès 2019.

3. Cartes de pêche (Types, distributeurs, liste détaillant)

Accès à la pêche

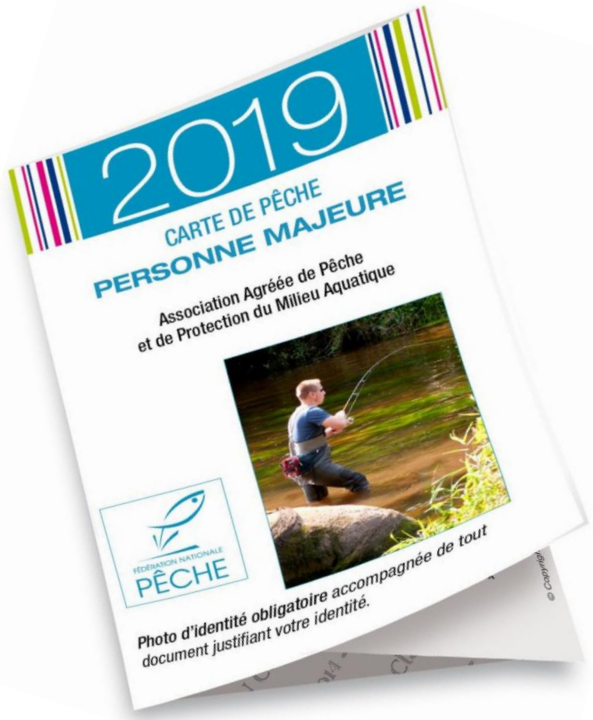

Un pêcheur souhaitant pêcher sur le domaine public ou les lots gérés par les AAPPMA doit être en possession d'une carte de pêche.

L'acquisition d'une carte pêche matérialise l'adhésion à AAPPMA. Elle donne lieu à l'acquittement d'une cotisation associative et d'une redevance pour la protection du milieu aquatique auprès des agences de l'eau.

Dès lors qu'un pêcheur achète une carte de pêche, il adhère automatiquement à une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA). Il est important d'informer les pêcheurs de cette adhésion pour qu'il puisse s'investir dans le milieu de la pêche dans son association en contribuant à des actions de protection et de gestion du milieu aquatique et piscicole, de participer aux assemblées générales, manifestations…

EN COURS D

Différentes cotisations composent la carte de pêche :

-La Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA)
Une cotisation est comprise dans le prix de la carte de pêche qui comprend une redevance pour la protection du milieu aquatique. Cette redevance est perçue par les agences de l'eau et permet également le fonctionnement de l'Agence française de la biodiversité (AFB). Elle contribue à participer à la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans le bassin hydrographique.

-La Cotisation fédérale
Elle permet de financer les actions portées par la fédération sur le milieu que ce soit des actions de restauration, sensibilisation, surveillance, gestion piscicole et permet d'aider financièrement et techniquement les AAPPMA.

Aujourd'hui, le choix des cartes de pêche est large, cette variété permet de correspondre à l'attente des différentes catégories de pêcheurs.

Prix des cartes de pêche 2018

Carte	Description	Tarif
Personne majeure	Carte annuelle « Personne Majeure ». 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. Valable sur les lots de pêche des 14 AAPPMA réciprocitaires des Alpes-Maritimes (sauf Lantosque, Tende, Breil sur Roya, Fontan, Saorge et La Brigue).	**74 €**
Interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle interfédérale « personne majeure ». Carte réciprocitaire CHI ou EHGO ou URNE. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. Prix unique : 95 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	**96 €**
Réciprocité Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Pour membre d'une AAPPMA non réciprocitaire et non adhérente au CHI, ou à l'EHGO ou à l'URNE. Ayant déjà acquitté une CPMA 2018 qui doit être présentée sur une autre carte de pêche. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche.	**69,80 €**
Personne mineure (1)	Carte annuelle « personne mineure » : pour les mineurs de 12 à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. CPMA acquittée une seule fois.	**20 €**
Découverte -12 ans (1)	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » pour les jeunes de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2ème catégorie. Pêche à 1 ligne. Tous modes de pêche. Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte. Prix unique : 6 €	**6 €**
Promotionnelle « Découverte Femme » (1)	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte. Prix unique : 33 €.	**33 €**
Journalière	Carte journalière. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. Valable sur les lots de pêche des 14 AAPPMA réciprocitaires des Alpes-Maritimes. Pour les AAPPMA non réciprocitaires : Lantosque, Tende, Breil sur Roya, Fontan, Saorge et La Brigue, la carte journalière n'est valable que sur les baux de pêche de l'AAPPMA l'ayant délivrée.	**15 €**
Hebdomadaire (1)	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément le jour de validité. Reçoit la CPMA « Hebdomadaire » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.	**32 €**
Hebdomadaire pour un membre ayant déjà une CPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Carte de pêche sans CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte de pêche comportant une CPMA annuelle 2018. Prix unique : 19,70 € (Pas de timbre CPMA).	**19,70 €**

Dans un souhait de s'adapter aux évolutions sociologiques ainsi qu'aux modes de consommation de loisirs, les produits proposés ont été aménagés et la distribution des cartes de pêche s'est considérablement modernisée.

La Fédération nationale de la pêche en France a donc lancé dès 2011 un nouveau site internet, www.cartedepeche.fr, pour répondre aux évolutions et à la demande des pêcheurs. Ce nouveau mode de distribution a été mis en place pour le département des Alpes-Maritimes en 2012.

Grâce à cette plateforme, toute personne peut désormais acquérir prendre sa carte de pêche en quelques clics lorsqu'il le souhaite. Il peut se tenir informé de la réglementation pêche ou de toutes autres informations utiles à la pratique de son loisir favori.

Dans une majorité de départements, les dépositaires proposent encore à la vente des cartes de pêche au format papier.

Or, depuis 2018, le département des Alpes-Maritimes est passé au « tout internet » avec un système intégral de distribution de la carte de pêche par système informatisé. . Il n'y a plus de permis de pêche « papier ».

En 2019, tous les départements devront adhérer au système de vente des cartes de pêche par Internet.

La Fédération a souhaité y passer avec un an d'avance pour anticiper ce changement et bénéficier avec plus de facilité des techniciens de la FNPF.

EN CONSULTATION

Réseau de revendeurs de cartes de pêche

Le réseau de dépositaires dans les Alpes-Maritimes est un réseau composé de magasins de pêche, d'offices de tourisme, et de commerces divers (bar tabac, bricomarché, restaurants, jardineries etc.) répartis sur l'ensemble du département.
Ces dépositaires délivrent la carte de pêche en passant par internet sur un compte dépositaire ou en passant directement par l'interface publique du site internet « cartedepeche.fr ».

Liste des dépositaires

En 2018 :

BASSIN VERSANT	DEPOSITAIRES CARTE DE PECHE INTERNET
SIAGNE	CABESTO (Mandelieu ; Z.I)
LOUP	ANCRE D'OR (Cagnes sur Mer)
	FARNIENTE (Antibes)
	DECATHLON (Antibes)
	MEGAPECHE (Villeneuve-Loubet)
	TABAC DU LOUP (Pont du Loup)
CAGNE	OFFICE DE TOURISME (Vence)
ESTERON	FRUITS ET LEGUMES (Roquesteron)
HAUT ET MOYEN VAR	
PAILLONS ET BAS VAR	BAR TABAC BEAU SEJOUR (Broc)
	DECATHLON (Nice Lingostière)
	BRICOMARCHE (Gattières)
TINEE	TINEE MOTOCULTURE (St Sauveur sur Tinée)
	BAR TABAC CHEZ EDDY (St Sauveur sur Tinée)
	BAR HOTEL RESTAURANT "LE RELAIS D'AURON" (St Sauveur sur Tinée)
	OFFICE DE TOURISME (St Etienne de Tinée)
VESUBIE	OFFICE DE TOURISME (Belvedère)
	CHALET DES PECHEURS (St Martin Vésubie)
	JARDINERIE DU PRA D'AGOUT (St Martin Vésubie)
	OFFICE DE TOURISME (Roquebillière)
	MAIRIE (Lantosque)
BEVERA	BAR CENTRAL (Sospel)
ROYA	BAR RESTAURANT L'ETAPE (Fontan)
	LA FRAYERE (Breil sur Roya)
	MAIRIE (La Brigue)

EN COURS DE REDACTION

En 2018, nous avons pu observer le manque de dépositaires dans certaines vallées (Haut et moyen Var, Esteron (St Auban), Siagne (Grasse) Bévera (Menton) Nice centre (Décathlon), Tinée (Isola).

Un effort a été fait pour renforcer ce réseau début 2019 et pallier à ce manque de dépositaires.

En 2019 :

BASSIN VERSANT	DEPOSITAIRES CARTE DE PECHE INTERNET
SIAGNE	CABESTO (Mandelieu ; Z.I)
	POPS FISHING (Mouans Sartoux)
LOUP	ANCRE D'OR (Cagnes sur Mer)
	DECATHLON (Antibes)
	MEGAPECHE (Villeneuve-Loubet)
CAGNE	OFFICE DE TOURISME (Vence)
ESTERON	FRUITS ET LEGUMES (Roquesteron)
	TERRE DES LACS (St Auban)
HAUT ET MOYEN VAR	GAMM VERT (Puget Theniers)
	RELAIS DU MERCANTOUR (Beuil)
	RELAIS DU MERCANTOUR (Beuil)
	CENTRE SOCIAL L'EPI (Guillaumes)
	POINT INFO TOURISME (Entraunes)
PAILLONS ET BAS VAR	BAR TABAC BEAU SEJOUR (Broc)
	DECATHLON (Nice Lingostière)
	DECATHLON (Nice TNL)
TINEE	TINEE MOTOCULTURE (St Sauveur sur Tinée)
	BAR TABAC CHEZ EDDY (St Sauveur sur Tinée)
	BAR HOTEL RESTAURANT "LE RELAIS D'AURON" (St Sauveur sur Tinée)
	LA POSTE (Isola village)
	OFFICE DE TOURISME (St Etienne de Tinée)
VESUBIE	CHALET DES PECHEURS (St Martin Vésubie)
	JARDINERIE DU PRA D'AGOUT (St Martin Vésubie)
	OFFICE DE TOURISME (Roquebillière)
	MAIRIE (Lantosque)
BEVERA	BAR CENTRAL (Sospel)
	EPICERIE DU MERCANTOUR (Moulinet)
	DECATHLON (Monaco)
ROYA	BAR RESTAURANT L'ETAPE (Fontan)
	LA FRAYERE (Breil sur Roya)
	MAIRIE (La Brigue)

EN COURS DE REDACTION

Les pêcheurs ont la possibilité à tout moment d'acquérir directement leur carte de pêche sur internet par le site national de délivrance « cartedepeche.fr » sans passer par un dépositaire. Il peut bénéficier ainsi de plusieurs avantages, paiement en plusieurs fois, adhésion à une newsletter départementale ou de l'AAPPMA ou encore réimprimer sa carte de pêche en cas de perte jusqu'à 10 fois.

Ce passage avec internet permet aux gestionnaires de la pêche d'avoir des nouvelles informations sur le profil des pêcheurs (âge, sexe, répartition géographique…). On peut voir aussi à quel moment est prise la carte (saisonnalité) qui donne des renseignements sur l'intérêt des pêcheurs pour la pêche de la truite, des carnassiers, la pêche en lacs de montagne ou encore d'observer la part du tourisme pêche en période estivale.
Elle fournira de nouveaux moyens de communication et de promotion.

Répartition des dépositaires dans le département

EN COURS D'ÉDITION

Analyse de la vente des cartes de pêche depuis 1998 et 2008

Nous retrouvons ci-dessous l'évolution des différents types de cartes de pêche depuis 1998 pour les cartes « Majeurs », « Mineurs » et « Hebdomadaire » puis 2002 pour la carte « Journalière » et 2008 pour la carte « Découverte ».

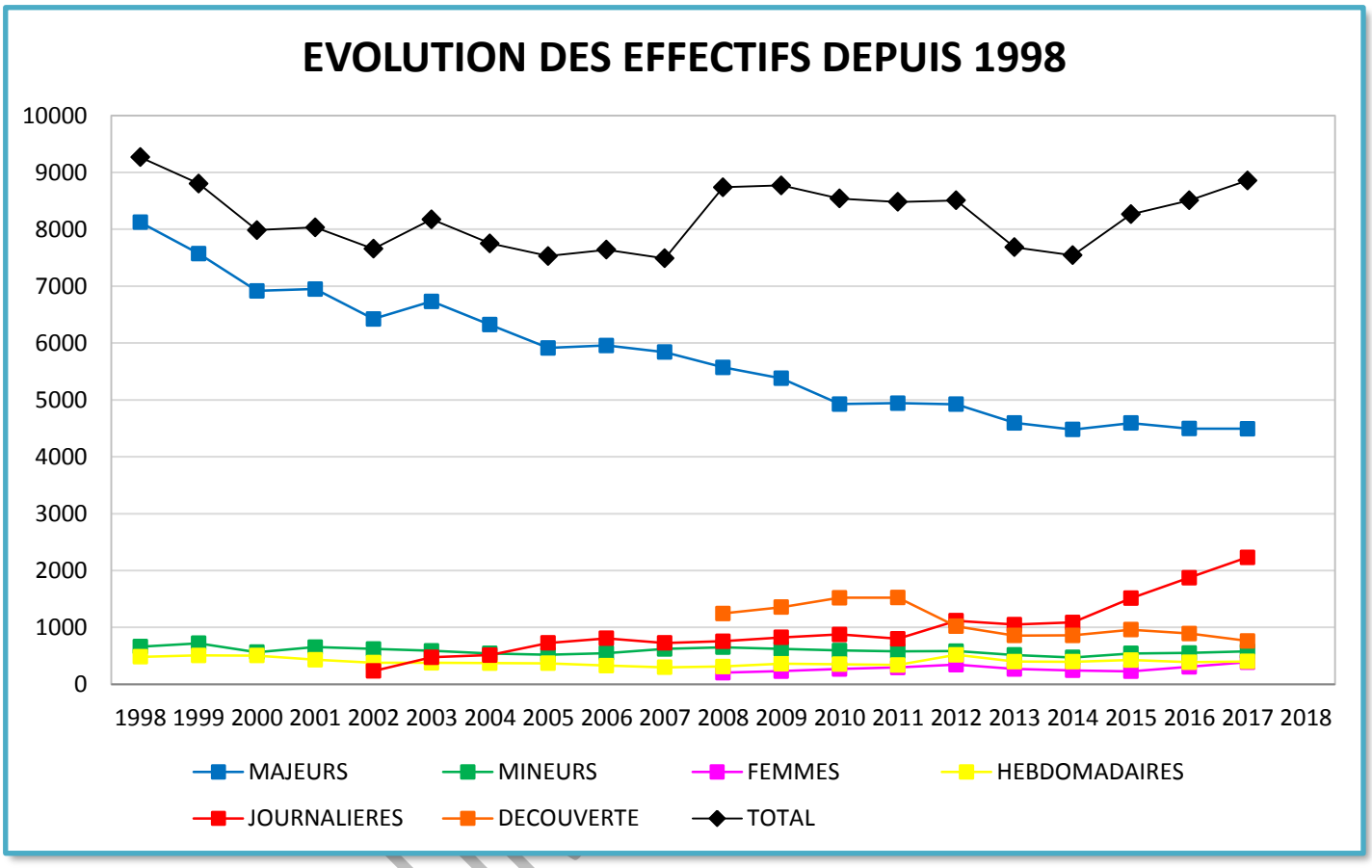

EN COU

Les cartes de pêche de type **« Majeurs »** qui regroupe les cartes « Personne majeure » et « Interfédérale personne majeure » ont fortement diminué en passant de 8123 pêcheurs en 1998 contre 4493 en 2017.
Ces résultats sont néanmoins à nuancer en prenant compte du changement sur le type de carte à partir de 2006. En effet depuis 2006 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatique, le choix des cartes de pêche a été simplifié et modifié afin de répondre aux besoins des pêcheurs.
Certaines cartes ont disparu, d'autres ont été modifié afin de s'adapter et de répondre au mieux à la demande.
La diminution de ce type de carte est en partie expliquée par ce changement qui depuis 2006 baisse mais de façon plus légère et stagne depuis 2013.

Les cartes de pêche « **Découverte** » ont augmenté de 1245 à 1523 cartes de 2008 à 2011 puis ont chuté en passant en 2017 à 762 cartes. Cette chute est expliquée en partie par les nombreuses cartes qui étaient données au début de sa mise en place et vers 2010 pour booster ce nouveau type de carte et faire découvrir la pêche aux plus jeunes.

Les cartes de pêche « **Hebdomadaires** » et « **Mineurs** » ont été relativement stables depuis 1998 restant au-dessus du seuil des 400 cartes pour les hebdomadaires et avoisinent les 600 cartes pour les cartes « mineurs ».

Les cartes de pêche « **Femme** » ont quant à elles connu une belle augmentation depuis 2008. En 2017 les cartes atteignent un peu moins de 400 cartes alors qu'en 2017 elles étaient au nombre de 204. La vente des cartes de pêche « Promotionnelle Femmes » n'a cessé d'augmenter depuis sa création.

Enfin, les cartes « **Journalières** » ont connu une forte augmentation depuis 2002. Elles sont passées de 233 en 2002 à 800 en 2011 puis ont explosées de 2011 à 2017 atteignant près de 2231 cartes. Le parcours touristique du Boréon situé dans le bassin versant de la Vésubie contribue largement dans ces chiffres.

Ci-dessous sont représentés l'évolution de tous les types de cartes de pêche.

EN COURS DE REDACTION

Evolution des cartes MAJEURS depuis 1998

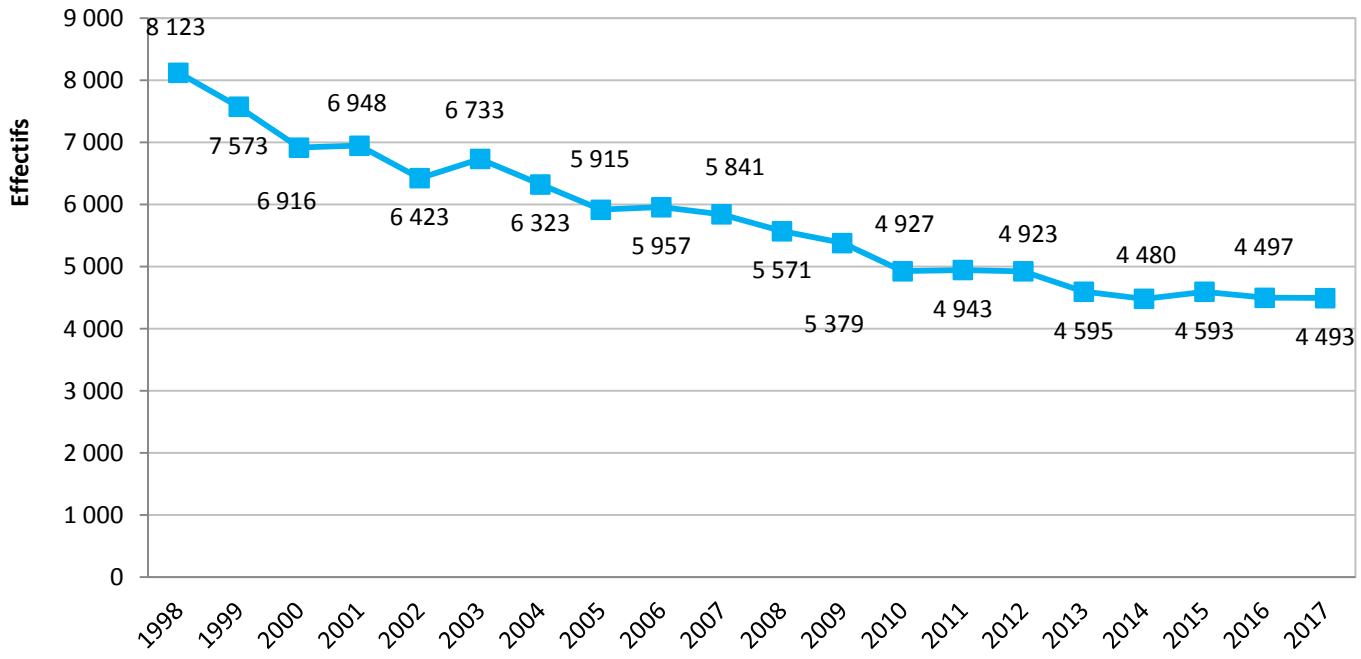

Evolution des cartes MINEURS depuis 1998

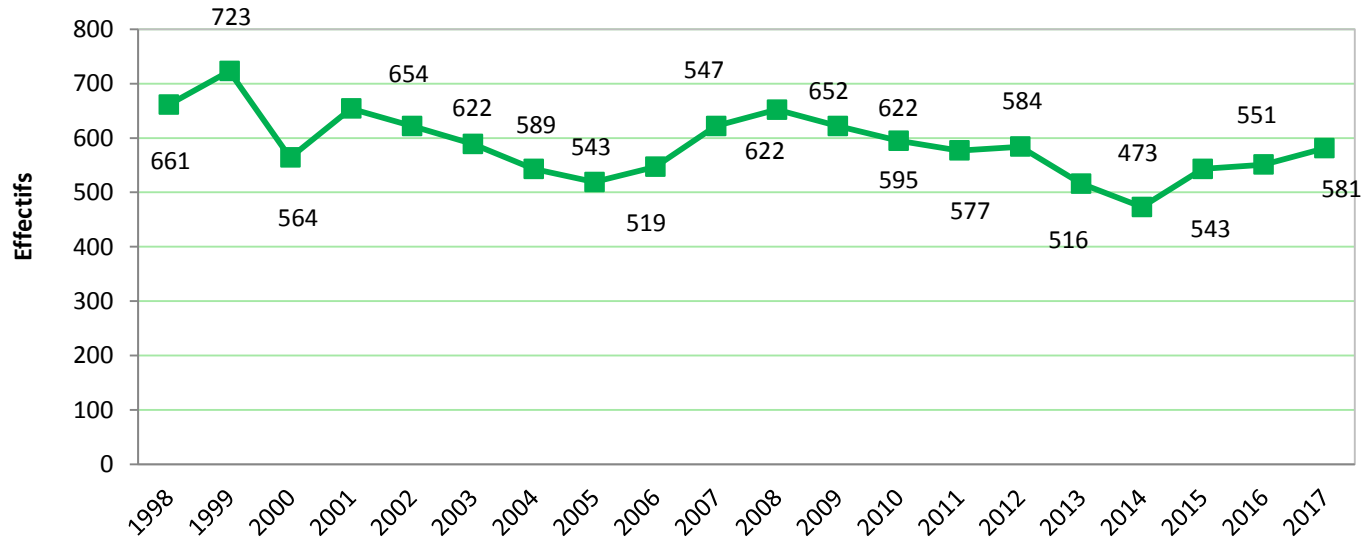

Evolution des cartes HEBDOMADAIRE depuis 1998

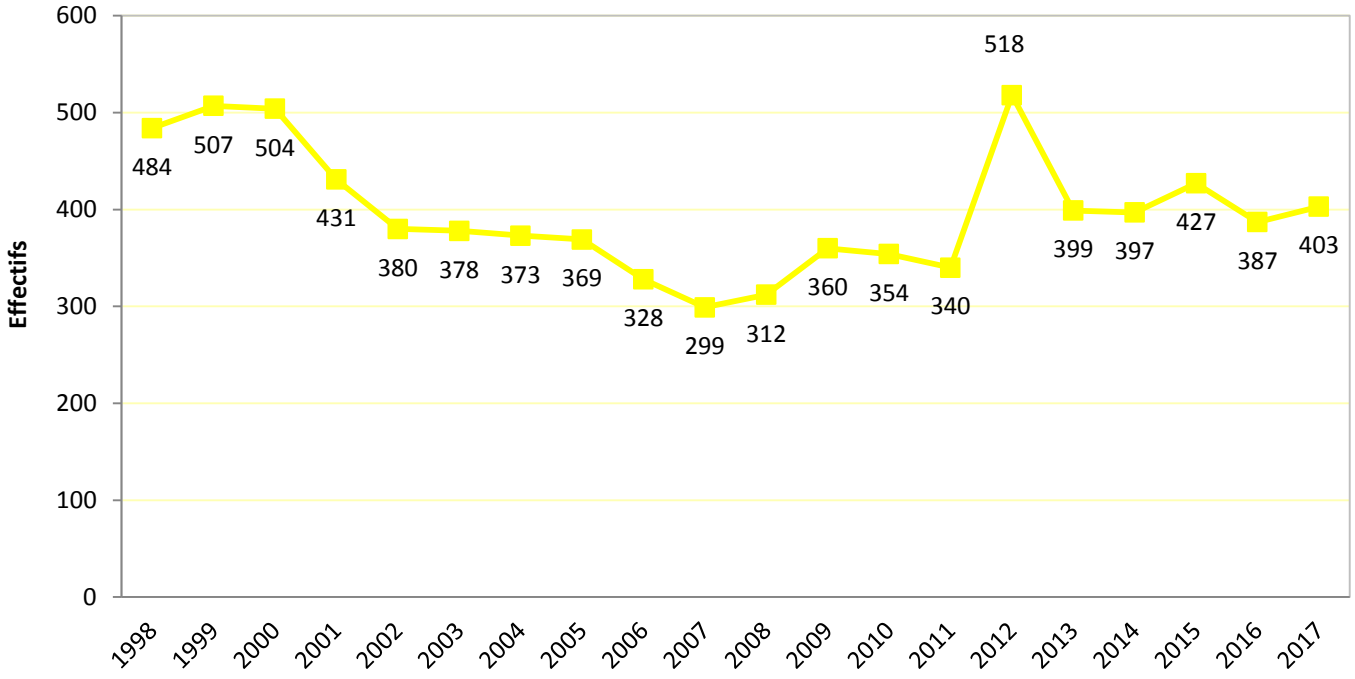

Evolution des cartes de pêche JOURNALIERE depuis 2002

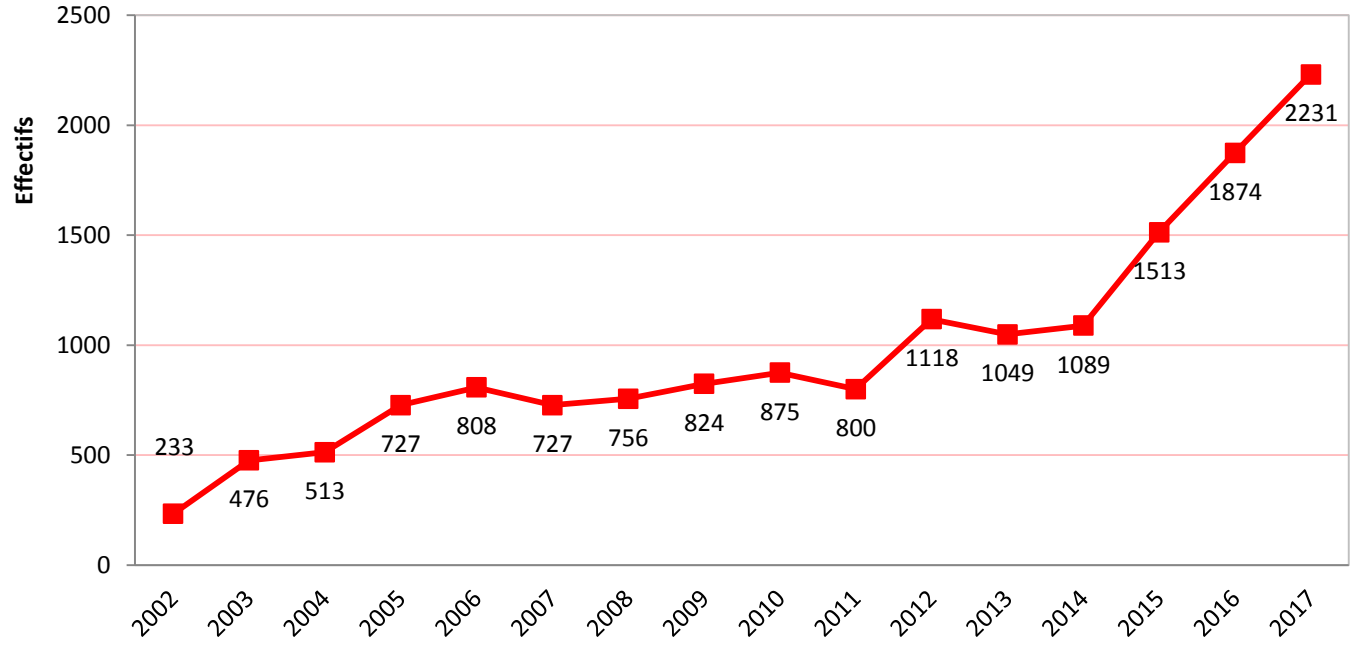

Evolution des cartes FEMME depuis 2008

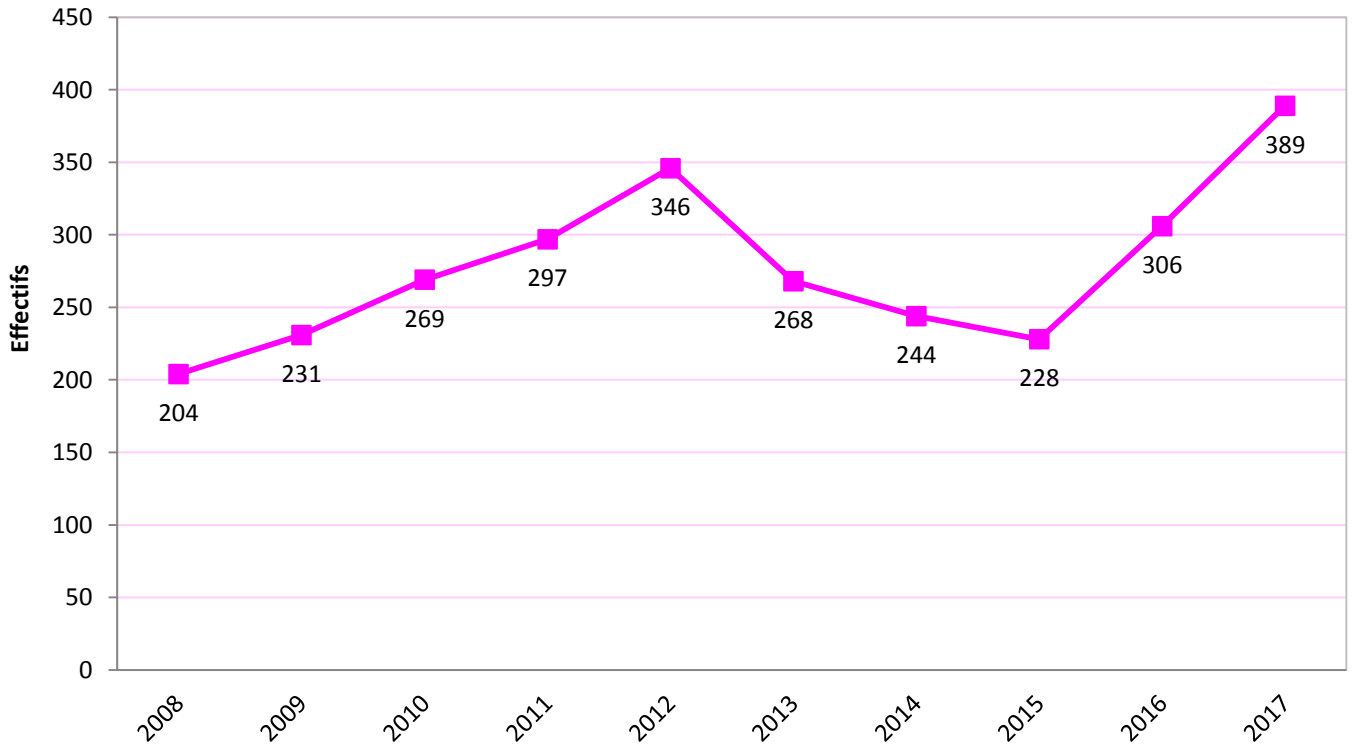

Evolution des cartes DECOUVERTE depuis 2008

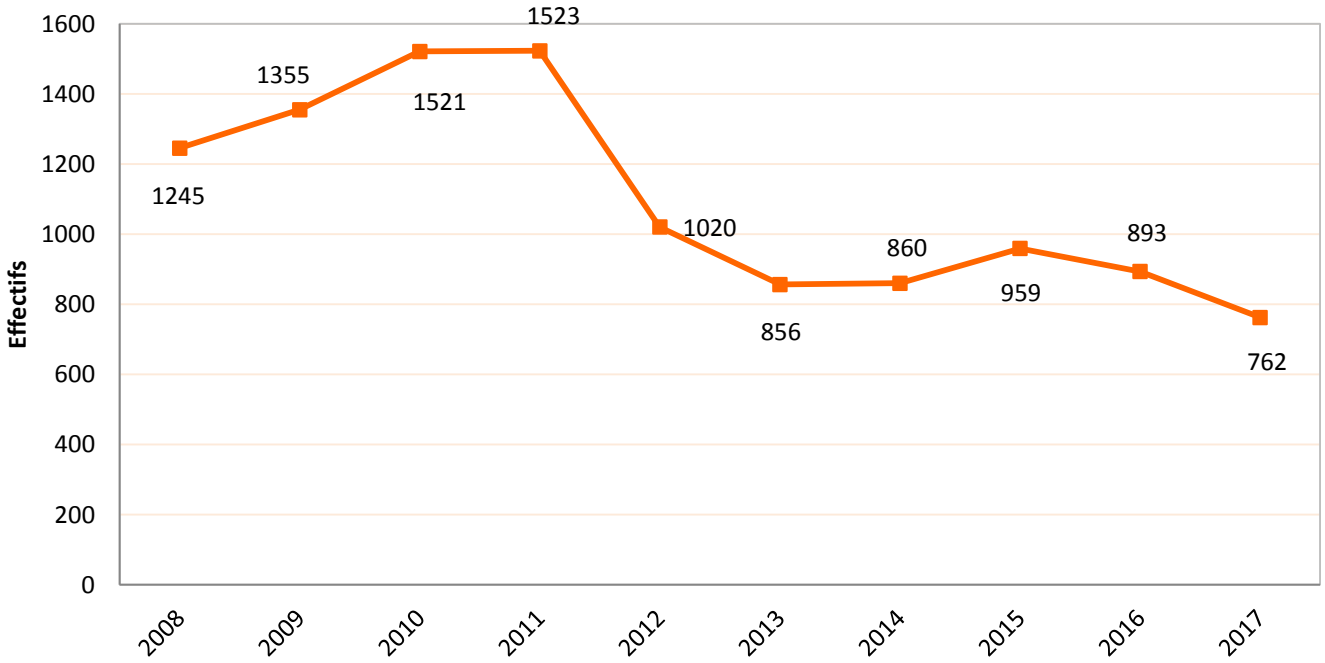

Répartition des pêcheurs en 2018

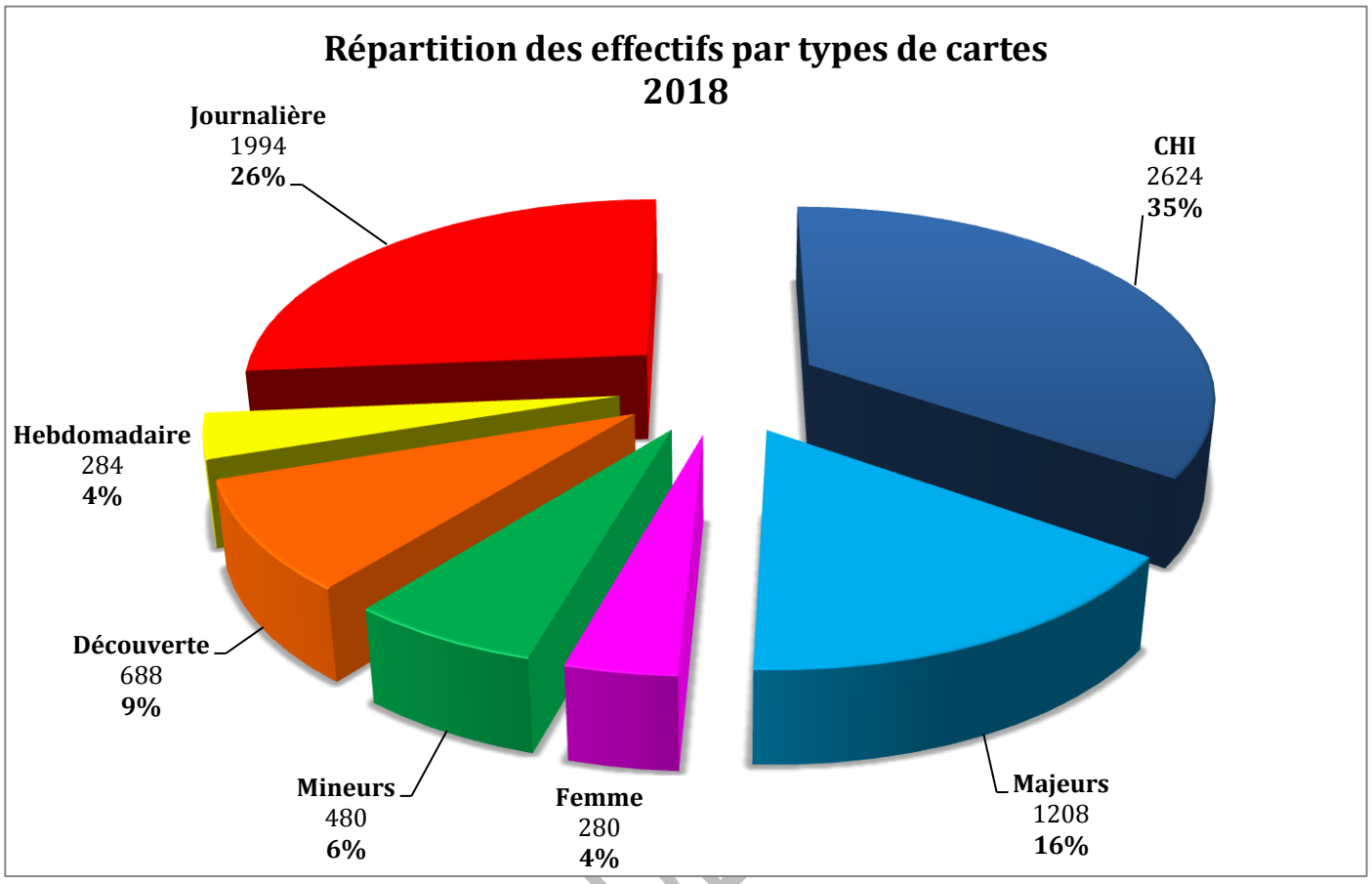

Ce sont les **cartes « Interfédérale personne majeure** » qui domine les types de cartes avec plus de 35% montrant le fort intérêt de la réciprocité avec le Club Halieutique Interdépartementale.

Les **personnes majeures** qui pêchent seulement dans le département des Alpes-Maritimes à l'année représentent 16% des pêcheurs.

Les **femmes** sont minoritaires dans le monde de la pêche mais leur nombre progresse d'années en années, facilité par le type de carte qui leur est dédiée, moitié moins cher que le permis type « personne majeure »

Les **jeunes** sont bien représentés dans le département atteignant plus de 15% des effectifs (Cartes Découverte, moins de 12 ans et Mineurs, de 12 à 18 ans). Les nombreuses animations de découverte du monde de la pêche et de sensibilisation sur les milieux aquatiques organisées par la fédération de pêche participent à l'atteinte de ces résultats.

Enfin, on récence plus de 2000 **cartes journalières** ce qui représente 26% des cartes et près de 300 cartes hebdomadaires (4% des cartes). Ces produits sont le ***témoin du tourisme pêche*** qui symbolisent 30 % des cartes de pêche dans le département. Le parcours touristique du Boréon attire de très nombreux pêcheurs pendant la période

d'ouverture de la truite et surtout pendant la période touristique estivale et fait vivre la carte de pêche à la journée.

Comparatif des modes de distribution de la carte de pêche : Internet/Dépositaires

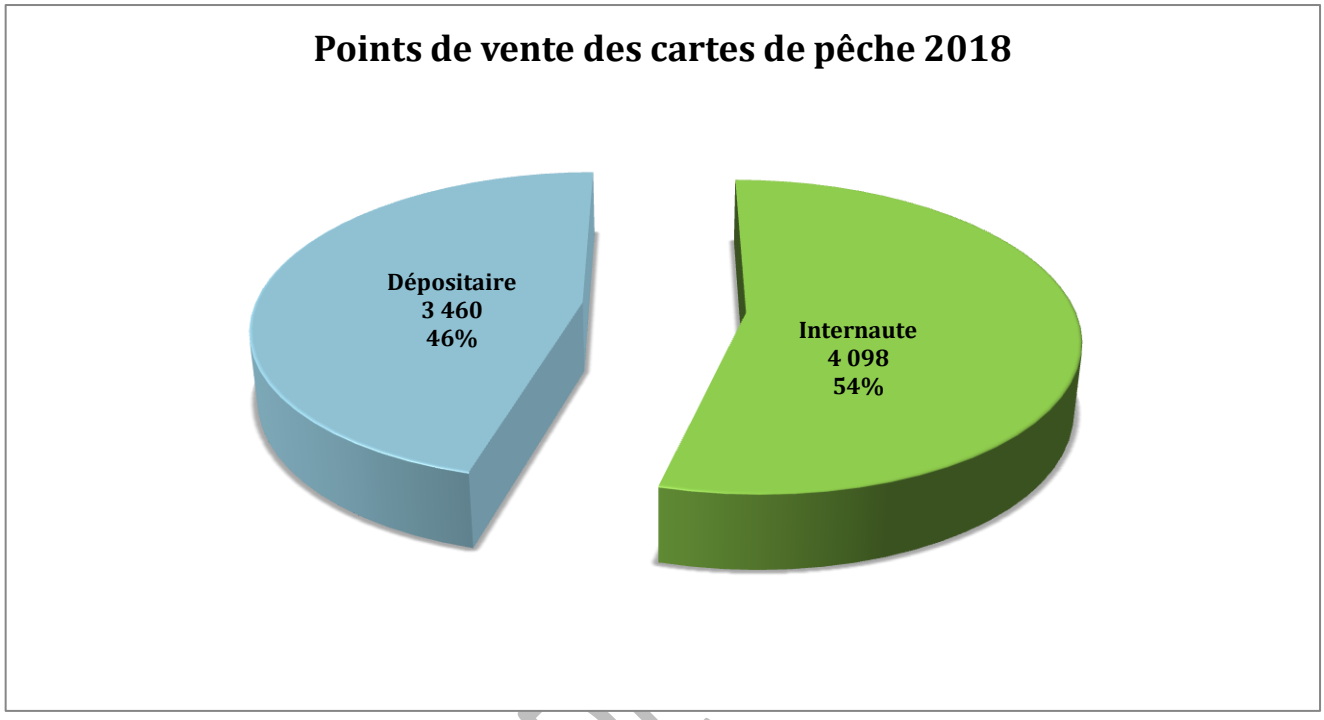

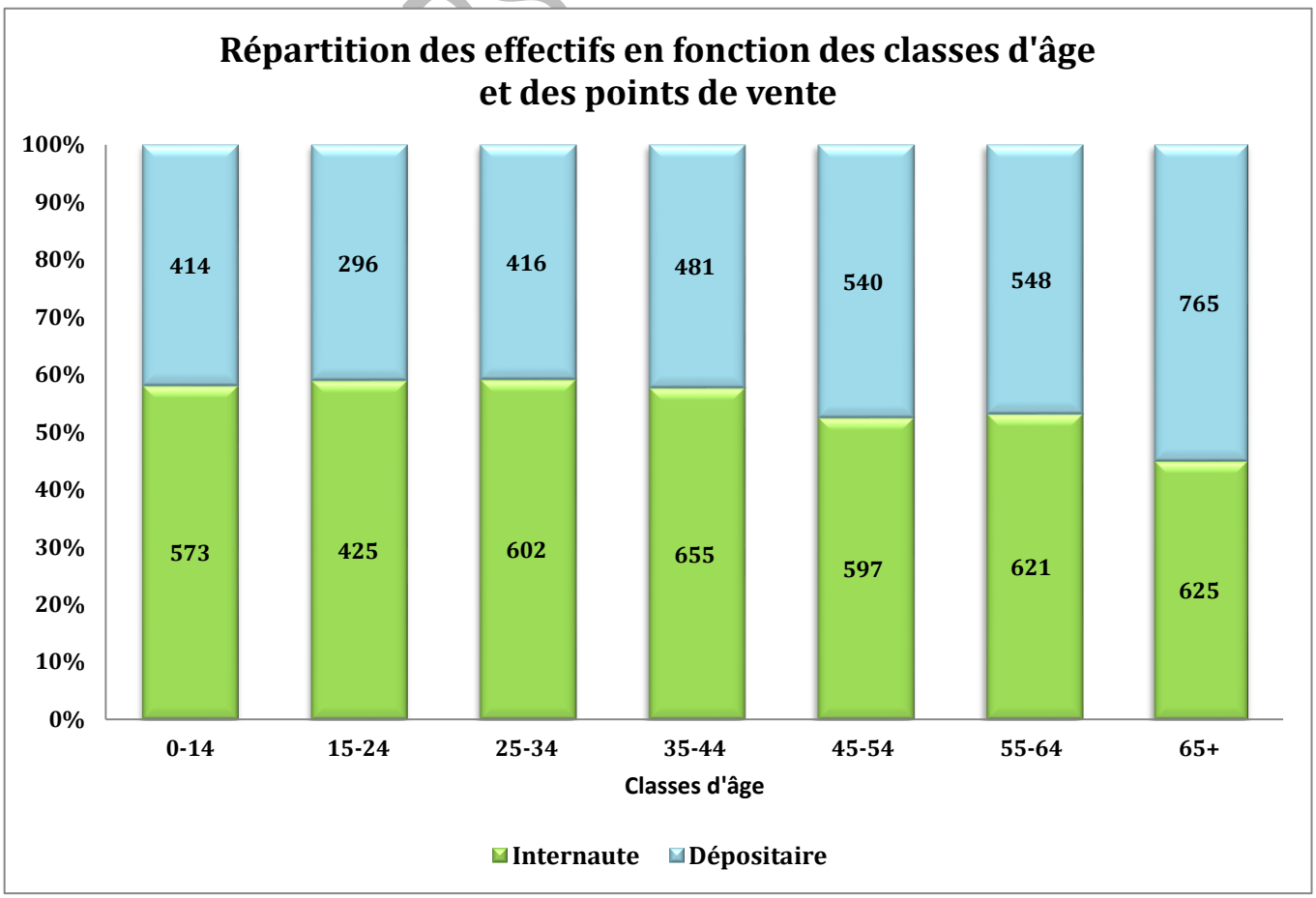

Le département des Alpes-Maritimes a fait le choix de passer au « Tout Internet » en 2018 en anticipant le passage obligatoire national de la vente exclusive par internet des cartes de pêche pour tous les départements en 2019.

Comme nous avons vu précédemment, le client pêcheur peut soit acheter sa carte de pêche quand il le souhaite sur le site « cartedepeche.fr » ou il peut bénéficier du service mis en place dans le département avec son réseau de dépositaire leur délivrant le permis de pêche par internet.

La carte de pêche en ligne, accessible depuis chez soi, comptabilise plus de 54% par rapport à la prise de carte chez un dépositaire (46%).
Ce nombre est en constante évolution. Cependant, pour 2018, ces résultats sont à nuancer puisque comme vu précédemment, il existe encore des dépositaires qui n'ont pas de « compte dépositaire », passant ainsi sur le site cartedepeche.fr comme pourrait faire le pêcheur lambda depuis son domicile.

Quand on se réfère au graphique « Répartition des effectifs en fonction des classes d'âge et des points de vente », on peut se rendre compte que les pêcheurs retraités ont encore l'habitude de retirer leur carte de pêche chez un dépositaire comme ils l'ont toujours fait. Ils sont près de 55% (plus grande proportion) à prendre la carte chez leur détaillant de pêche et autres.
Ils sont encore attacher au système dépositaire de cartes de pêche et ceci est expliqué également par le temps qui leur est accordé, plus important qu'un pêcheur « actif ».

A titre de comparaison, pour les catégories de pêcheurs plus jeunes, internet est bien plus utilisé, à hauteur de 60% (59% pour les 15-24 ans et 25-34 ans et 57% pour les 35-44 ans)

Le pêcheur est toujours attaché à ses habitudes de retirer la carte de pêche chez un dépositaire. C'est pourquoi, malgré le passage au « tout internet », il faut continuer à développer le réseau des dépositaires dans l'ensemble du département.
L'acquisition de la carte de pêche par internet depuis son domicile est utilisée par plus de 50% des pêcheurs mais n'est pas encore l'outil d'accès au loisir pêche.

Néanmoins ce pourcentage est en constante évolution comme on peut le voir ci-dessous où on était à 11% en 2012 et désormais à plus de 50%.

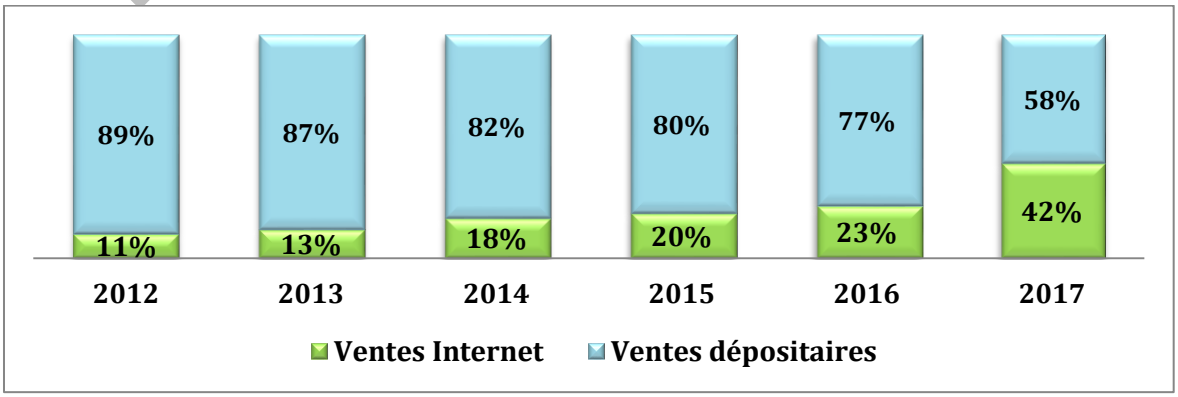

EN COURS DE REDACTION

Evolution mensuelle de la vente des cartes de pêche en 2018

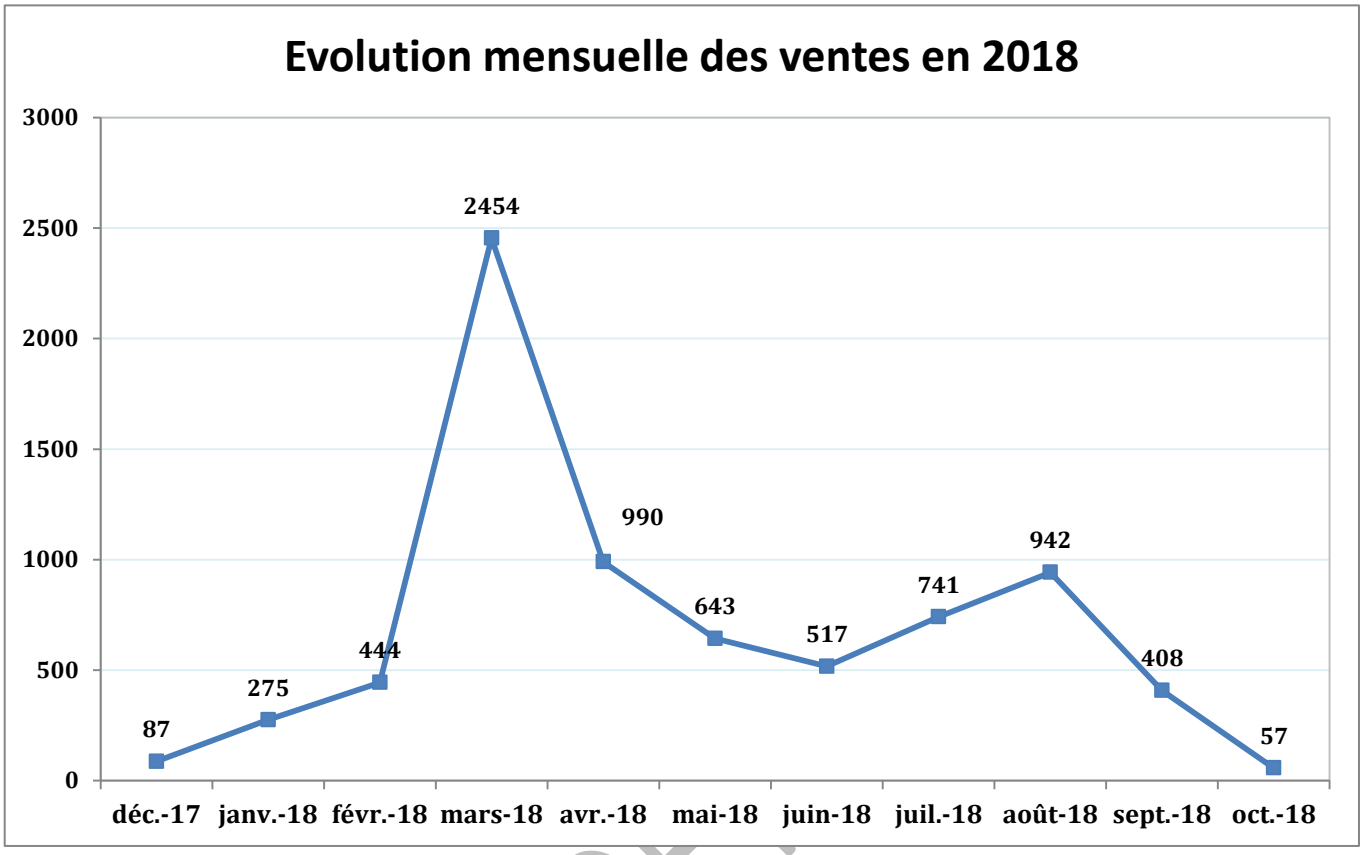

Le département des Alpes-Maritimes est un département « à truites ».
L'ouverture de la pêche en première catégorie est la période principale d'achat.

Les rivières sont le paradis de la **truite fario** qui règne dans cet environnement.
La grande majorité de nos pêcheurs recherche ces salmonidés présents en nombre sur nos rivières et torrents de montagne.
Cet attrait pour cette espèce est marqué par la prise du permis de pêche avant l'ouverture de la truite, c'est-à-dire juste avant le deuxième week-end de mars.
La plus grosse vente des cartes de pêche se situe donc en Février-Mars avec un gros pic atteignant près de 2500 cartes.

L'ouverture de la pêche aux carnassiers, le premier week-end de Mai n'influe pas sur la vente des cartes de pêche. La recherche des poissons carnassiers en deuxième catégorie est limitée. La basse Siagne et le lac du Broc, pour la majorité, font le bonheur des pêcheurs de carnassiers.

Ensuite, on observe de nouveau une ***augmentation de la vente de permis dès le mois de Juin***.

On l'explique par plusieurs facteurs :

- D'une part, c'est la période qui coïncide avec la **fin de la fonte des neiges**.
Les cours d'eau deviennent de nouveau « pêchable » et les premières chaleurs rendent les poissons actifs attirant de nombreux pêcheurs.

- D'autre part, c'est le début de la **période estivale** qui attire bon nombre de touristes sur la Côte d'Azur et dans nos montagnes.
La vente de carte atteint un pic au mois d'Aout de presque 1000 permis.
Rappelons que le département des Alpes-Maritimes est un des départements les plus touristiques en France permettant un afflux de visiteurs sur notre territoire.

- De plus, notre réseau halieutique a un autre atout autours de ces montagnes, avec la présence d'une **grande richesse de lacs de montagne** présents sur la plupart des bassins versant et en fait des lieux très prisés des pêcheurs.
De nombreuses personnes viennent découvrir ces hauts lieux en associant le plaisir de la marche en montagne et la pêche dans les lacs et torrents de montagne.

ES DE REDACTION

Evolution mensuelle des ventes par types de cartes en 2018

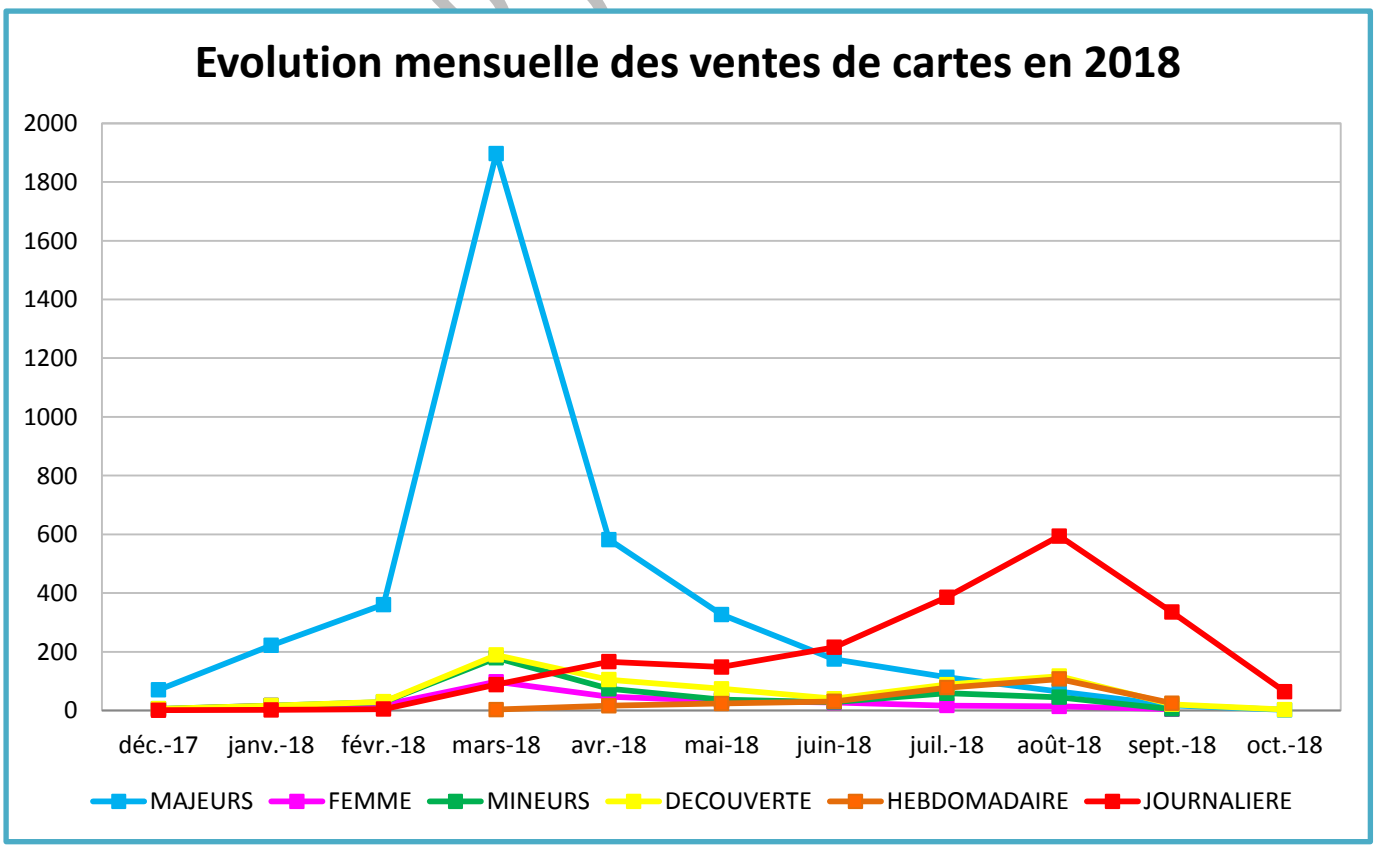

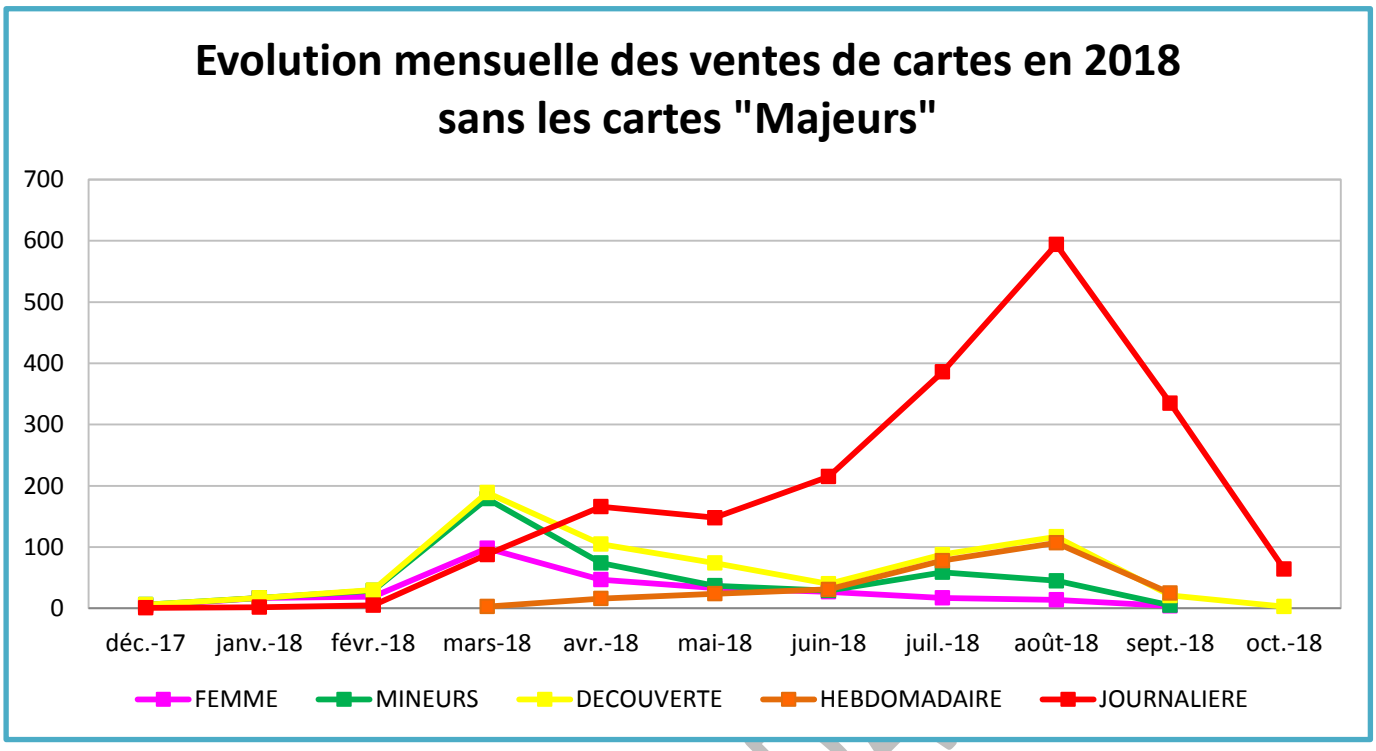

Le **socle de nos pêcheurs** des Alpes-Maritimes prennent leur carte pour ***l'ouverture de la pêche en 1ère catégorie*** comme en témoigne le pic de vente des cartes « Majeurs » qui comprend également les cartes « Interfédérale » en Février-Mars.

C'est également le cas pour les cartes « Découverte », « Mineurs » et « Femme » que nous distinguons plus précisément sur le deuxième graphe. Ces cartes sont acquises par 90% des adhérents sur les 3-4 premiers mois de l'année.

La carte de pêche « **Hebdomadaire** » est une carte destinée à la période estivale avec la présence des vacanciers qui prennent cette carte pour pouvoir pêcher plusieurs jours d'affilés pendant leur temps de vacances.
Ils s'intéressent aussi à des séjours « rando-pêche » en montagne pour profiter de la grande variété de torrents et lacs où sont proposés des possibilités d'hébergement ou bivouac sur leur itinéraire.

Les ventes de cartes « **Journalières** » sont plus étalées sur l'année mais comme pour la carte hebdomadaire, les beaux jours corrélés à l'ouverture des lacs de montagne et aux vacances estivales déclenchent une forte distribution de cartes de pêche.

EN COURS DE REDA

4. Effectifs des pêcheurs

Nombre de pêcheurs

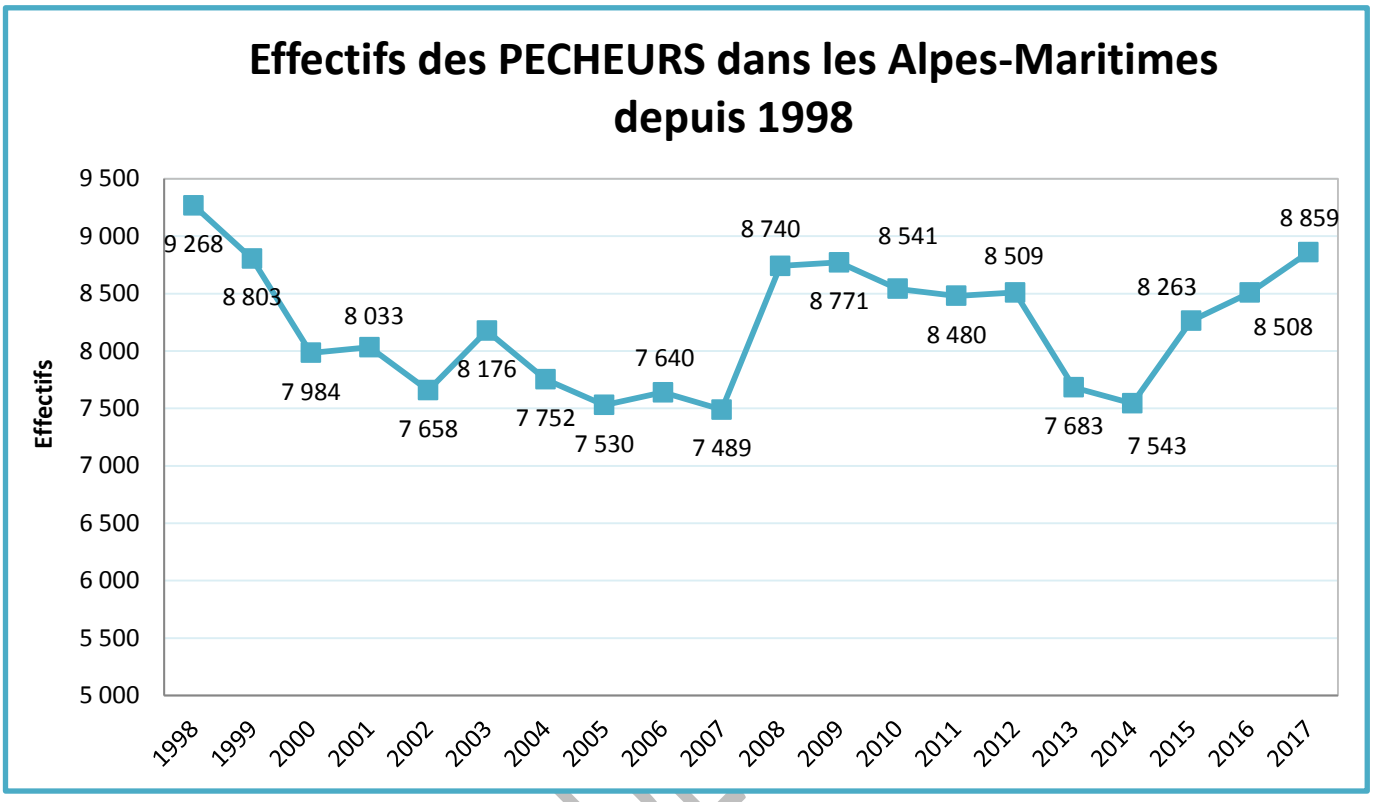

Depuis 1998, l'évolution des effectifs de pêcheurs a connu une baisse conséquente passant de près de 9300 pêcheurs en 1998 à 7500 en 2007 soit une diminution à hauteur de 20%.
Dans un premier temps cette baisse a été rapide jusqu'en 2002 puis s'est faites plus progressivement jusqu'en 2007.

Ensuite, la vente de carte de pêche a augmenté de manière significative entre 2007 et 2017.

On observe une ***progression de 16%*** sur ces 10 dernières années. De 7489 pêcheurs en 2007, son nombre a évolué pour atteindre 8859 pêcheurs en 2018. L'essentiel des pêcheurs est constitué par les pêcheurs locaux.

On note, depuis 1998, une certaine irrégularité du nombre de pêcheurs dans les Alpes-Maritimes. Ces variations sont difficilement explicables et peuvent être dues à plusieurs raisons.
Une saison avec une fonte des neiges longue est par exemple impactant sur le débit de nos rivières.

La météo est un facteur incontrôlable et a un impact sur la pratique de la pêche en dissuadant les pêcheurs.

EN COURS DE

Très souvent les cours d'eau commencent à pouvoir être pêcher dès les premiers beaux jours c'est à dire à partir du mois de Juin.

Nous ne disposons pas encore assez d'outils pour expliquer ces variations, nous ne pouvons faire que des suppositions. La vente de carte de pêche par internet pourra permettre d'analyser plus précisément ces irrégularités avec les nombreuses données qu'elle offre.

Répartition des effectifs de pêcheurs selon les classes d'âge

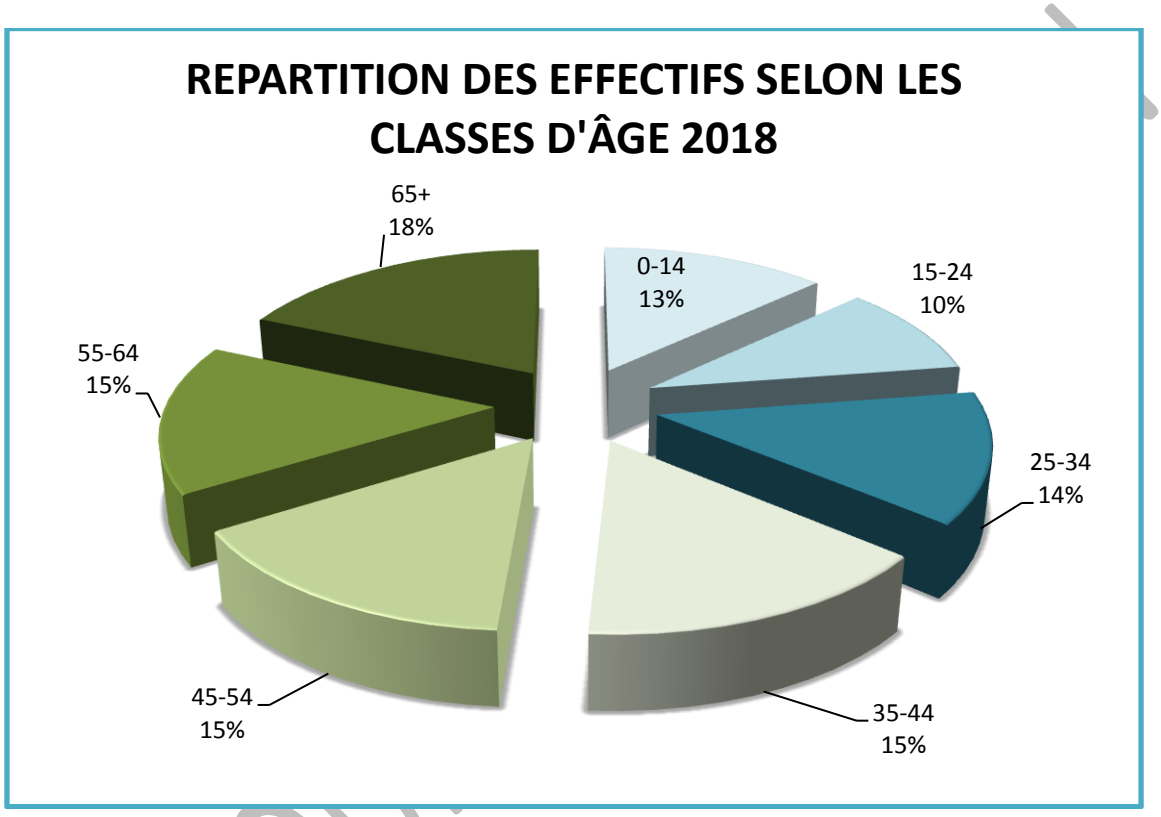

La répartition des catégories d'âge des pêcheurs des Alpes-Maritimes est relativement homogène.

Pêcheur retraité

Alors que la part des retraités (65+) était très importante et occupait presque la moitié des pêcheurs des Alpes-Maritimes il y a quelques années, aujourd'hui elle représente 18 % des pêcheurs. La part est comparable aux autres tranches d'âge des pêcheurs.

Pêcheur adulte

Les proportions des tranches d'âges entre 25 et 64 ans sont égales. Cette part des pêcheurs adultes actifs qui comprend les hommes et les femmes dans le département représente presque 60 % des pêcheurs.

Pêcheur Mineur

La proportion de mineurs âgés de 12 à 18 ans et relativement faible.

Pêcheur « Enfant »

Tout comme les mineurs, la part des enfants restent peu élevée.

La proportion de cartes jeunes dans le département est faible aux vues des résultats, ces catégories d'âge sont à développer pour les années à venir.
Des actions sont à envisager pour accentuer les efforts vers la population de jeunes.

Le département des Alpes-Maritimes est un des plus petits départements de France au niveau du nombre de pêcheurs.

La fréquentation des rivières des Alpes-Maritimes est relativement modeste au regard des potentialités que ce soit touristique et halieutique.
Le noyau de pêcheur est composé de pêcheurs locaux qui sont soutenus par les touristes en période estivale.

La richesse des activités de loisirs proposés dans le département, l'attrait de la mer, le relief accidenté et les difficultés d'accès aux rivières sont peut-être une explication du faible nombre de pêcheurs.

5. Règlementation et Surveillance de la pêche

Règlementation

La pêche fait l'objet d'une législation spécifique qui est relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles.
Cette loi a pour but « d'organiser une pêche durable, rationnelle et respectueuse des milieux aquatiques et de son patrimoine piscicole »

L'article L.430 du code de l'environnement rappelle que la « préservation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole sont d'intérêt général ». Cet article précise que la pêche y constitue un élément essentiel.
La Fédération a donc un rôle a joué dans cette réglementation, compris dans ses objectifs de protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole.

La réglementation s'étend jusqu' au domaine maritime c'est-à-dire à la limite de salure des eaux.
Elle s'applique à tous les lieux où le poisson est censé circuler (cours d'eau, canaux, ruisseaux et plans d'eau dits en "eaux libres").
Il est utile de rappeler la distinction entre les eaux dites « closes » et « libres » où la réglementation diffère.

Eaux closes : « Tous les fossés canaux, étangs, réservoirs et autres plans d'eau dans lesquels le poisson ne peut passer naturellement ». Il n'existe aucune communication avec les eaux libres. Elles échappent aux dispositions du code.

Eaux libres : Le reste des cours d'eaux, plans d'eaux, canaux « libres », c'est-à-dire en communication avec le réseau hydrographique de façon permanente ou temporaire, est assujetti à toute la législation sur la pêche.

La réglementation de la pêche est riche et complexe. Elle constitue un frein à l'exercice du loisir pêche.
De manière générale, elle encadre l'acte de pêche, pour permettre au poisson de naître, de vivre et de grandir jusqu'à sa première reproduction, et fixe des règles visant à garantir les conditions environnementales satisfaisantes pour les espèces.

Les règles de pêche fixées au niveau national sont adaptées au niveau départemental en fonction des caractéristiques locales notamment pour la protection de certaines espèces emblématiques ou les particularités des milieux, dans le cadre d'un arrêté préfectoral de pêche pris au niveau départemental.

Ces règles varient principalement en fonction de la catégorie piscicole : cours d'eau et plans d'eau de 1ère et 2ème catégorie. *(Cf. Offre de pêche)*

COURS DE REDACTION

Surveillance

La réforme de la pêche associative avec la loi sur l'eau de 2006 a mis en avant l'importance et la reconnaissance des gardes pêche qui sont les sentinelles de nos rivières.

Ces gardes de pêche sont les garants du respect de la règlementation pêche, de la protection du milieu aquatique et de la ressource piscicole.
Le garde, très souvent au bord de l'eau, est celui qui indique de nombreux signalements concernant des actes de braconnage, des pollutions ou autres atteintes contre les milieux aquatiques.

Il a un rôle de surveillance de la pêche sur son territoire et un rôle de sensibilisation et d'information auprès du pêcheur et des usagers des cours d'eau et plans d'eau en veillant au bon respect de la réglementation pêche.
Ce sont des interlocuteurs au service des pêcheurs et sont sous la direction de leurs AAPPMA.

Il a aussi des missions de police judiciaire. Le garde peut constater toute infraction sur son territoire d'intervention et peut dresser des procès-verbaux et accomplir certains actes concourant à la sanction des contraventions et délits de pêche.

La première mission du garde est avant tout d'informer, prévenir les pêcheurs à respecter la réglementation de la pêche mais si ces sensibilisations échouent alors il peut recourir à ses missions de police.

Afin que les gardes pêche puissent contrôler et relever des infractions en matière de pêche en eau douce, une formation de deux jours est obligatoire. Les gardes de pêche sont agrées et assermentés au titre du Code l'Environnement.

On distingue deux types de garde :

-Il existe le **garde-pêche fédéral** qui est salarié de la fédération de pêche et assure la police de la pêche sur le département. Dans la fédération des Alpes-Maritimes, 3 salariés assurent cette garderie de manière ponctuelle.

-Ensuite, on retrouve le **garde-pêche particulier**. La fédération nationale en accord avec les fédérations départementales et les AAPPMA ont mis en place un réseau de gardes-pêche particuliers fondé sur du bénévolat. Ces personnes désirant s'investir dans une mission au service de la protection du milieu aquatique sont assermentées par le tribunal d'instance et est commissionnée par son AAPPMA. Il peut donc exercer ses fonctions de police sur les territoires gérés par cette dernière.

Les Alpes-Maritimes s'appuient sur un réseau d'une trentaine de garde-pêche répartis de façon hétérogène sur le territoire départemental.

EN COURS DE REDACTION

AAPPMA	Nombre de gardes présents
AURIBEAU SUR SIAGNE « Les Pêcheurs de Basse Siagne »	**2**
BELVEDERE « La Gordolasque »	**1**
CAGNES SUR MER « Les Amis de la Gaule »	**3**
GRASSE « Club des Pêcheurs de Grasse et du Canton de Saint Vallier »	**3**
GUILLAUMES « Le Haut Var »	**0**
NICE « La Truite Argentée »	**0**
PUGET-THENIERS « L'amicale des Pêcheurs du Cians »	**0**
ROQUEBILLIERE « La Vésubienne »	**2**
ROQUESTERON « La Truite Saumonée »	**0**
SAINT ETIENNE DE TINEE « La Haute Tinée »	**2**
SAINT MARTIN VESUBIE « La Haute Vésubie »	**7**
SAINT SAUVEUR SUR TINEE « La Moyenne Tinée »	**1**
SOSPEL « La Patraque de la Bévera »	**0**
VENCE « La Saumonée Vençoise »	**2**
BREIL SUR ROYA « La Patraque de la Roya »	**2**
FONTAN « La Truite de Fontan »	**1**
LA BRIGUE « La Levenza »	**1**
SAORGE « La Truite Roya'Le de Saorge »	**1**
LANTOSQUE « La Fario »	**0**
TENDE « La Haute Roya »	**0**
LAC DU BROC	**12**

EN COURS DE RÉDACTION

Distinction eaux domaniales / eaux non domaniales
Le domaine public correspond généralement aux fleuves et canaux navigables.
Sur les eaux non domaniales, le droit de pêche appartient au propriétaire riverain jusqu'à la moitié du cours d'eau.

➔ Le garde ne peut pas contrôler la régularité de l'acte de pêche du propriétaire qui n'a pas consenti de droit de pêche à son AAPPMA. Il se trouve en dehors de son territoire de commissionnement.

Cf. Guide du Garde-pêche, édition 2010 ; FNPF.

Ces mission complètent la surveillance exercée par les agents techniques de l'état qui ont eux aussi des missions de police de la pêche et police de l'eau (AFB, ONCFS, DDT, Gendarmerie…)

B - L'OFFRE DE PECHE

1. Domaine piscicole

Les Alpes-Maritimes possèdent un réseau hydrographique dense. Ce sont près de 4800 kms de cours d'eau qui sont recensés avec plus de 3600 kms classés en 1ère catégorie piscicole.

La proximité avec le littoral et les montagnes offre une grande diversité de milieux aquatiques entre les lacs de haute montagne, de moyenne montagne, les torrents, les ruisseaux, les canyons, les rivières de moyenne et de basse altitude, les petits fleuves, les estuaires et la mer Méditerranée.

Ainsi, les cours d'eau et milieux lacustres du département abritent près de 30 espèces de poissons d'eau douce de France. Cependant, elles ne font pas toutes l'objet d'un intérêt halieutique, soit pour des raisons pratiques (densités faibles et impossibilité d'une capture à la ligne) soir pour un désintérêt culinaire.

Ce réseau converge vers la mer en vallées parallèles assurant le lien entre le littoral et le moyen-haut pays

REDACTION

Pour rappel, on classe les cours d'eau en fonction de deux catégories.

La **première catégorie** comprend les milieux aquatiques peuplés principalement de salmonidés (truites) et la **seconde catégorie** regroupe tous les autres milieux aquatiques composés majoritairement de cyprinidés ou carnassiers.

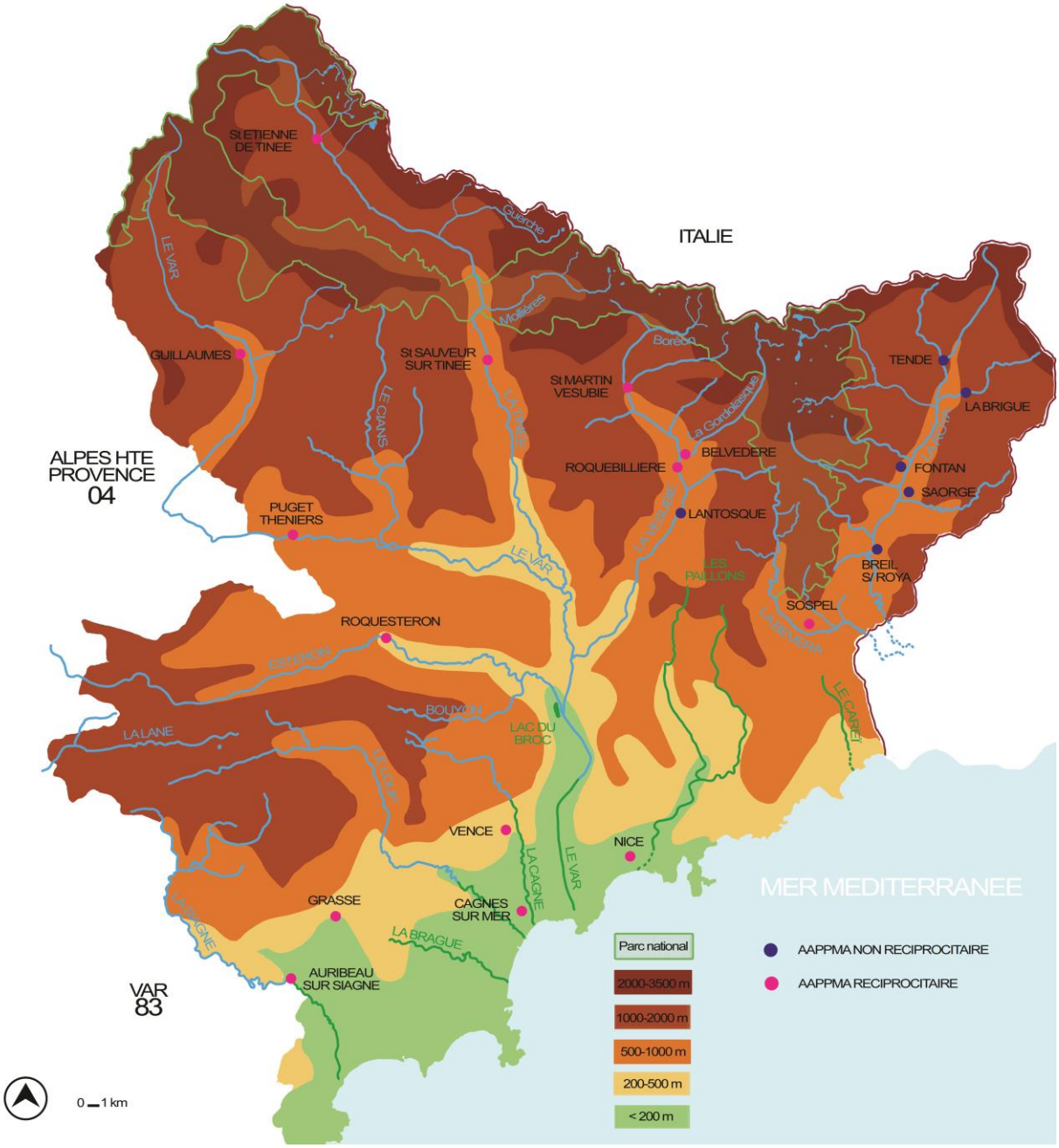

*Nb : **1ère catégorie piscicole** : **en bleu** et **2ème catégorie piscicole** **en vert***

Cette région spécifique aux reliefs diversifiés présente des **avantages** majeurs : la proximité, la diversité, le nombre de rivières classées en 1ère catégorie (où la truite fario (*Salmo trutta fario*), *une* espèce autochtone règne) ainsi que les lacs de moyenne et haute montagne.

Il existe toutefois un **inconvénient** qui est à relever : il y a peu de rivières entièrement classées en 2ème catégorie (tous les autres cours d'eau et plans d'eau) au regard de la forte pente relevée en majorité sur le territoire.
Seul un lac est classé en deuxième catégorie avec une gestion spécifique ; le lac du Broc. Cela oblige donc les pêcheurs qui recherchent des secteurs 2ème catégorie à se déplacer vers d'autres départements pour se livrer à leurs activités comme la pêche aux poissons blancs, aux carnassiers...

On constate que la grande force du département est le réseau hydrographique de première catégorie piscicole et les salmonidés qui s'y trouvent.

1ère catégorie et peuplement piscicole

La pêche en rivières et torrents de montagne

Le réseau hydrographique des Alpes-Maritimes, représente plus de **3 600 km de rivières** en 1ère catégorie.

Eaux narcissiques, transparentes aux nuances irisées de vert et de bleu, eaux fraîches et pures, les rivières des Alpes-Maritimes sont le paradis de la **truite *fario***, qui règne sans partage dans cet environnement. Elle fait partie intégrante du patrimoine piscicole du département depuis des décennies, espèce emblématique et autochtone.

Le pêcheur est servi au regard du patrimoine hors du commun, varié et exceptionnel des rivières de première catégorie des Alpes-Maritimes.

Elle se caractérise par la partie moyenne et haute du département et dispose d'un fort potentiel pour la pêche des salmonidés.

On y recense le fleuve Var avec ses affluents que sont l'Esteron, la Vésubie, Tinée, le Cians, un secteur Roya-Bévera côté Est mais également sur des petits fleuves côtiers méditerranées que sont le Loup, la Cagne ou encore la Siagne où la truite fario est l'espèce prisée.

EN COURS DE REDACTION

La pêche des salmonidés est la **pêche phare** des Alpes-Maritimes.
La truite fario fait l'objet d'une pratique de pêche non négligeable.

Les pêcheurs des Alpes-Maritimes sont des pêcheurs privilégiés avec ce réseau hydrographique représentant plus de 3600 kms de cours d'eau en 1ère catégorie ; véritable patrimoine naturel exceptionnel où la truite fario est abondante et prisée de tout passionné de pêche des salmonidés.

La pêche en Lacs d'altitude

Dans ce vaste réseau de première catégorie piscicole, on recense une multitude de lacs de moyenne et haute altitude qu'ils soient artificiels (barrages) ou naturels.
Ils occupent pour la plupart des dépressions d'anciennes auges glacières des hautes vallées de la Chaine du Mercantour.

On recense 217 lacs et laquets dans les Alpes-Maritimes, une quarantaine sont alevinés et représentent, chacun, au moins 1 hectare (ci-dessus les lacs de Vens).

Plus des ¾ sont des lacs naturels.
Pour la grande majorité de ces lacs, l'alevinage y est la seule possibilité de reproduction.

On recense comme espèce dans ce réseau de lacs de montagne ; la truite fario, la truite arc-en-ciel, le cristivomer, l'omble chevalier.

Le Parc du Mercantour comptabilise 76 lacs de plus d'1/2 hectare : sur un peu moins de 50% d'entre-eux, il y a une mise en valeur halieutique avec de l'alevinage.

Le pêcheur est servi avec ces plusieurs grandes chaines montagneuses abritant ces lacs.
On retrouve les lacs des Merveilles, de la Haute vallée de la Gordolasque, de la Haute Vésubie, du bassin de Mollières ainsi que de la Haute Tinée.
(Cf. Réseau hydrographique Chapitre 1.)

EN COURS DE

Cette richesse est un atout majeur pour l'offre de pêche du département.
Ces lacs ont un gros potentiel pour attirer des pêcheurs venant d'autres départements.

Un gros travail de communication est nécessaire pour mettre en valeur et faire découvrir cette diversité spécifique au territoire.

Un premier travail a été effectué avec la réalisation de flyers par bassin versant en y apportant la localisation de ces lacs et en informant les pêcheurs des différents temps de trajet.

Il est aussi proposé des itinéraires « **rando-pêche** » pour un séjour pêche « clé en main.

De nombreux refuges sont présents proches de ces lacs offrant la possibilité aux pêcheurs d'héberger ou de bivouaquer sur place.

Ces itinéraires sont destinés au pêcheur-baroudeur en quête de découverte et de dépaysement, prêts à marcher des heures pour pratiquer leur passion.

Le potentiel halieutique des lacs est très important et intéressant, il faut véritablement mettre ces plans d'eau en valeur. Les chapelets et les lacs sont très attractifs.

Les lacs présents sur les chaines montagneuses sont un ATOUT TOURISTIQUE à préserver et mettre en valeur.

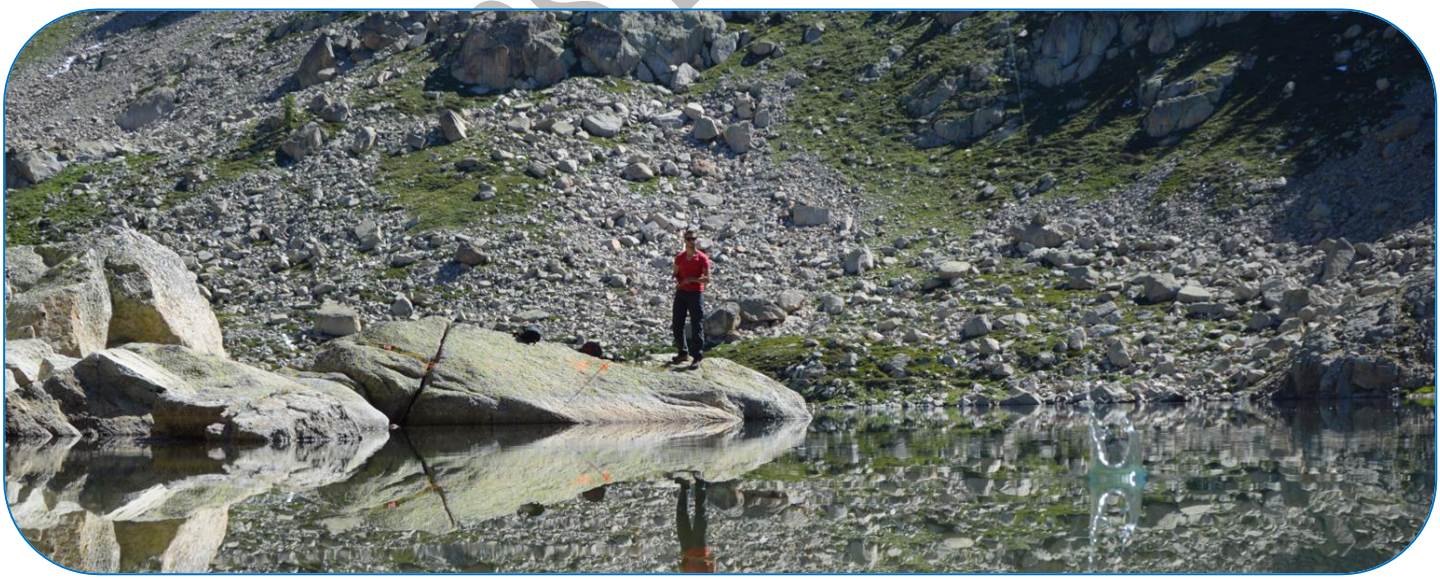

Ci-dessous sont représentés un aperçu des flyers créés pour promouvoir la pêche en lacs de montagne par bassins versants.

MOYENNE TINEE

Lac de Tavels
2h30

Lac de Scluos
2h

Lac Nègre
2h30

Lacs des Bresses
2h30

Lac de Graveirette
2h

Lacs de Fremamorte

Tenté par une rando-pêche ?

- **Jour 1**
Montée aux lacs des Bresses depuis le Col de Salèze. Redescente au lac Nègre et bivouac.

- **Jour 2**
Redescente au lac de Graveirette depuis le lac Nègre, et retour vers le Col de Salèze.

0 1 k m

PRUDENCE !

- Ne partez pas en montagne seul et sans prévenir quelqu'un de votre itinéraire
- Ne vous écartez pas des sentiers de randonnées
- Toujours prévoir une trousse de secours, un vêtement de pluie, de l'eau et un casse croûte énergétique

Parking de Salèze Inf

Nos salmonidés de montagne

La truite Fario est l'espèce que l'on retrouve sur la quasi-totalité de lacs de haute montagne. Elle pourra localement être accompagnée d'espèces voisines telles que la truite Arc-en-ciel, l'Omble chevalier ou encore le Cristivomer. Ce dernier est présent de façon significative sur le lac Nègre et une pêche lente dans les profondeurs importantes du lac a toutes les chances de séduire ce mystérieux poisson.

GORDOLASQUE

Lac Long
2H30

Refuge de Nice

La Gordolasque

Lac de La Fous
1h30

Lac Niré
3h

Lac Autier
1h30

Nos salmonidés de montagne

La truite fario est l'espèce que l'on retrouve sur la quasi-totalité de lacs de haute montagne. Elle pourra localement être accompagnée d'espèces voisines telles que la truite arc-en-ciel, l'omble chevalier ou encore le cristivomer. Le vairon, qui entre dans son régime alimentaire, peut également être présent.

Tenté par une rando-pêche ?

- **Jour 1** : Montée au lac Long depuis le parking du Countet en passant par le lac de La Fous, puis redescente au Refuge de Nice et nuitée.
- **Jour 2** : Redescente depuis le refuge de direction du Pont du Countet.
- *Refuge de Nice : 04 93 62 59 99*

P

Pont du Countet

0 1 km

PRUDENCE !

- **Ne partez pas en montagne seul et sans prévenir quelqu'un de votre itinéraire**
- **Ne vous écartez pas des sentiers de randonnées**
- **Toujours prévoir une trousse de secours, un vêtement de pluie, de l'eau et un casse croûte énergétique**

HAUTE VESUBIE

Lac du Mercantour

Lacs Bessons 4h

Refuge de Cougourde

Lac de Trécolpas 2h

Lac de Fenestre 1h

Lacs Balaour

Lac Blanc

Lac Cabret 2h

Lac du Boréon

M 89

P

Vacheries du Haut-Boréon

Sanctuaire de Fenestre

M 94

Nos salmonidés de montagne

La truite fario est l'espèce que l'on retrouve sur la quasi-totalité de lacs de haute montagne. Elle pourra localement être accompagnée d'espèces voisines telles que la truite arc-en-ciel, l'omble chevalier ou encore le cristivomer. Le vairon, qui entre dans son régime alimentaire peut également être présent.

Tenté par une rando-pêche ?

- **Jour 1** : Départ des vacheries du Haut Boréon et montée aux lacs Bessons. Redescente au Refuge de Cougourde et nuitée.
- **Jour 2** : Montée au lac de Trécolpas depuis le Refuge de Cougourde et redescente au parking des Vacheries du Haut Boréon.
- *Refuge de Cougourde*
  09 78 23 31 59

0 1 km

PRUDENCE !

- Ne partez pas en montagne seul et sans prévenir quelqu'un de votre itinéraire
- Ne vous écartez pas des sentiers de randonnées
- Toujours prévoir une trousse de secours, un vêtement de pluie, de l'eau et un casse croûte énergétique

HAUTE TINEE

Lacs de Vens

2h

Lac de Fourchas

P

Vens

Lac des Babarottes

2h30

Lacs Marie

3h

Lacs de Ténibre

4h30

Sentier de l'énergie (Vens-Rabuons : 5h)

Lac Fer

3h30

Lac de Rabuons

4h

La Tinée

P

St Etienne de Tinée

M 2205

Nos salmonidés de montagne

La truite fario est l'espèce que l'on retrouve sur la quasi-totalité de lacs de haute montagne. Elle pourra localement être accompagnée d'espèces voisines telles que la truite arc-en-ciel, l'omble chevalier ou encore le cristivomer. Le vairon, qui entre dans son régime alimentaire peut également être présent.

Tenté par une rando-pêche ?

- **Jour 1** : Montée au lac de Rabuons depuis St-Etienne de Tinée et nuitée au Refuge de Rabuons .
- **Jour 2** : Départ du Refuge de Rabuons et reprise du Sentier de l'Energie jusqu'aux lacs de Vens. Nuité au Refuge de Vens.
- **Jour 3** : Redescente au parking de Vens depuis le Refuge de Vens.
- *Refuge de Rabuons :* 04 93 23 04 11
- *Refuge de Vens : 09 82 12 34 09*

PRUDENCE !

- Ne partez pas en montagne seul et sans prévenir quelqu'un de votre itinéraire
- Ne vous écartez pas des sentiers de randonnées
- Toujours prévoir une trousse de secours, un vêtement de pluie, de l'eau et un casse croûte énergétique.

0 1 km

La pêche en Lacs de première catégorie

D'autres plans d'eau sont implantés dans le département hors lacs de montagne.

Ces lacs, faciles d'accès accueillent une clientèle plus diversifiée qui viennent s'adonner à leur plaisir sur une journée en quête de calme, de nature et de captures faciles.

Le lac de Thorenc *(en bas à droite)* situé sur le bassin versant la Lane, le Lac St Grat *(à droite et en bas à gauche)* sur le bassin versant de la Gordolasque et le lac d'Estenc sur le Haut Var *(dernière photo du bas)* ont été récemment récupérés par la fédération afin d'y gérer la gestion piscicole.

Ces lacs font régulièrement l'objet de déversements réguliers en salmonidés pour satisfaire la demande des pêcheurs.

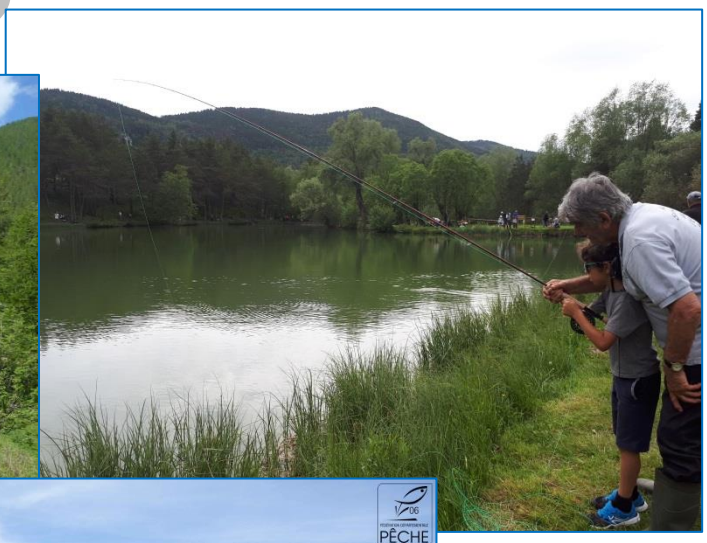

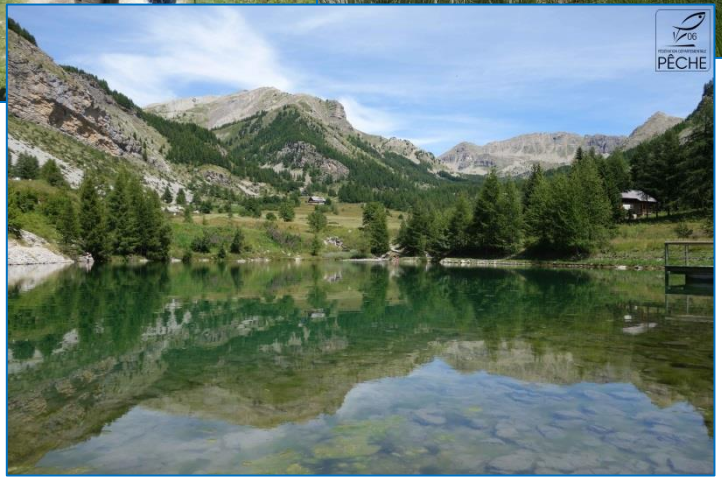

De plus, le Boréon, un autre lac de première catégorie situé sur le haut du bassin versant de la Vésubie est un site de pêche à la truite exceptionnel.

Il est géré par l'AAPPMA « La Haute Vésubie ». Trois espèces de salmonidés, truite fario, truite arc-en-ciel et saumon de fontaine y sont déversés de façon très régulières et avec de beaux sujets.

Il est défini comme un parcours de pêche touristique associant un linéaire de rivière de 5km et un lac classés en première catégorie.

Ce parcours est très prisé des pêcheurs, c'est le site le plus fréquenté pour la pêche touristique dans le département. On y recense chaque année plus de 4000 cartes vendues.

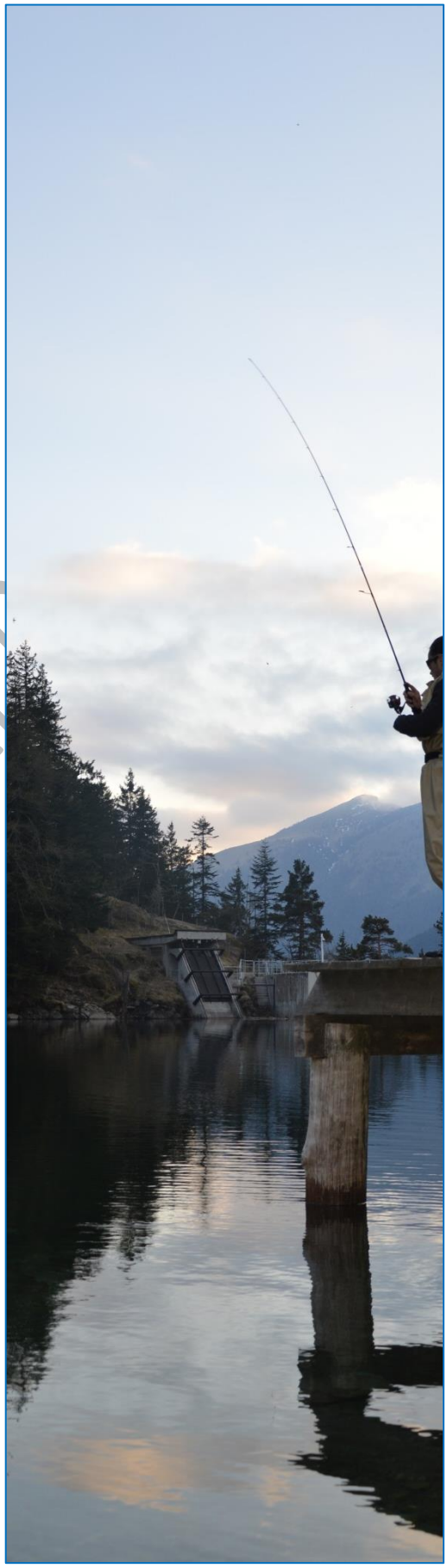

EN COURS DE RE

2. 2ème catégorie et peuplement piscicole

Le département est classé en seconde catégorie sur tous le bas du département. Au bord des rivières naturelles classées deuxième catégorie qui bordent notre littoral méditerranéen, la pêche est autorisée toute l'année à l'exception de la pêche au brochet qui connaît une période de fermeture en début d'année.

Les parties basses des petits fleuves côtiers méditerranéens comme la basse Siagne, Cagne, Loup sont classés en deuxième catégorie tout comme le bas du fleuve Var ainsi que la Brague et les Paillons.

Dans les Alpes-Maritimes, on recense un seul lac classée en seconde catégorie. Il se situe en rive droite du fleuve Var, sur la commune du Broc. Depuis un peu plus de 5 ans, la fédération a récupéré la gestion piscicole du lac et a établi un plan de gestion basé sur une population piscicole de seconde catégorie, à savoir des poissons carnassiers et des poissons blancs.

La deuxième catégorie représente les eaux où dominent les poissons blancs (gardons, ablettes, brèmes, tanches, carpes, brochets, perches, silures etc.
Ce classement permet d'organiser et de réglementer la pratique de la pêche en eau douce.

Brochet, perche, carpe, gardon, autant de poissons pour des pêches différentes !
Si dans le haut pays du département, la truite fario règne sans partage, en plaine bien d'autres espèces piscicoles peuplent nos cours d'eau.

On y rencontre les grosses **carpes** du lac du Broc, les **anguilles** du Loup ou encore les magnifiques **brochets** de la grande Siagne.
Ces secteurs de seconde catégorie sont des espaces naturels et de sérénité tout à proximité de la méditerranée.

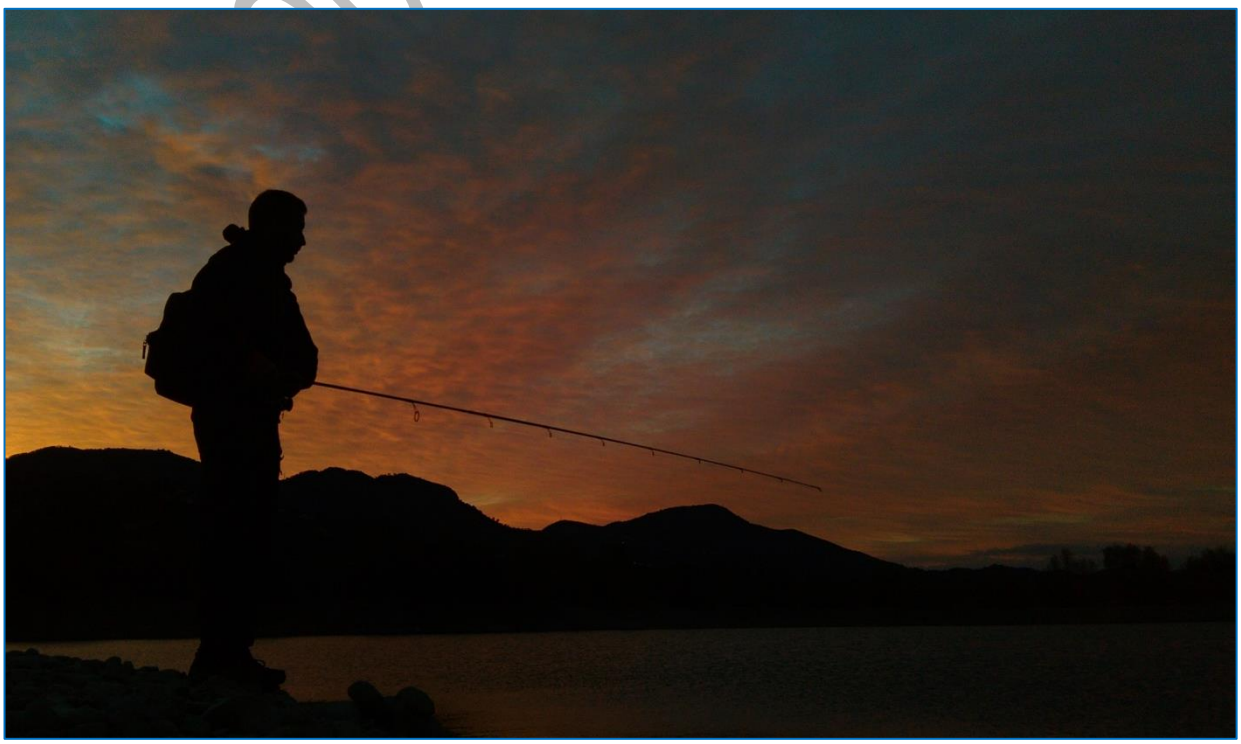

COURS DE REDACTION

La pêche des carnassiers

Elle est en plein essor depuis quelques années en France avec le développement de la pêche aux leurres.
L'offre est plus faible que dans les départements voisins, elle est aujourd'hui concentrée sur le lac du Broc et quelques secteurs de rivières de seconde catégorie.

Les plans d'eau à forts enjeux économiques concernant la pêche de carnassiers sont très peu nombreux dans le département. La concurrence de proximité (le Var avec le lac de Saint-Cassien à proximité ou encore les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes avec les grands lacs Alpin) est forte.

Le **lac du Broc** est le spot de pêche des Alpes-Maritimes pour la pêche des carnassiers.
Un plan de gestion est mis en place en faveur de ces espèces avec notamment la mise en place de frayères artificielles afin de favoriser la reproduction naturelle du lac. De plus, des déversements ont eu lieu depuis 5 ans pour soutenir la population de carnassiers, du sandre, brochet, perche et black bass.

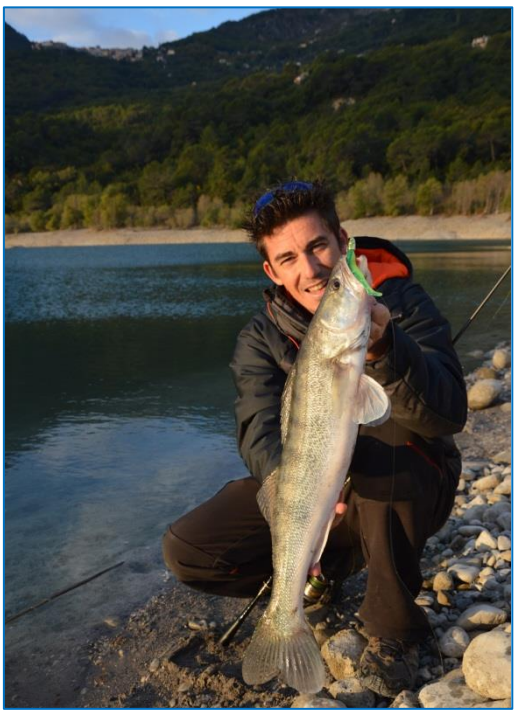

EN COURS

La recherche de ces poissons s'effectue très majoritairement par une pêche aux leurres en très nette évolution depuis peu. C'est une pêche dite « rapide » qui est régulièrement utilisée très tôt le matin ou dans la dernière heure de la journée. Une minorité de pêcheurs cherchent aussi les carnassiers par d'autres techniques comme la pêche aux vifs ou encore une technique naissante sur le lac, la pêche à la mouche.

La population piscicole sur le secteur de la **basse Siagne** est riche en brochets et perches.

Un effort de soutien des effectifs est effectué chaque année sur les parcours de pêche de deuxième catégorie sur cette rivière avec des lâchers de brochets et perches.

La pêche des cyprinidés et poissons blancs

Dans le département, elle est relativement peu importante comme pour la pêche des carnassiers du fait de la rareté des lacs du linéaire de cours d'eau accueillant ces populations.

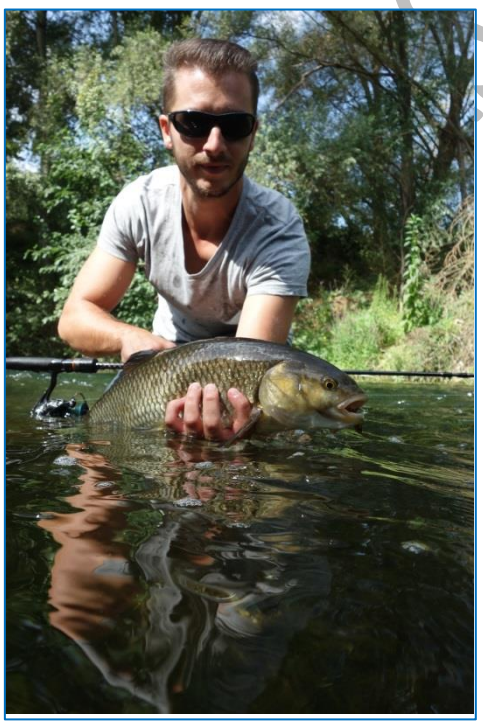

Peu de pêcheurs pratiquent ces pêches dans le département. L'offre est très étalée en France ne permettant pas de développer du tourisme pêche sur ces espèces.

Les enjeux sont ainsi « localisés » autour de petits et moyens plans d'eau.

Le lac du Broc y regroupe la majorité de ces pêcheurs. La pêche au coup visant les ablettes, gardons, goujons, rotengles etc. représente environ 20% des techniques de pêche sur le lac selon nos enquêtes de fréquentation.

Les parties basses de la Siagne ou du Loup s'y apprêtent également.

La pêche de la carpe

Cette pêche est réputée sur le lac du Broc qui abrite une belle population.

Chaque jour de nombreux pêcheurs sont recensés.

C'est la technique de pêche la plus utilisée (~40%) sur le lac d'après nos enquêtes de fréquentation.

Les prises y sont très régulières et les carpes trophées nombreuses aux alentours des 20 kg.

La carpe est aussi bien présente en basse Siagne avec des sujets de plus de 10 kg.

La pêche des poissons migrateurs

Elle fait l'objet d'une pratique anecdotique dans le département.

Seule l'**anguille** est présente sur nos cours d'eau.

Une particularité du département des Alpes-Maritimes est la présence massive de cette espèce migratrice, pourtant classée en danger critique d'extinction selon l'Union Internationale de Conservation de la Nature.

De fortes densités sont observées sur les petits côtiers méditerranéens et sur tout l'axe Var. Cependant la recherche de cette espèce par nos pêcheurs est très réduite.

EN COURS

Un travail est à prioriser sur les petits plans d'eau présents dans le département.
L'idée est de les recenser et récupérer les baux de pêche pour mettre le loisir pêche en avant et ainsi **étoffer l'offre de pêche en deuxième catégorie**.
Ces petits lacs devront être aménagés (sentiers, pontons, signalétique, habitats piscicoles…) pour y faciliter l'accès et attirer une potentielle clientèle du littoral.
L'offre de pêche peu importante en période hivernale, des lâchers de truites de déversement avec de beaux sujets pourront par exemple attirer de nouveaux pêcheurs sur cette période.

3. Parcours de pêche

Une pêche de loisir adaptée

La société a évolué dans sa façon de consommer les loisirs. Ses attentes résident dans le besoin d'immédiateté, le désir de réussir rapidement, la recherche d'encadrement, de confort et d'une nécessaire sécurité.

LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE PECHE PASSE PAR LA CREATION DE PARCOURS DE PECHE.

Les pêcheurs et leurs accompagnants, particulièrement ceux des zones urbaines, sont demandeurs de parcours de pêche balisés et aménagés, offrant un certain nombre de services et répondant à leurs attentes en termes de « niveau de pêche ».

Afin de répondre à ces attentes, la Fédération **promeut** une **politique** de **mise en valeur** générale des **parcours** de pêche en vue **d'améliorer** globalement leur réseau dans le cadre d'une cohérence départementale et/ou régionale.

Elle **favorise l'émergence** de **parcours** d'excellence facilitant la promotion et la communication en leur accordant une lisibilité par l'attribution de labels.

On peut distinguer **trois types de pratiques principales** de la **pêche** :

-Une pratique des **personnes débutantes** désirant découvrir et/ou s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises.

-Une pratique des **personnes** désirant **pratiquer** en **famille** une pêche détente « récréative » mais de qualité.

-Une pratique de **pêcheurs confirmés** sur des parcours spécialisés ou sportifs.
Compte tenu des attentes des publics, et pour obtenir une meilleure lisibilité des possibilités de pêche, il sera judicieux de classifier nos parcours en fonction de leurs caractéristiques.

EN COURS D'EDITION

Parcours Découverte

Les parcours « **Découverte** » permettent aux **débutants** de découvrir et/ou de s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises.
Situés le plus souvent à proximité des plans d'eau ou accessoirement en rivière ou dans certains petits biefs, ces parcours sont de dimension modeste offrant, si possible à proximité des bassins de population, un accès aisé pour tous et un confort de pêche optimal : accessibles aux familles ou groupes désirant pratiquer une pêche détente « récréative » et de qualité. Destinés à la découverte et au partage et parfaitement adaptés aux « Ateliers Pêche et Nature

Parcours Sportif

Les parcours « **Sportifs** » intéressent les **pêcheurs confirmés** par leur haute **qualité** piscicole et halieutique, réputés pour la qualité de leur gestion et de leur peuplement. En fonction de leur localisation, de la configuration des sites, ils offrent des conditions d'accessibilité, de stationnement, des pontons de pêche.

Parcours No Kill

Les parcours « **No Kill** » consistent à relâcher volontairement et systématiquement les poissons pêchés, qu'ils atteignent ou non la taille légale de capture fixée par la réglementation. Les pêcheurs de carpe et les pêcheurs à la mouche sont les pratiquants les plus actifs de cette pratique. La pratique du « No Kill » ôte totalement à la pêche sa fonction alimentaire et recentre cette activité en tant qu'activité sportive de plein air, avec le respect du poisson et du milieu.

DE REDACTION

Les **parcours** de pêche constituent l'**outil indispensable** tant à l'animation, l'apprentissage de la pêche et du milieu aquatique, qu'au montage d'une diversité d'offres et de produits loisir et tourisme pêche.

Dès 2019, les parcours « No Kill » de Breil sur Roya, La Brigue et Transfrontalier (partie française), ainsi que le Lac des Cygnes de Breil sur Roya, seront ouverts à la réciprocité.

LES PARCOURS DECOUVERTE

- **01** L'Ecluse : Pégomas
- **02** L'Apié : Amont Pont de Tanneron
- **03** Interdépartemental de la Siagne : Pont de Mons
- **04** Lac de Thorenc : Thorenc
- **05** Rives du Loup : Colle / Loup
- **06** Capelans : Bar / Loup
- **07** Pont du Brecq : Cagnes/Mer
- **08** Poutaouchoun : Vence
- **10** Bec de l'Estéron : Pont de l'Estéron
- **11** Roquestéron : Village
- **12** Mescla : Reveston
- **13** Le Cians : Gorges inférieures du Cians
- **14** La Roudoule : Puget-Théniers
- **15** Guillaumes : Aval du village
- **16** Villeneuve d'Entraunes : village
- **17** Lac Estenc : Village
- **18** Les Batteries : Pont des Batteries
- **21** Lac de l'Ouort : Aval Saint Etienne de Tinée
- **22** L'Ardon : Saint Etienne de Tinée
- **24** Roquebillère : Vieux Village (de la passerelle EDF à la ferme pédagogique)
- **25** Lac Saint Grat : Restaurant Le Mélèze
- **26** Paillon de Contes : Amont Pont du Rio
- **28** St Dalmas de Tende : aval village
- **29** La Brigue : Village - Logis Hôtel Le Mirval
- **30** Breil / Roya : Lac des Cygnes

LES PARCOURS « SPORTIFS »

- **09** La Cagne : Riou
- **19** Isola Village : Tinée – amont prise d'eau
- **20** La Guerche : Route Isola 2000
- **23** Le Cartel : St Etienne de Tinée : parcours pédagogique
- **27** Gorges de Paganin

PARCOURS « NO KILL » (ouverts à la réciprocité)

- **A** La Courbaisse : aval Pont de la Lune
- **B** Roquebillière : Village
- **C** Sospel : Village - entre les 3 ponts
- **D** Transfrontalier : limite Italie France (partie française)
- **E** Breil Sur Roya : Amont lac de Breil
- **F** La Brigue : Village

Parcours de pêche TOURISTIQUE

On recense un parcours de pêche dit touristique.
Il s'agit du parcours de pêche du Boréon qui est un parcours de pêche payant et géré par l'Aappma « la Haute Vésubie ».
Ce parcours de pêche s'étend sur un linéaire de 5 km à partir du lac (barrage EDF) jusqu'à la cascade de Peirastreche, qui constitue la limite amont du parcours.
Différentes variétés de salmonidés sont déversées très régulièrement sur le parcours de pêche (lac et rivière).

EN COURS DE RÉDACTION

Aucun parcours de pêche du département est labellisé selon la labellisation des parcours de pêche type FNPF. La spécificité du département et de la localisation de ces parcours typés rivières ne permet pas de remplir les critères exigés pour obtenir la labellisation.

Quelques parcours, le lac du Broc, classé en seconde catégorie ainsi que quelques lacs de première catégorie (comme le lac de Thorenc ou Estenc) peuvent remplir les critères pour une future **labellisation permettant une visibilité nationale notamment sur le site de la fédération nationale.**

EN COURS DE REDACTION

BIENVENUE SUR LES PARCOURS DE PÊCHE DÉCOUVERTE, NO KILL ET SPORTIFS

FEDERATION DES ALPES-MARITIMES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Ces parcours labellisés sont accessibles gratuitement à tout porteur d'un permis de pêche valide. Réglementation à consulter sur les flyers et panneaux indicateurs de chaque parcours. Les parcours « Découverte » offrent un très bon potentiel de pêche et un balisage spécifique.
Sur ces espaces, vous trouverez des truites de déversement, idéales pour faire ses premières armes avant d'aller taquiner les belles sauvages toutes proches.
La fédération de pêche et l'ensemble des AAPPMA, vous souhaitent d'agréables moments dans nos cours d'eau.

En 2019, les parcours « No Kill » de Breil sur Roya, La Brigue et Transfrontalier (partie française), ainsi que le Lac des Cygnes de Breil sur Roya, seront ouverts à la réciprocité.

LES PARCOURS « DÉCOUVERTE »

01 L'Ecluse : Pégomas
02 L'Apié : Amont Pont de Tanneron
03 Interdépartemental de la Siagne : Pont de Mons
04 Lac de Thorenc : Thorenc
05 Rives du Loup : Colle / Loup
06 Capelans : Bar / Loup
07 Pont du Brecq : Cagnes/Mer
08 Poutaouchoun : Vence
10 Bec de l'Estéron : Pont de l'Estéron
11 Roquestéron : Village
12 Mescla : Reveston
13 Le Cians : Gorges inférieures du Cians
14 La Roudoule : Puget-Théniers
15 Guillaumes : Aval du village
16 Villeneuve d'Entraunes : village
17 Lac Estenc : Village
18 Les Batteries : Pont des Batteries
21 Lac de l'Ouort : Aval Saint Etienne de Tinée
22 L'Ardon : Saint Etienne de Tinée
24 Roquebillère : Vieux Village (de la passerelle EDF à la ferme pédagogique)
25 Lac Saint Grat : Restaurant Le Mélèze
26 Paillon de Contes : Amont Pont du Rio
28 St Dalmas de Tende : aval village
29 La Brigue : Village - Logis Hôtel Le Mirval
30 Breil / Roya : Lac des Cygnes

LES PARCOURS « SPORTIFS »

09 La Cagne : Riou
19 Isola Village : Tinée – amont prise d'eau
20 La Guerche : Route Isola 2000
23 Le Cartel : St Etienne de Tinée parcours pédagogique
27 Gorges de Paganin

PARCOURS « NO KILL » (ouverts à la réciprocité)

A La Courbaisse : aval Pont de la Lune
B Roquebillière : Village
C Sospel : Village - entre les 3 ponts
D Transfrontalier : limite Italie France (partie française)
E Breil Sur Roya : Amont lac de Breil
F La Brigue : Village

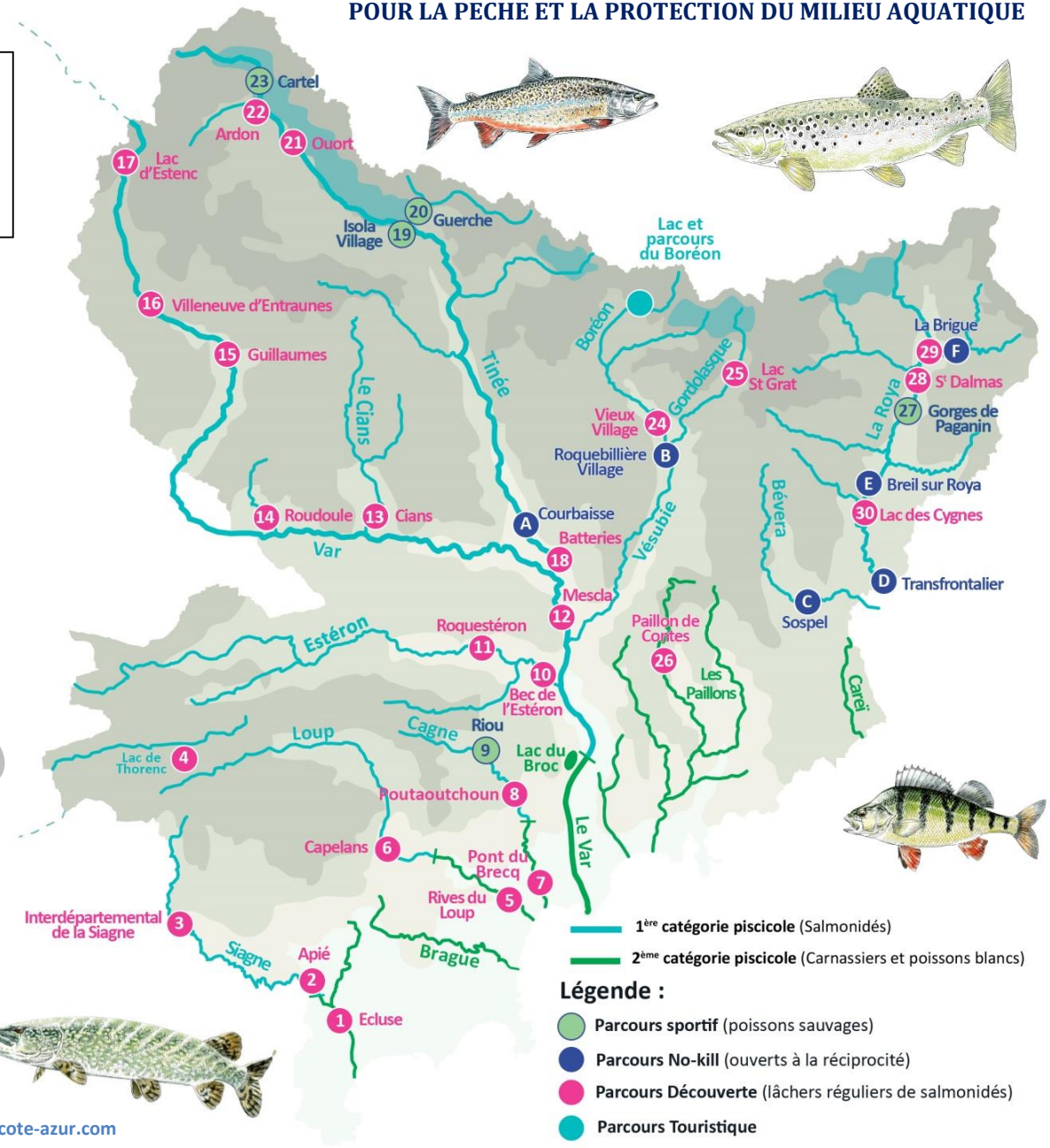

1ère catégorie piscicole (Salmonidés)
2ème catégorie piscicole (Carnassiers et poissons blancs)

Légende :

- **Parcours sportif** (poissons sauvages)
- **Parcours No-kill** (ouverts à la réciprocité)
- **Parcours Découverte** (lâchers réguliers de salmonidés)
- **Parcours Touristique**

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 06

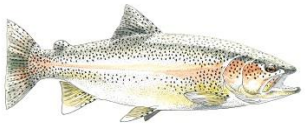

Cartographie interactive des parcours de pêche

Renseignements : 04 93 72 06 04 – www.peche-cote-azur.com

4. Potentiel de pêche par bassins versants et par catégorie piscicole

SIAGNE

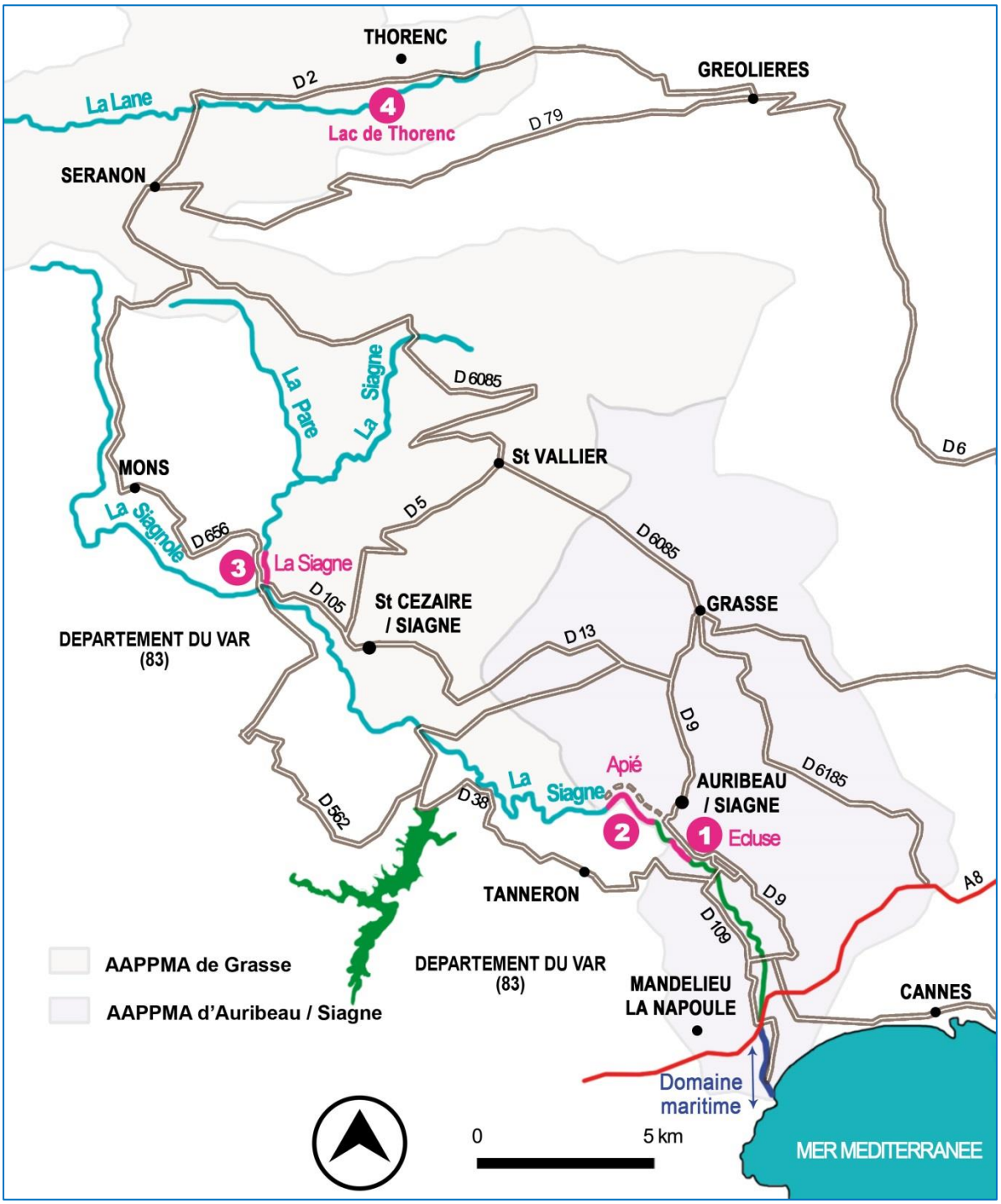

1

[1] Sur les cartographies des bassins versant : la 1ère catégorie est en **BLEU** et la 2ème catégorie est en **VERT.**

En 1ère catégorie piscicole

Ce cours d'eau, le plus à l'ouest du département, est riverain avec le département du Var dans sa partie inférieure. La Siagne est un cours d'eau calcaire qui possède une productivité alimentaire importante. On y trouve une multitude de larves aquatiques telles que gammares, trichoptères ou encore éphéméroptères.

Un bon secteur pour l'ouverture

Dans sa partie avale, la Siagne (en amont du pont de Tanneron en 1ère catégorie) est large et se prête bien à la pêche au lancer. Le toc est une valeur sûre également. Dans les longs courants, une teigne présentée au ras du fond ou un beau lombric si l'eau est teintée sont des proies appréciées de la fario qui vous en fera voir de toutes les couleurs !

Des coups intéressants le matin en été

En amont, au niveau de Saint Cézaire, les fario ne manquent pas et l'on a de fortes chances de rencontrer une belle mouchetée sous une cascade ou en queue de radier. Là, il faut faire preuve de discrétion afin de lui présenter leurre ou appât avec de bonnes chances. La mouche sèche dès le début du printemps est efficace. Prévoir de petits modèles de mouches d'ensemble en cul de canard par exemple qui flottent assez bas et donnent une belle impression de vie. La nymphe à vue est tout à fait possible en amont de Saint Cézaire sur Siagne. L'eau très claire assure un repérage des fario.

En 2ème catégorie piscicole

Ce secteur est compris entre le Pont de Tanneron et le barrage anti-sel de Mandelieu. La Siagne y est alimentée en amont par des sources magnifiques et par le lac de Saint Cassien. La richesse alimentaire de ses eaux assure une croissance rapide des espèces piscicoles présentes. Il n'est donc pas rare de piquer des gardons de la taille de la main ou encore des tanches magnifiques, que l'on trouve rarement ailleurs.

Des poissons de belle taille

La population piscicole dans ce cours d'eau a été largement confortée suite à un plan de gestion piscicole réalisée par l'***AAPPMA « Les Pêcheurs de Basse Siagne »***. Il offre aux pêcheurs la possibilité de pratiquer toutes les techniques de pêche. Régulièrement des perches de plus du kilo sont capturées.

Les brochets ne sont pas en reste et dans les espaces sauvages, on peut observer un joli bec qui attend ses proies, embusqué dans les branches ou un rocher. La carpe est elle aussi bien présente, vous pourrez observer des sujets de plus de 10 kg. Aussi, Il n'est pas rare d'apercevoir, dès les premiers beaux jours, de petits groupes de carpes se promener en compagnie de tanches ou encore de gros chevesnes. On dit souvent que cette espèce est aussi difficile à prendre que la truite ! Le chevesne est un beau lutteur. Tout en puissance, il ne se rend qu'après avoir livré un beau combat. Il représente une espèce de choix pour se faire plaisir au bout d'une ligne fine.

EN COURS DE REDACTION

Les bons coins de la grande Siagne

Le Pont de Tanneron

A l'aval immédiat de la réserve, on trouve un secteur où de belles perches sont présentes. On peut se faire plaisir avec de petites cuillers à palette tournante (n°2 argentées ou encore jaune fluo) qui décideront les belles zébrées à se faire prendre. Ces perches sont très vives dans des eaux aussi pures. La sensation dans de la ligne est souvent intense et les nombreux coups de tête sont ressentis jusque dans la poignée de la canne. Dans cet espace d'eau rapide où les petits vifs sont nombreux, il n'est pas exceptionnel de piquer une belle fario qui rode dans les parages. Juste en aval, dans les radiers, les chevesnes sont nombreux. Vous pourrez les pêcher avec une grande canne équipée d'un bas de ligne fin, terminé par un petit asticot, ou avec une canne au toc. C'est le poste idéal pour débuter avec cette technique avant de tenter les truites plus en amont sur la haute Siagne

L'Ecluse de Pégomas

Magnifique secteur où l'on peut pratiquer bon nombre de techniques, modernes ou classiques, qui vous permettront de passer de bons moments au bord de l'eau. Un petit chemin agréable permet de longer sur près d'un kilomètre la Siagne différents faciès.

Les secteurs profonds sont bordés par des courants rapides où bon nombre d'espèces viennent chercher leur pitance journalière. Il n'est donc pas rare de voir de très beaux bancs de gardons s'installer sur les tombants de ces postes et pour prendre les proies que le courant leur apporte.

La présence du brochet est constante. Il est conseillé de le taquiner avec des poissons nageurs peu plongeants de 10 cm environ. Véritable coup de marteau dans la canne, affirmant la volonté de ce carnassier pour saisir sa proie.

Si vous recherchez en priorité les poisons blancs, l'amont immédiat de l'écluse est un secteur profond qui permet de pêcher notamment à la grande canne.

Après avoir appâté méticuleusement votre poste soit au chènevis, soit avec une amorce légère, vous pouvez commencer à présenter votre ligne dans des conditions optimales. La prise de gros gardons n'est pas rare, de bons moments en perspective.

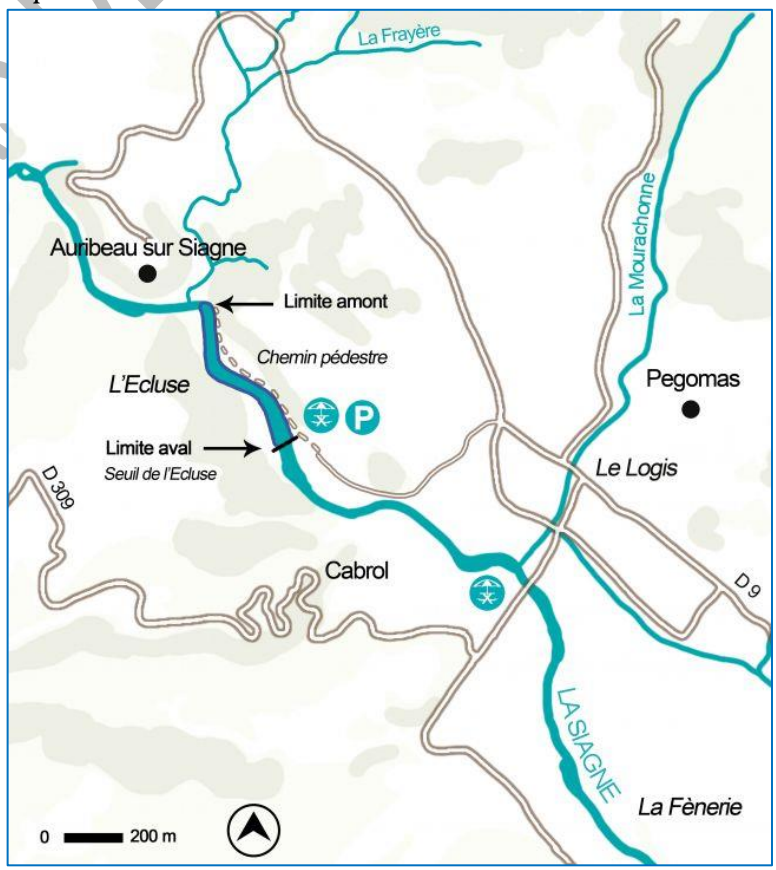

EN COURS DE REDACTION

Le Pont de Pégomas

En amont du pont, deux très gros postes profonds hébergent nombres d'espèces qui sortent volontiers pour s'alimenter.

On peut alors observer de nombreuses tanches et carpes qui fouillent le fond, ainsi que des brochets et des perches qui « surveillent » les vifs en attendant le bon moment pour chasser et se remplir le ventre.
Un poissonnet (gardon, chevesne) suspendu par un petit flotteur est l'appât idéal pour tenter les grosses perches qui ne résistent pas longtemps à la tentation.
Les vers de terre constituent aussi des aimants pour ce carnassier aux nageoires rouge vif. Dès que l'eau est teintée, le lombric est vraiment un appât roi !
L'arrivée d'eau de la Mourachone en amont immédiat du pont est l'endroit rêvé pour tenter votre chance avec les superbes anguilles qui rodent. Un gros vers de tête présenté sur une plombée coulissante le soir ou le matin de bonne heure est souvent le meilleur moyen de décider ce superbe poisson à mordre.

Pour la carpe, les bouillettes n'ont pas leur pareil pour réaliser une présentation au cheveu.

La Cascade de la Fénerie

Cet endroit est magique ! Que l'on pêche en amont les gros gardons et les chevesnes ou que l'on profite de la présence des carpes, toutes les conditions sont requises pour faire une belle pêche et passer une bonne journée.

Cet endroit dégagé est idéal pour toucher également un beau brochet. En effet, il n'a pas pareil poisson pour bondir sur sa proie. Véritable flèche, il démarre en trombe et la saisit par le travers. Amateur de vifs de belle taille, le brochet se nourrit de poissons tels que gardons et chevesnes. Une présentation de l'une de ces deux espèces en vif suspendu dessous un flotteur est souvent le bon moyen pour décider le carnassier à mordre.

L'Anguille est également présente dans le secteur aval. En effet, la sous berge est creuse et les gros rochers de la cascade hébergent une importante population d'anguilles. Une ligne équipée d'une plombée coulissante qui présente un beau lombric est souvent l'arme absolue pour les décider à morde. Une canne de 3,5 m d'une puissance de 10 à 40 gr est un très bon compromis pour tenter votre chance. L'anguille est très puissante et file dans sa cache dès qu'elle sent la moindre résistance dans la ligne.

Le Stade de Mandelieu

C'est le secteur préféré pour la pêche du poisson blanc tel que le gardon et la brème.
Le courant est plus lent et régulier, ce qui assure aux poissons blancs de se nourrir tranquillement sans avoir à nager en permanence dans un courant. C'est le coin des grosses brèmes !
On peut voir des sujets de plusieurs kilos qui longent les bordures à la recherche de leur alimentation. Un amorçage précis est un avantage majeur. On peut vraiment se faire plaisir vu la densité de poisson présente.
Les bordures sont facilement accessibles et les postes très marqués, ce qui facilite la pêche à la grande canne à déboîter par exemple. Un flotteur « poire » est idéal pour cette zone à courant lent. La portance d'un tel flotteur assure une

EN COURS DE REDACTION

pêche précise et facilite la vision des touches. Pour les appâts, l'asticot (pinkies) est idéal pour décider les poissons blancs à mordre, que ce soit entre deux eaux ou encore posé sur le fond.

LOUP

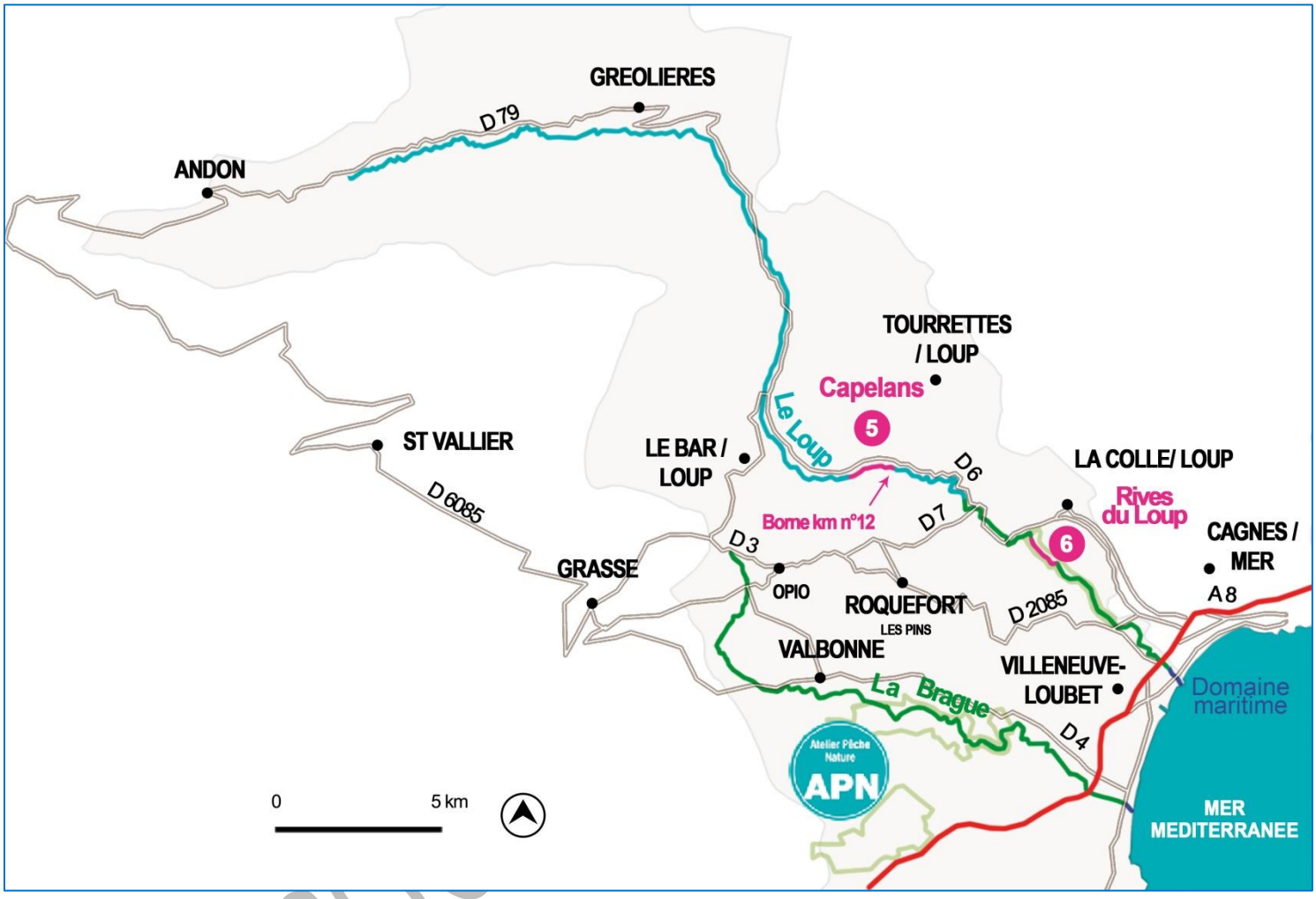

En 1ère catégorie piscicole

Ce cours d'eau de près de 35 km en 1ère catégorie piscicole est magnifique. Issu de résurgences et d'un bassin versant exceptionnel, il prend sa source à 1 240 m d'altitude au pied du massif de l'Audibergue.

Dans la partie haute du cours d'eau, les truites fario vivent dans un contexte de montagne où à l'ouverture, il n'est pas rare de trouver la neige. L'eau froide en début de saison rend la pêche aléatoire car les truites sont encore engourdies. En revanche, dès la fin de la fonte des neiges l'activité alimentaire reprend le dessus et régulièrement toutes les fario du cours d'eau sont à table en même temps ! Que l'on procède au toc, au lancer ou encore à la mouche, vous pouvez souvent faire de belles pêches.

Toutes les techniques sont possibles

Dans la partie avale de la 1ère catégorie, juste en amont du barrage du Lauron, les fario sont de belle taille et se pêchent au toc. La teigne et la patraque sont très utilisées mais le ver de terreau n'est pas en reste et demeure une valeur sûre dès qu'il pleut et que les plus beaux sujets se postent dans les queues de courant à la recherche des proies faciles emportées par la veine d'eau. La pêche au lancer léger est très intéressante. La succession de courants et de radiers offrent une multitude de postes qui se déroulent devant vous au fil de votre progression vers l'amont.

Des truites aussi vives que le courant

Dans la partie haute du cours d'eau, les truites fario vivent dans un contexte de montagne où à l'ouverture, il n'est pas rare de trouver la neige. L'eau froide en début de saison rend la pêche aléatoire car les truites sont encore engourdies. En revanche, dès la fin de la fonte des neiges l'activité alimentaire reprend le dessus et régulièrement toutes les fario du cours d'eau sont à table en même temps ! Que l'on procède au toc, au lancer ou encore à la mouche, vous pouvez souvent faire de belles pêches.

En 2ème catégorie piscicole

Le Loup est une magnifique rivière calcaire qui prend sa source sur le plateau des Préalpes. En aval du barrage du Lauron et jusqu'à la mer, le Loup est classé en 2ème catégorie piscicole. Il offre des paysages variés et remarquables. Sinueux et sauvage, le cadre somptueux des basses gorges dévoile des postes où il est agréable de tremper le fil.

Le parcours des Rives du Loup

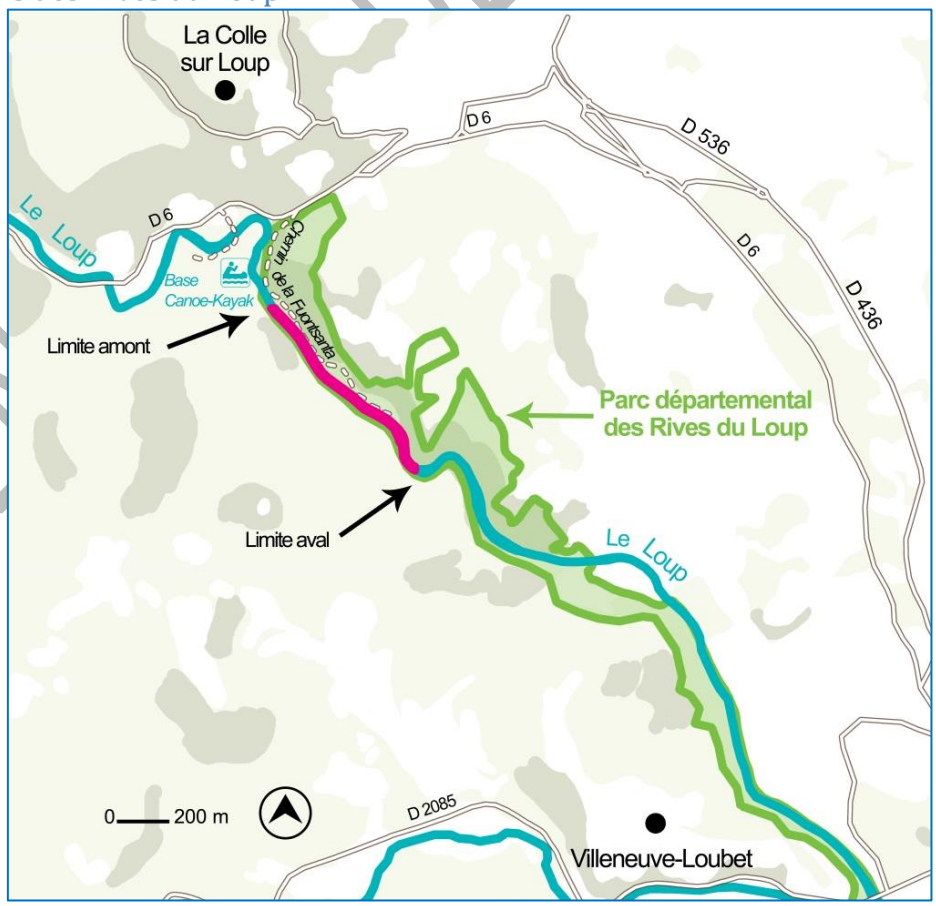

EN COURS DE REDACTION

L'anguille est largement présente sur le Loup en amont de Villeneuve-Loubet. Sa densité est importante, ce qui laisse la possibilité de toucher plusieurs poissons sur le même poste. Le ver de terre est souvent l'appât roi en particulier si l'eau est légèrement trouble. Là, l'anguille n'a pas son égal pour sortir et chercher sa pitance. Très amatrice de proies carnées, elle vient volontiers dès les premiers beaux jours dans les courants où elle rode à la recherche des proies que le courant peut lui apporter. Une ligne assez fine comprise entre 22 et 28/00 est parfaite pour jouer la discrétion tout en conservant une bonne résistance.

Préférez les secteurs assez profonds. En effet, les grosses anguilles qui y vivent dépassent le kilo pour certaines !

Les lâchers d'Arc en Ciel sont fréquents. Pendant toute la saison de pêche, il est donc possible, en 2ème catégorie de toucher des truites Arc en Ciel, aussi bien au toc qu'au lancer. En effet, avec cette dernière technique, on peut prospecter largement les secteurs profonds où ce salmonidé vient chercher sa nourriture. De bons moments en perspective en traquant la truite dans des lieux magiques ...

REDACTION

BRAGUE

La Brague est un petit fleuve côtier classé en 2ème catégorie piscicole qui subit de fortes périodes de sécheresses depuis plusieurs années.

Les **chevesnes** y sont largement présents. Les taquiner à la mouche permettront de passer un moment agréable. Que l'on soit sur la Brague, au niveau de Biot ou encore plus haut dans le secteur de Valbonne, ce cyprinidé assure un apprentissage de la pêche à la mouche qui permet ensuite de tenter sa chance avec la **truite fario** dans d'autres cours d'eau du département. Pour être efficace à la mouche, une canne courte de 6 à 7 pieds équipée d'une soie flottante et d'un bas de ligne cours, terminé en 14/00 est idéal.
Cet équipement de base assurera une présentation correcte des mouches

sèches aux **chevesnes** de la Brague. Petit palmer foncé, simple collerette grise ou encore croupion de canard : tout est bon pour faire monter les **chevesnes** en surface.

Enfin, si l'eau est très claire, une nymphe présentée à vue est également un bon moyen de découvrir cette technique qui est pleine de subtilité.

CAGNE

Formidable petit cours d'eau méditerranée en d'une petite vingtaine de kilomètres en 1ère catégorie piscicole, issu partiellement d'une résurgence et qui possède une température régulée.

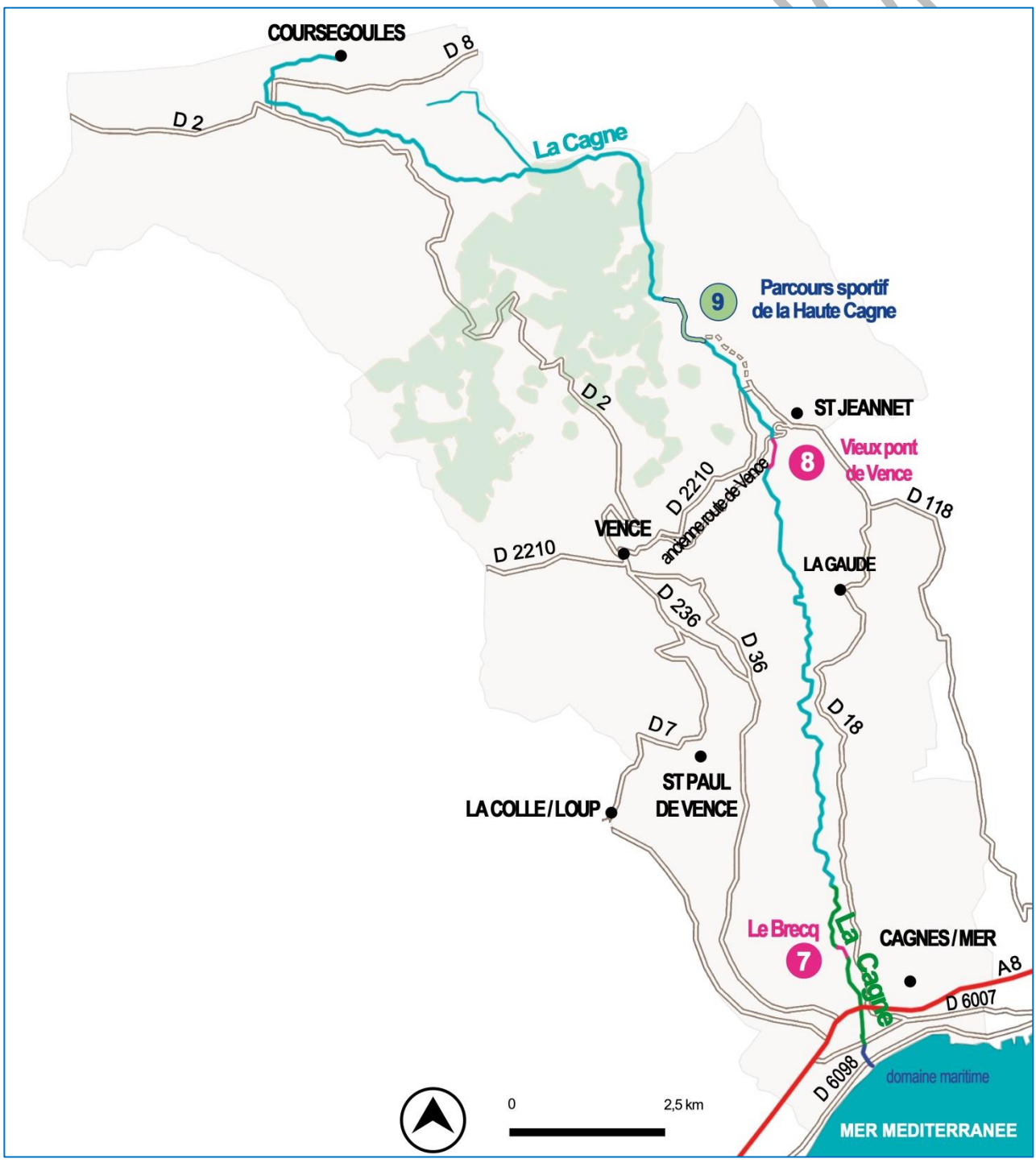

Pour les petits et pour les grands

La Cagne se prête bien à toutes les techniques. Le toc est une valeur sûre surtout en début de saison. Préférez les esches comme la patraque ou la teigne. Les montages dans cette eau cristalline demandent beaucoup de finesse afin de séduire. L'ultra léger est également une technique très intéressante. Que l'on utilise une petite tournante ou encore de petits poissons nageurs les fario répondent présentes surtout le matin de bonne heure.

De belles éclosions

La mouche sèche est également une valeur sûre dans la Cagne. Une petite mouche araignée ou encore un palmer bien aéré séduisent les fario en poste sous la cascade. Préférez une canne très courte qui assure une facilité de pêche incroyable sans pour cela conduire à des présentations de l'artificielle plus que douteuses. Les soies naturelles sont un « plus » en terme de flottaison et assurent des posés discrets qu'il est bien difficile de réaliser avec une soie synthétique.

LE LAC DU PARC DEPARTEMENTAL NATUREL DU BROC

Cette gravière, un site unique dans notre département

L'eau de la nappe alluviale du Var remonte ici. Ainsi filtrée, l'eau est d'une limpidité exceptionnelle! De loin ce lac est bleu comme la mer! Et pourtant, les espèces piscicoles qui le peuplent sont bien d'eau douce !

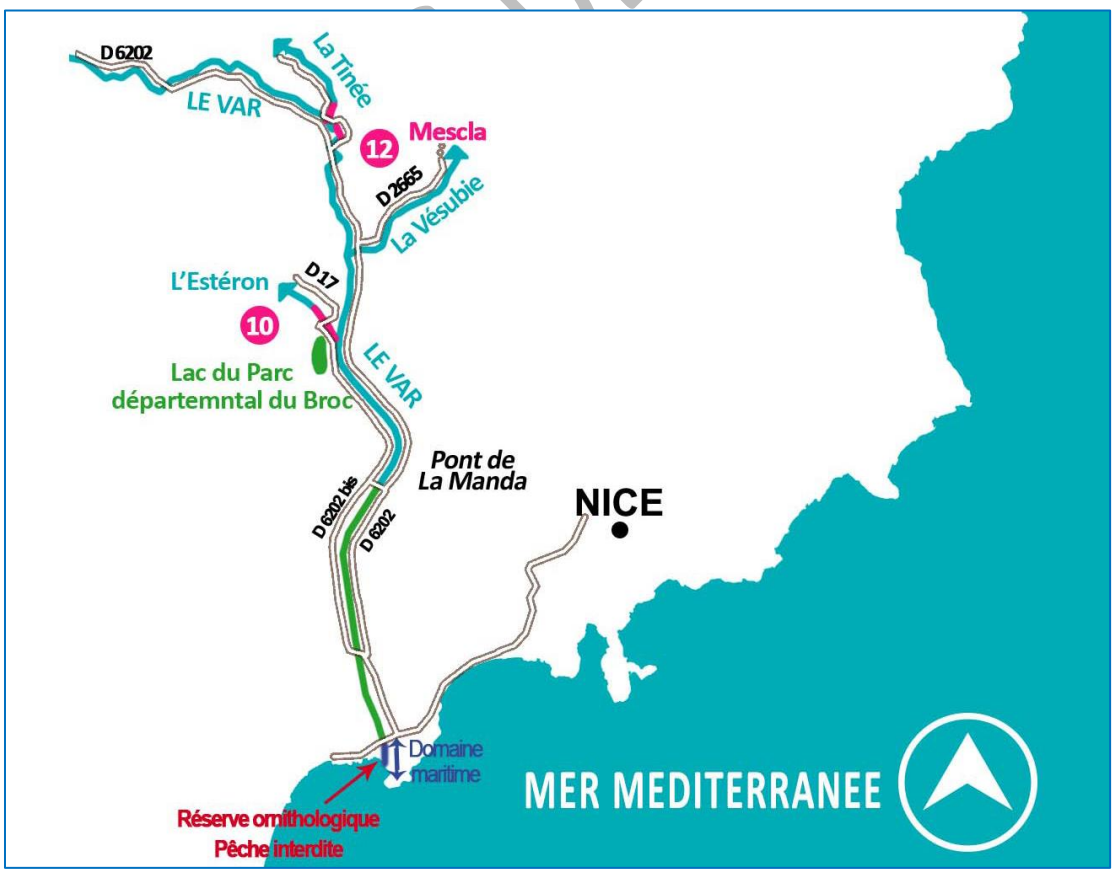

Carpes, bien sûr, avec des individus de plus de 20 kg, cette espèce est très présente et il n'est pas rare d'en toucher plusieurs la même journée. En effet, les **carpes** dans ce plan d'eau, se déplacent selon une « ronde » qui est souvent régulière et qui correspond au sens du vent, à la température de l'eau ou encore du niveau du lac.
En général, les avancées telles que les presqu'îles sont des postes à privilégier qui donnent des résultats intéressants.
Les bordures offrent une zone alimentaire intéressante pour toutes les espèces. Il n'est donc pas rare de voir en particulier le matin de bonne heure, de grosses **carpes** fouiller la bordure à la recherche de leur pitance.

Une pêche pour tous

Les poissons blancs, en particulier les **ablettes** et les **gardons** «rentrent» très facilement sur les coups bien amorcés.
Les amorçages lourds au départ assurent un attrait rapide pour les poissons. En général, dès que l'on lance l'amorce il n'est pas rare que des petits sujets répondent présents rapidement. Les aînés suivent en général assez vite.
Pour conserver une belle population active sous le flotteur, un amorçage de rappel d'une petite boulette après chaque prise est souvent nécessaire.
Il faut privilégier un amorçage léger et compléter par des boules de belle taille assez compactes qui ne se désagrègent pas trop vite et qui restent bien sur le poste sans rouler vers les profondeurs du lac.

Secteur Sud

C'est un secteur qui est très facile d'accès. Les grosses **carpes** sont très présentes et il n'est pas rare de piquer plusieurs sujets à la suite. Des coups de ligne magnifiques se font régulièrement avec des poissons en pleine forme. Il n'est pas rare de piquer plusieurs brochets à la suite. En principe, ils rodent près des bordures à la recherche des bancs d'**ablettes**. Un banc de poissons argentés, un obstacle majeur tel que rocher, herbier ou encore une souche laissent la possibilité à notre prédateur de s'embusquer et d'attendre ses proies.
En général, le passage d'un leurre proche d'un brochet en poste, la touche est assez rapide et le combat qui suit développe de belles sensations.

Secteur Ouest

Des **carpes** énorme se déplacent en petit banc et longent les cassants de cette berge. Ce secteur demande ainsi une pêche spécifique.
Le relief de ce lac implique une prospection qui l'est tout autant. La pente est importante et il est nécessaire d'amorcer précisément et lourdement afin que les boules ne roulent pas sur le fond et n'aille amorcer une zone hors du poste. Les **carpes** ainsi que les autres blancs adorent ce type de berges qui offrent de nombreux « *cassants* » c'est-à-dire des ruptures de pente car la nourriture est facile à trouver. Sur une zone aussi vaste, il est bien difficile de trouver les carnassiers.
En réalité, les **brochets** ont tendance à rester en pleine eau et attendent les passages des vifs. Ainsi suspendus, ils observent attentivement la position de leur garde-manger et attendent le moment propice pour se rapprocher et essayer de se nourrir. Pour tenter ce beau prédateur en pleine eau, l'utilisation d'une ondulante est l'une des meilleures possibilités.

EN COURS DE REDACTION

Une animation par saccade fait souvent la différence. Canne sur le côté, scion au ras de l'eau la récupération est méticuleuse et il n'est pas rare que le **brochet** suiveur attende le dernier moment pour prendre le leurre.

Secteur Nord

Cette zone est très intéressante car si le poisson est présent, c'est pour se nourrir!
En réalité, cette zone d'alimentation possède de nombreuses résurgences qui apportent de l'eau fraîche et la présence massive d'herbiers assure une reproduction facile des poissons du lac. Les cyprinidés y règnent incontestablement, en particulier les grosses **carpes** qui dès les premiers beaux jours du printemps viennent s'y dorer au soleil. La pêche est assez facile et les postes très marqués. Le néophyte trouvera facilement sa place et pourra, en amorçant sur cette partie assez plate, comparée au reste du lac, faire ses premiers poissons au coup très facilement. Côté **carpe**, il est intéressant de prendre en compte la valeur alimentaire de ce secteur auprès de cette espèce en jouant sur les odeurs naturelles que les **carpes** rencontrent régulièrement.
L'odeur d'**écrevisse** par exemple qui aromatise certaines bouillettes est un «plus» certain car ces crustacés sont largement présents dans ce lac et il n'est pas rare que les **carpes** les consomment en abondance.

Les nouveaux arrivants

Le lac abrite depuis peu de nouvelles espèces à vocation halieutique, **le black-bass et le sandre**.
Un maintien de population est effectué par un alevinage annuel.

Le **black bass** affectionne les berges ensoleillées de la partie nord du lac, sa recherche à vue à l'aide de petits leurres souples, type worms, donnent de très bons résultats. *Le sandre est à chercher dans les secteurs plus profonds et les plateaux sableux. Une petite tête plombée et un shad font la différence.*

En attendant que ces populations s'étoffent, la fédération rend obligatoire la pratique du « NO KILL ».

COURS DE RÉDACTION

Les hauts fonds ne sont pas rares et il suffit de regarder attentivement pour s'apercevoir que ces lieux sont largement fréquentés par les grosses « mémères » qui se déplacent en fouillant le fond à la recherche de micro larves.
Sur une superficie aussi vaste, les amorçages forts en odeur sont à préférer.
En effet, les bouillettes parfumées à la vanille, à la fraise n'ont pas leur égal pour attirer de loin **les carpes** qui captent très bien les saveurs fortes que l'on peut leur proposer.

En fait, les **carpes** aiment aussi l'exotisme ! Et il n'y a qu'à voir comment l'odeur de la banane les fait réagir pour ne plus se poser de question pour les saveurs à leur proposer ! Les carnassiers adorent ces hauts fonds. Les **brochets** rodent souvent près des pointes des presqu'îles en cherchant les vifs. Un poisson nageur peu plongeant évoluant à environ 1 mètre sous la surface avec des billes internes déclenche l'attaque de brochets à l'affut.

ESTERON

Affluent du Var, l'Estéron le rejoint en aval du village de la Clave près de Carros. De la route, l'Estéron est un magnifique cours d'eau bleuté qui serpente dans une vallée possédant une forêt typiquement méditerranéenne.

Les mouilles sont souvent immenses et le lancer permet de prospecter rapidement et correctement tout un secteur aussi vaste soit-il.

DE RÉDACTION

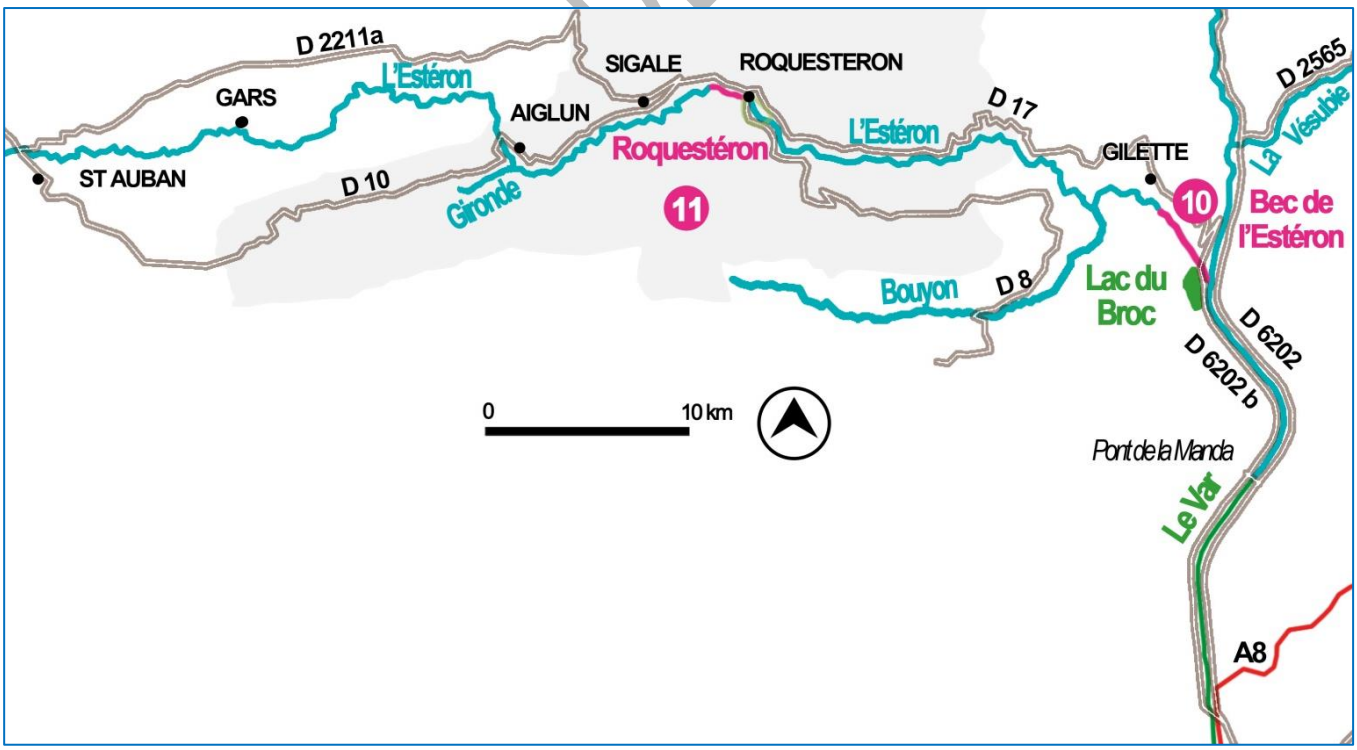

A l'ouverture

Le massif montagneux en tête du bassin versant est souvent couvert de neige à l'ouverture ce qui conditionne les températures de l'eau.

Mieux vaut avant le printemps prospecter la partie inférieure de l'Esteron où les fario trouvent quelques degrés supplémentaires qui vont conditionner leur appétit.

Même en début de saison le toc est une valeur sûre en particulier dans les amortis et les queues de courant. La patraque est souvent intéressante dans les grands courants.

Des géniteurs à table dès le début du printemps

Après la fonte des neiges, le haut du cours d'eau révèle une population sauvage intacte. Les fario sont d'une beauté rare et leur densité très forte. La limpidité de l'eau dans ces sous-bois demande une discrétion à toute épreuve sans quoi vous risquez de passer à côté d'une belle partie de pêche. Les géniteurs à la sortie de l'hiver ont un appétit décuplé qui booste leur agressivité. Une cuiller tournante dans les courants est une alternative payante.

La mouche sèche présentée avec un fouet ultra court de 5 à 6 pieds assure de bonnes sensations et permet de placer la mouche devant les postes les plus difficiles. Une petite sèche claire type tricolore est un gage de réussite sur des truites pas du tout avares de gobages.

EN COURS DE REDACTION

VAR

En 1ère catégorie piscicole

Dans la partie basse de la première catégorie, ce fleuve côtier possède un régime fluvial dicté par le massif alpin en amont. Dès que l'eau devient claire, c'est une rivière magique qui serpente aux pieds des montagnes offrant des paysages et des secteurs de pêche riches en grosses truites surtout sur la partie basse.

Pour les toqués du toc

De grandes coulées - dites à la *Pyrénéenne* - sont possibles pour prospecter les très longs radiers. L'activité des truites n'est pas toujours facile à identifier mais le fait d'observer la réaction des fario en poste au passage de l'appât permet de choisir ce dernier d'une manière efficace. Le lancer léger et en particulier la tournante assurent une prospection rapide des meilleurs postes avec une efficacité maximale.

Un canyon magnifique

Dès que l'on arrive dans le Haut Var en amont de Puget-Théniers, et en particulier dans les Gorges de Daluis, le milieu change totalement. En effet, ces vastes gorges, souvent très dangereuses pour les non-initiés, possèdent une belle population de truites que l'on peut tenter aussi bien au toc qu'au lancer.

Plus en amont encore et jusqu'aux sources, le Var est un torrent de montagne où de belles fario à la livrée grise règnent dans les mouilles profondes. Le toc est la technique la plus employée mais les tournantes claires offrent aussi de belles captures.

Toute pêche est interdite sur le Var, depuis les seuils et 50 m en aval de ceux-ci.

En 2ème catégorie piscicole

Ce secteur de 2ème catégorie compris entre le Pont Napoléon Ier et le Pont de la Manda possède un faciès très variable.

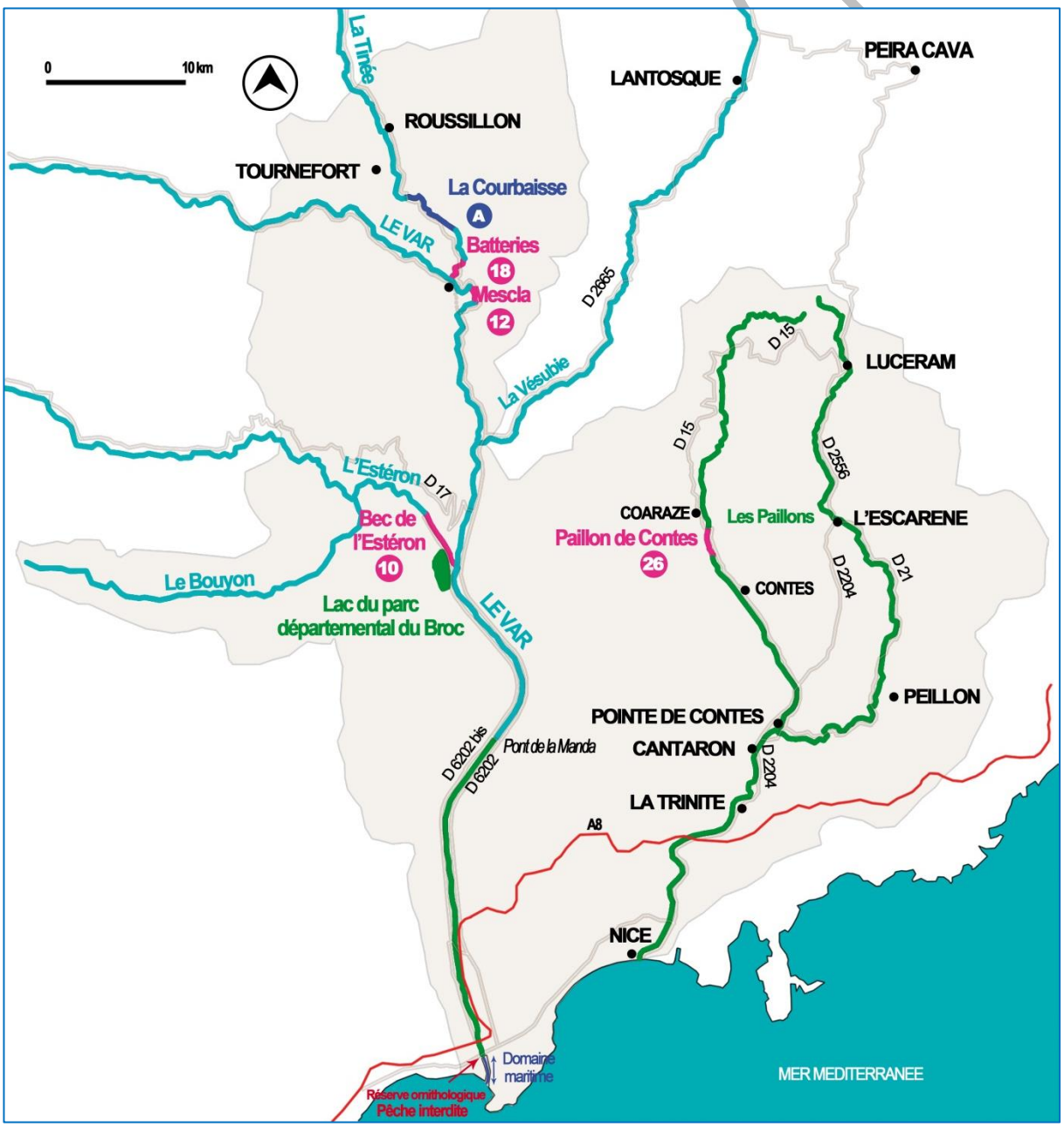

Les zones de courants sont importantes et il n'est pas rare de trouver en amont des seuils des espaces profonds qui hébergent de nombreuses espèces de cyprinidés, ainsi que des anguilles. Pour cette dernière espèce, fortement présente sur le bas Var, il est préférable de pêcher au vers en particulier le soir tard avant la tombée de la nuit ou le matin au levée du jour. Une plombée coulissante de 5 à 15 g est idéale, à utiliser avec un hameçon dont la taille est proportionnelle avec celle des vers de terre à disposition.

Au niveau des postes, les fonds assurent une tranquillité maximale aux anguilles qui n'ont ainsi pas à lutter contre le courant. Si l'eau est froide, il est nécessaire de laisser l'anguille mordre tranquillement avant de ferrer amplement.

En bordure de roselières, quelques brochets sont en postes. Une tournante lourde est idéale pour tenter sa chance sur ces carnassiers en peine forme qui attendent leur proie en bordure du courant.

Dans un milieu aussi particulier, bordé de courants, une proie lui échappe assez facilement d'où sa réaction immédiate pour s'en saisir.

Sur Le Var, toute pêche est interdite : depuis les seuils et 50 m à l'aval de ceux-ci et à partir des îlots situés dans le lit du Var, du Pont de la Manda et à l'aval du Pont Napoléon III jusqu'à la limite de salure des eaux (communes de Nice et Saint-Laurent du Var), en vue d'assurer la protection de la réserve ornithologique.

CIANS

Ce cours d'eau de montagne très pittoresque coule dans sa partie supérieure dans des schistes rouges d'une beauté rare. La vie dans un tel cours d'eau est déjà à la base un miracle ! En effet, les crues extrêmement violentes pourraient laisser penser que la vie piscicole est bien rare alors qu'en fait le peuplement piscicole est tout à fait exceptionnel ! Les truites profitent des très nombreuses caches.

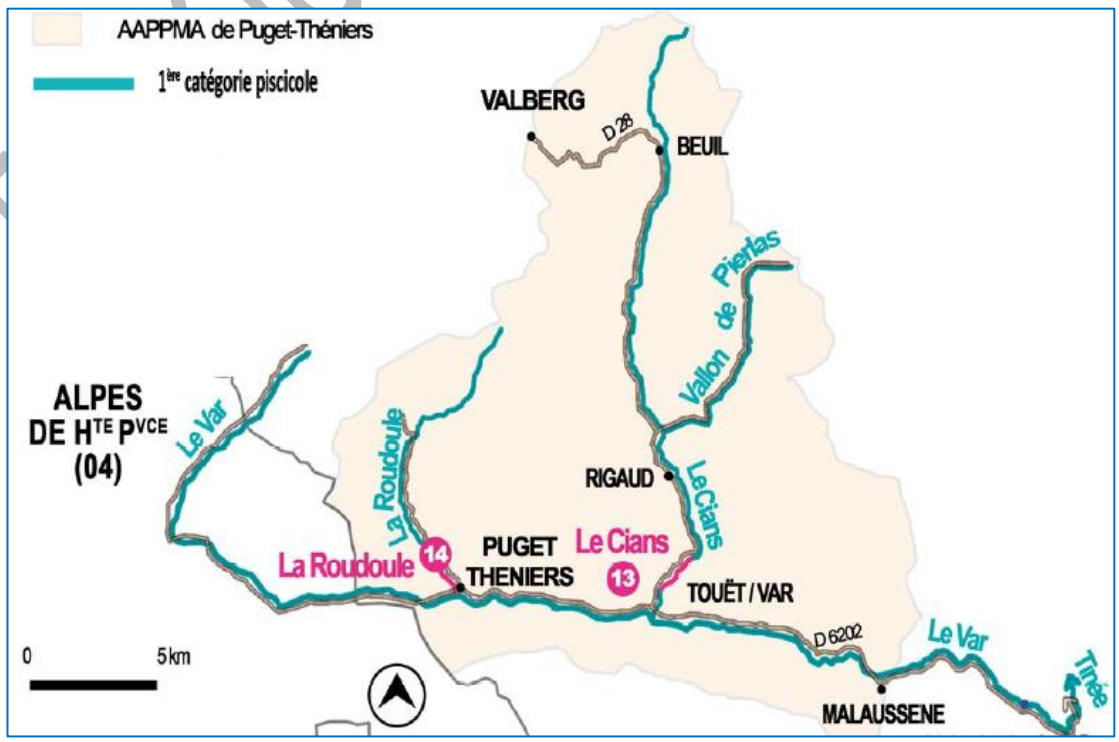

COURS DE REDACTION

Des touches bien franches

Le toc offre de bonnes possibilités de capture.
La teigne reste une valeur sûre surtout en début de saison quand l'eau est très froide.

Le royaume de l'éclosion

Dès le mois de juin, la pêche à la mouche prend son envol. Les modèles très aérés notamment en plumes de cou de coq sont les plus employés.
Graisser les mouches est nécessaire afin de les faire flotter. Le coup du soir est le moment à ne pas rater dans le Cians. Les plus belles fario viennent se poster dans les courants et chassent toutes les truitelles en poste. Il ne faut pas plus pour les décider à mordre aux leurres et en particulier avec de petits poissons nageur de couleur neutre.

Le vers de terre est à réserver aux eaux légèrement troubles suite aux orages printaniers. On trouvera les truites mordeuses dans les postes les plus profonds qui protègent les salmonidés du courant de surface.

Le Cians est un cours d'eau remarquable aussi bien au niveau géologique que piscicole.

Mais attention sa beauté cache une dangerosité surprenante pour le non initié. Le mieux est déjà de ne pas s'y aventurer seul surtout si on ne le connaît pas et de garder un œil sur le ciel afin de rejoindre la route le plus rapidement possible en cas de pluie ou de vent afin de se mettre en sécurité

EN COURS DE REDACTION

TINEE

Entièrement classé en 1ère catégorie, ce cours d'eau et ses affluents sont très bien peuplés en truites fario.

Prenant sa source au pied du Col de la Bonnette, la Tinée possède un régime nival très marqué qui la conduit à une fonte de neige souvent importante pendant laquelle la pêche sur le cours d'eau mère est délicate où la truite fario règne sans partage.

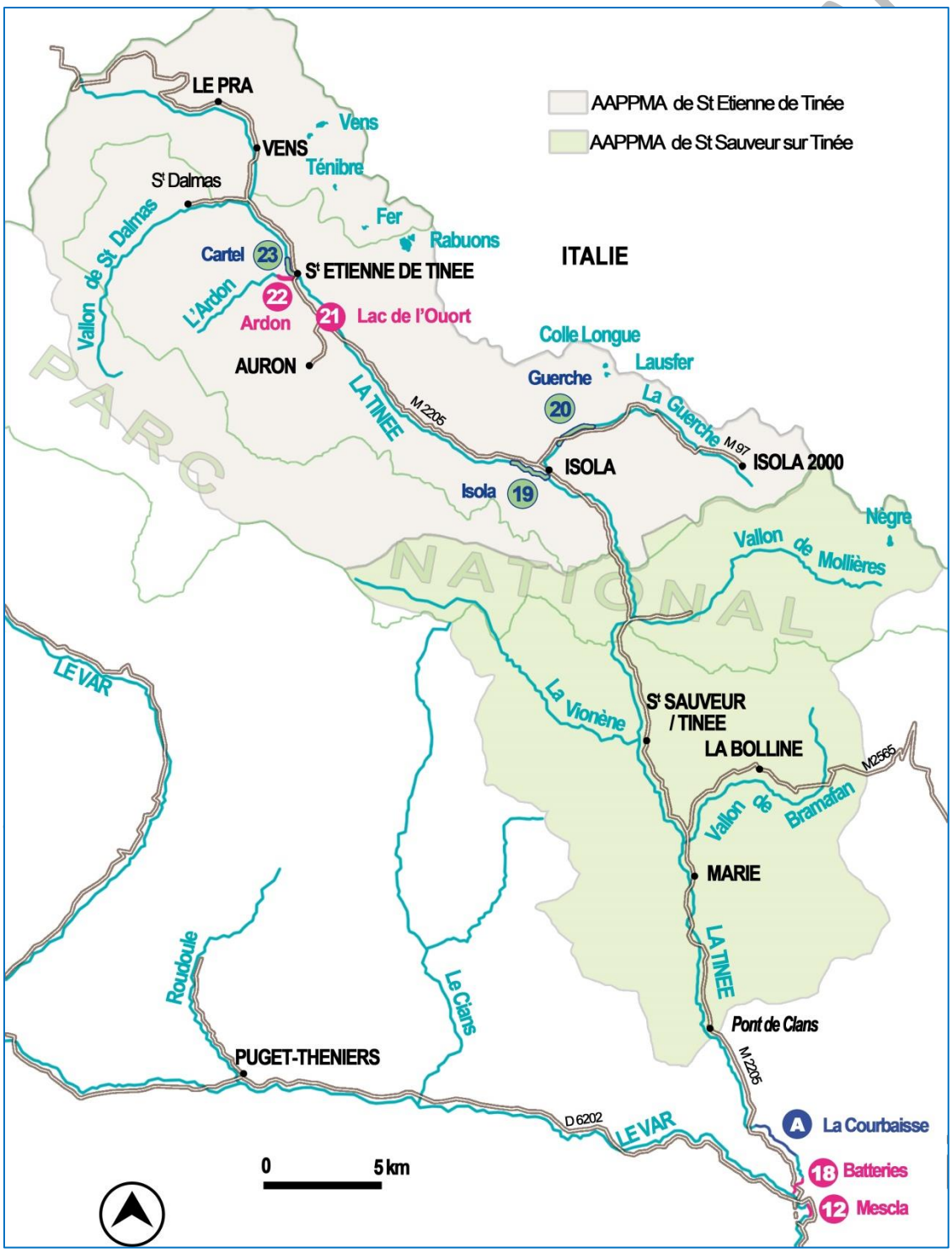

Toutes techniques

La partie basse, et en particulier en aval de Saint Sauveur sur Tinée, se prête bien à toutes les pêches de la truite.
Si le toc est efficace, et en particulier les longues coulées dans les courants, il ne faut pas oublier que dans cette pêche aux appâts, la truite se nourrit principalement de larves aquatiques que le courant véhicule.

Le lancer est lui aussi une technique très intéressante en toute saison car la prospection sur ces grands radiers parsemés de gros rochers offrent de multiples caches aux truites fario. Les tournantes de couleur claire sont très productives.

Un comportement très « *montagne* »

La partie haute du cours d'eau est véritablement torrentueuse. La prospection des zones profondes est le meilleur moyen de trouver de belles fario à table qui ne demandent qu'à intercepter larves aquatiques ou intrus sur leur territoire. Les affluents ne sont pas à négliger. Bien peuplés en truites, ils offrent de belles parties de pêche dans un décor sauvage où la nature est totalement préservée.

Dans ce contexte montagnard les truites sont nombreuses et réagissent très vite au passage d'un leurre ou de toute autre proie potentielle. Il est important de bien définir le type de poste choisi par les fario pour se nourrir afin de pêcher rapidement au bon endroit sans perdre de temps. Souvent postées devant les gros cailloux, elles peuvent aussi en cas de fortes eaux se placer dans des veines d'eau secondaires où la vitesse d'eau est plus lente ce qui leur permettra de saisir leurs proies.

EN COURS DE REDACTION

VESUBIE

Il faut savoir qu'une bonne partie de l'eau potable de Nice est captée dans la Vésubie, c'est dire la qualité de l'eau de cette rivière ! En 1ère catégorie, sur toute sa longueur la densité de truites fario est forte à exceptionnelle selon les secteurs. Sur la partie basse, les fario de belles tailles ne manquent pas ! Les inventaires piscicoles ont dévoilé des densités salmonicoles très satisfaisantes.

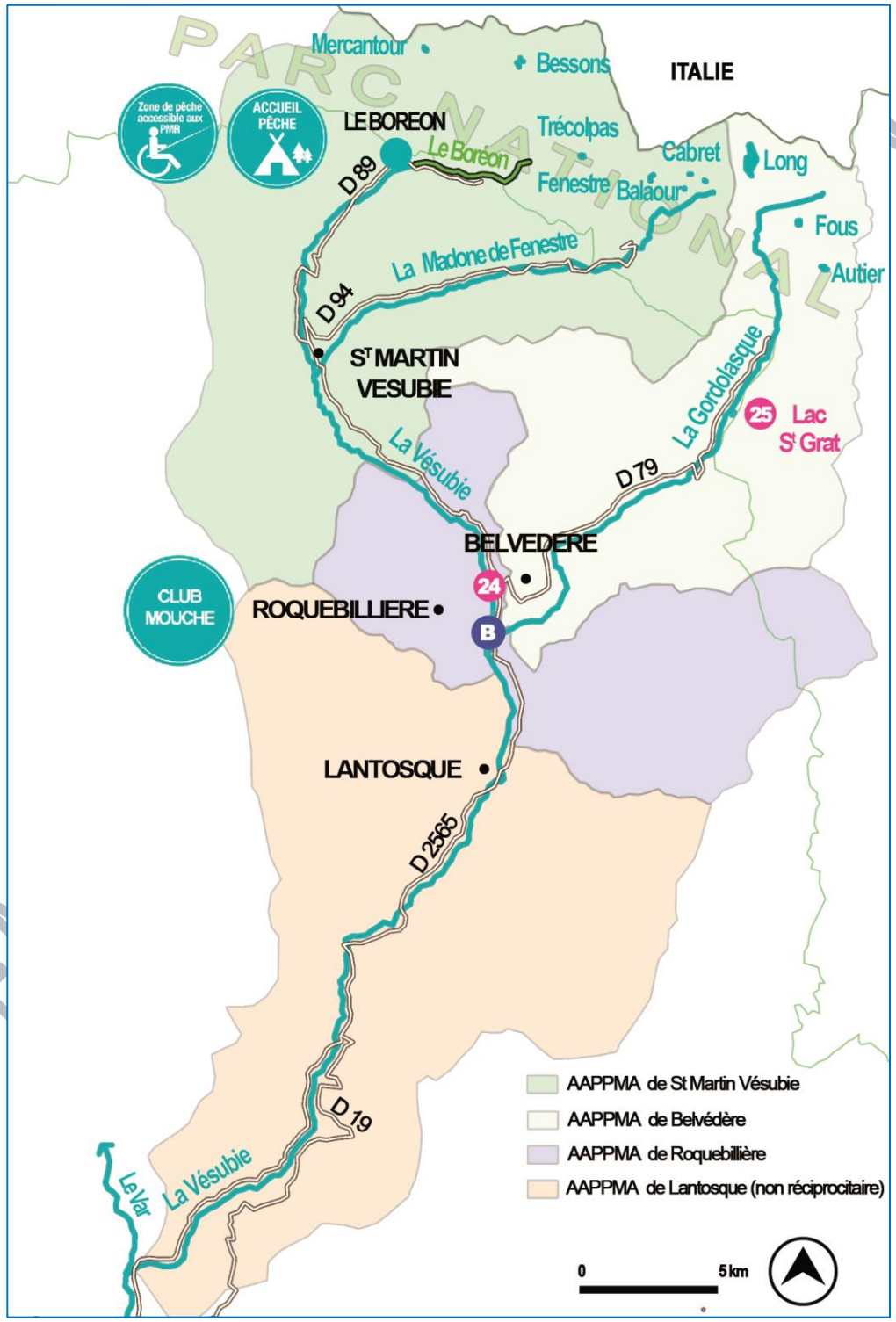

Le royaume de l'appât

En début de saison, la partie basse se prête bien au toc. Que l'on choisisse le ver, la teigne ou encore le tebos, toutes ces esches sont efficaces. Les cannes longues assurent une prospection minutieuse et lente des postes ce qui est de mise avec de l'eau froide.

Les tournantes sont très efficaces, mais il est important de pêcher en travers du courant afin de proposer le leurre suffisamment longtemps pour que les truites engourdies aient le temps de se décider.

Un modèle assez lourd qui ancre bien le leurre dans l'eau permet de prospecter les caves les plus profondes où les fario se postent et attendent leurs proies.

Une diversité de postes étonnante

La partie supérieure du cours d'eau est très plaisante à pêcher. Véritable havre de paix que l'on nomme couramment « Suisse Niçoise », la pêche par eaux très froides est spécifique et demande une présentation longue et soignée afin de séduire les belles en poste. Lorsque les premiers beaux jours arrivent, la haute montagne reprend vie et les truites sont en poste quasiment en permanence pour chercher leur alimentation.
Le toc est encore une fois la technique la plus employée surtout le matin de bonne heure, mais dès les premiers rayons du soleil utiliser une petite mouche sèche type « palmer » tricolore est un bon moyen de faire monter en surface les belles mouchetées en poste.

EN COURS DE REDACTION

BEVERA

Cours d'eau extrêmement intéressant en toute saison qui possède une population de truites fario remarquable. La partie française est entièrement en 1ère catégorie piscicole. Si l'aval de Sospel possède de belle fario dans les gorges très difficiles d'accès, dès que l'on remonte un peu plus haut que ce village les fario de toutes tailles forment le potentiel pêche de ce cours d'eau.

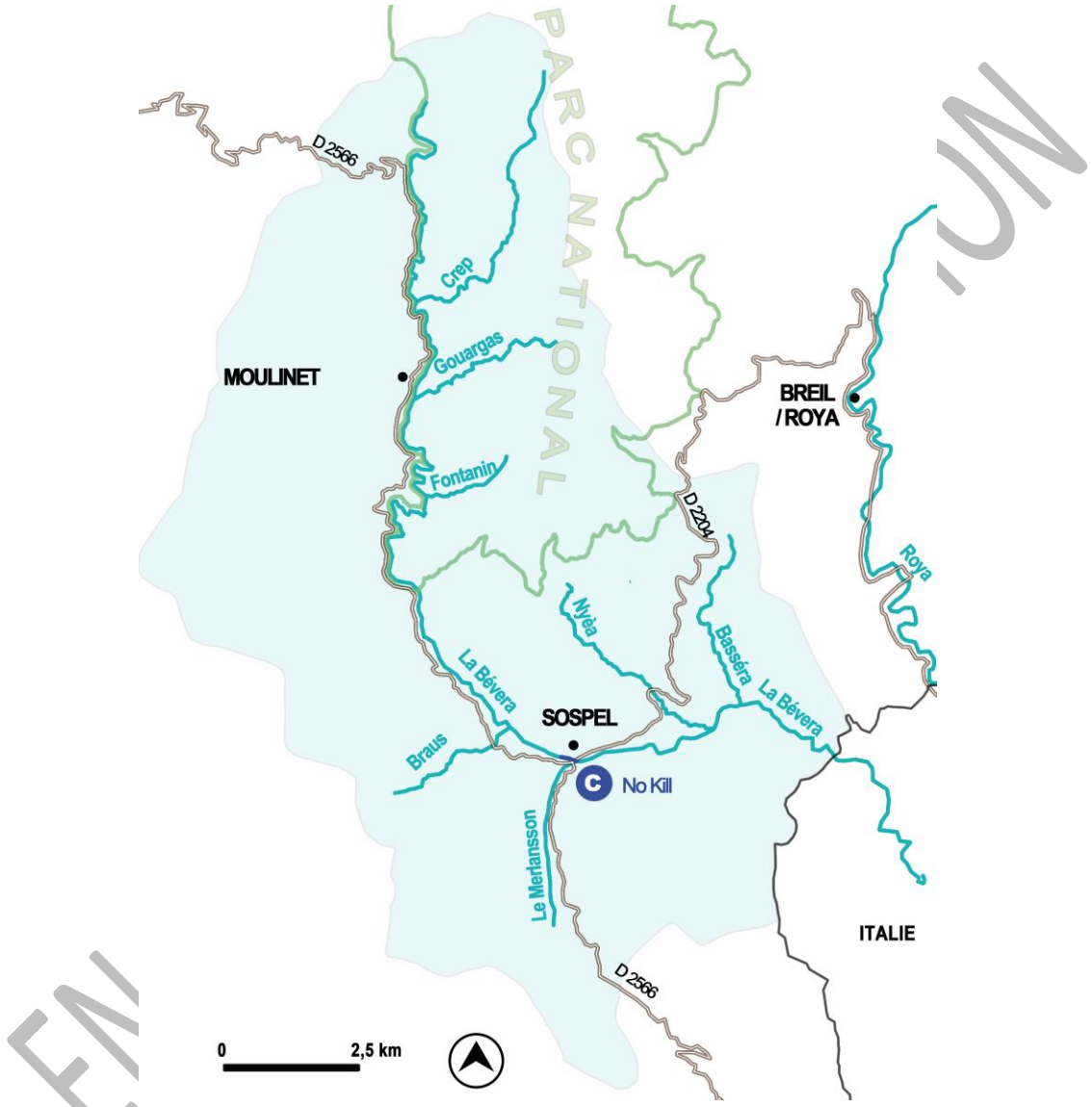

A l'ouverture

Les zones les plus profondes sont à prospecter où les belles mouchetées restent tant que la température ne franchit pas la barre des 5°C.
Même en début de saison, que le soleil est haut, le lancer permet de capturer des fario venant se réchauffer dans les amortis où elles guettent les proies qui dérivent dans le courant.
Les teintes neutres des poissons nageurs ont les faveurs des salmonidés de la Bévéra.

Une productivité alimentaire importante

Dès le mois de mai, la Bévéra devient le théâtre d'éclosions massives d'éphémères et de trichoptères. Une mouche araignée ou un « palmer » seront vite repérés dans les courants. Les truites réalisent des gobages de petite taille qui assez discrets demandent à bien suivre la mouche des yeux. L'ultra léger, dès que les feuilles des arbres apparaissent et que les niveaux d'eau sont en ordre, devient une technique active extrêmement intéressante. A l'aide d'une canne légère de 1,80 m environ la prospection est facile et productive. Le plus important est de commencer par les radiers puis les bordures pour finir par les mouilles profondes et les courants afin de définir précisément les postes d'affût des fario.

EN COURS DE REDACTION

ROYA

Ce cours d'eau frontalier coule dans sa partie avale en Italie. La partie Française possède une population de truites fario exceptionnelles aussi bien par le nombre que par la taille ! En hiver, il n'est pas rare que sur les frayères on observe des sujets en nombre dont les plus petits dépassent les 40 cm !

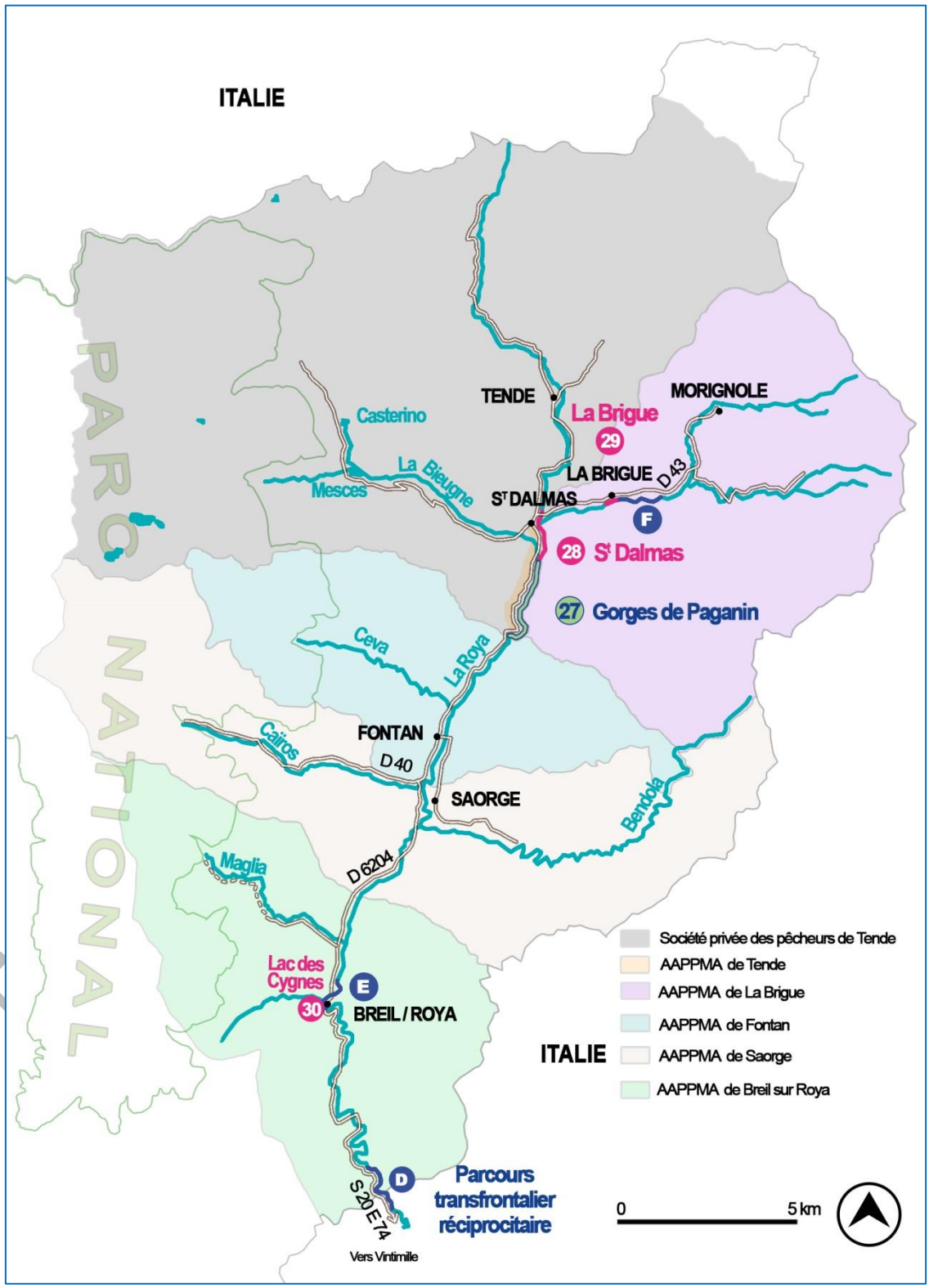

Prospectez tous les postes

En début de saison, les mouilles profondes - dont certaines dépassent les 3 m - permettent aux fario de guetter leur alimentation sans avoir à se déplacer dans le courant. La patraque est à escher sur des hameçons fin de fer qui gardent un côté naturel à la larve et rendent sa dérive plus crédible. Les leurres sont à choisir de préférence assez lourds. Une tournante n°3 est un bon compromis surtout si les eaux sont un peu fortes et que les fario restent près du fond.

Des coups du soir à ne pas rater

La mouche sèche sur la Roya est une technique qui ravit bon nombre de pêcheurs. En effet, les truites fario ne sont pas avares de gobages que l'on peut observer avant de choisir le poisson à « attaquer ». Un modèle sur hameçon de 14 peu fourni et assez sombre convient très bien. Les émergentes en oreille de lièvre notamment sont intéressantes, surtout sur les belles qui hésitent souvent à crever du bout des lèvres la pellicule de la surface. Il est également possible d'utiliser la nymphe à vue dans les eaux cristallines de la Roya.

EN COURS DE REDACTION

5. La variété des techniques de pêche

Les techniques de pêche possibles

La diversité du réseau hydrographique du département des Alpes-Maritimes permet de pratiquer toutes les techniques de pêches :

Pêche au coup : pêche à l'aide d'une longue canne sans moulinet, équipée d'une ligne munie d'un petit flotteur. C'est souvent la technique la plus utilisée pour rencontrer ses premières truites.

Pêche au toc : pêche de la truite aux appâts naturels (larve, ver, insecte etc.) à l'aide d'une canne longue et sensible équipée d'un petit moulinet. La technique de pêche consiste à laisser dériver le plus naturellement possible l'appât dans les veines d'eau, la touche du poisson étant détectée par les petits tocs ressentis dans la canne lorsque celui-ci s'en empare, d'où son nom.

Pêche au lancer : Consiste à lancer puis ramener en l'animant un leurre censé imiter une proie potentielle ou capable de générer suffisamment de signaux visuels et acoustiques pour inciter le poisson prédateur à l'attaquer. La pêche au lancer convient bien aux truites et assure une pêche facile à mettre en œuvre.

Pêche à l'anglaise : technique de pêche qui utilise une ligne munie d'un flotteur mais fait appel à des cannes équipées de moulinet. Elle permet de pêcher à plus grande distance les mêmes poissons que précédemment.

Pêche à la mouche : technique qui consiste à présenter au poisson une mouche faite de plumes et /ou de poils censé représenter un insecte ou une petite proie. Le matériel employé est très spécifique puisque le leurre possède une masse pratiquement nulle et c'est donc une ligne spéciale présentant une masse suffisante et nommée "soie" qui sert à propulser la mouche au moyen d'une canne souple et adaptée à un lancer dit "fouetté". La pêche à la mouche permet aujourd'hui de capturer de très belles truites sur le département, surtout en période estivale.

EN COURS DE P

Pêche en lacs de montagne

La pêche en lac de montagne est une des spécificités du département.
Ci-dessous est listée les différentes techniques efficaces pour la pêche en lacs de montagne.

Les massifs glaciaires environnants ont peu à peu creusé de superbes cuvettes dans lesquelles l'eau a formé un lac. Quel que soit le plan d'eau que vous souhaitez atteindre, tous sont différents et vous accueilleront dans le décor très minéral qui les caractérise. Un large panel de techniques utilisables !

- L'Anglaise, au flotteur coulissant, est la technique la plus employée de par son efficacité. Le bas de ligne doit être fin pour leurrer les belles qui maraudent entre deux eaux. La teigne et le ver de terre sont très utilisés à juste titre. Pensez à régler la profondeur de pêche à environ deux fois la longueur de la canne, c'est à dire 6 à 7 m.

- La Bombette, consiste à présenter lentement un appât naturel aux fario à la profondeur désirée. Ainsi, il est possible de peigner rapidement de grandes étendues d'eau et de trouver la bonne profondeur.

- Le Lancer est pratique pour une prospection rapide et efficace des bordures tout en couvrant un maximum de terrain. A l'aide d'une tournante, d'un poisson nageur ou encore d'un leurre souple c'est la technique idéale si l'on souhaite pêcher tout autour du lac.

- La Mouche, technique reine des lacs de haute-montagne, se pratique surtout le matin et le soir tard. Une mouche sombre de petite taille installée au bout d'un long bas de ligne vous permettra à coup sûr de réussir de belles pêches.

PS DE REDACTION

6. Profil des pêcheurs

Le profil du pêcheur a changé ces dernières années.

L'image traditionnelle du pêcheur au coup somnolent est aujourd'hui révolue, ce qui ne signifie nullement que ce type de pratique n'est plus apprécié bien au contraire.

Cependant, la pêche devient de plus en plus technique actuellement, les pratiques se diversifient et chaque type de pêche ou de pêcheur devient spécifique.
On peut même parler d'une typologie de pêcheurs.

Pour les différentes analyses et parce que les comportements et les attentes de ces pêcheurs diffèrent, on distingue le pêcheur grand public du pêcheur sportif et du pêcheur nature.

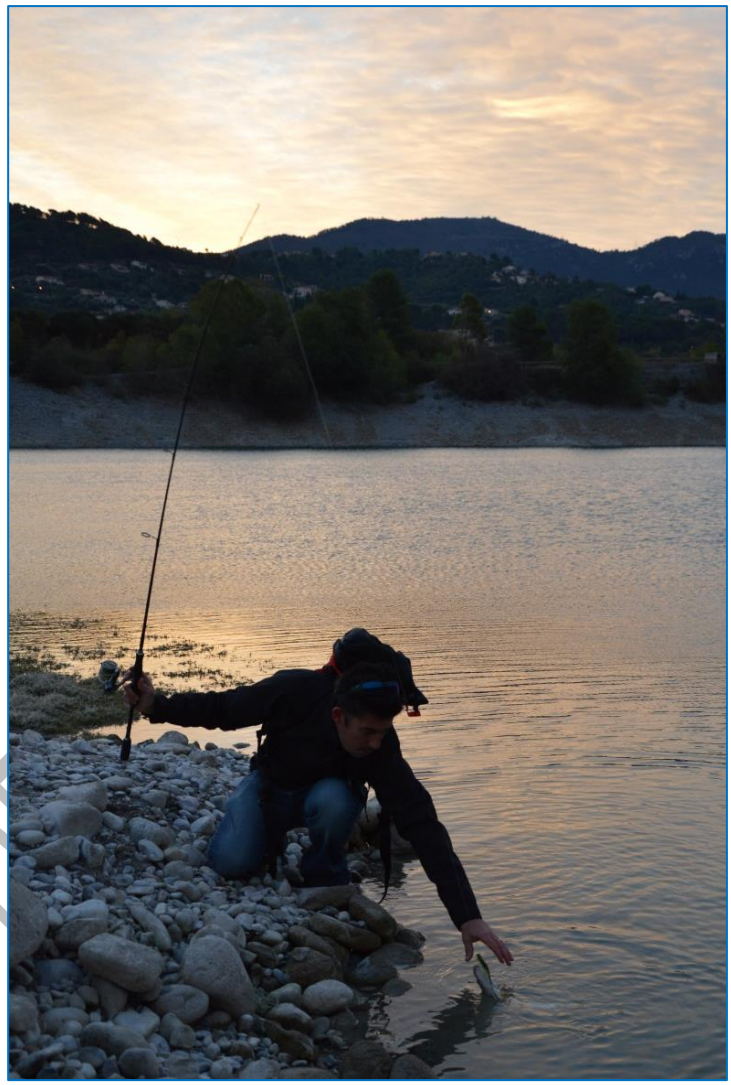

EN COURS D

Le pêcheur grand public

Recherche une capture facile de poissons, quelle que soit leur origine, voire leur espèce. Ce qui prime, c'est la satisfaction du désir de captures.
Il s'agit donc d'une population recherchant un loisir simple, occasionnel, proche, facile et apportant des satisfactions immédiates. Les prises portent soit sur des poissons « prêts à pécher » offerts dans les plans d'eau soit sur des poissons blancs.
Les techniques su pêcheur sont diverses variantes de la pêche au coup, avec ou sans moulinet.

Le pêcheur sportif ou confirmé

Correspond à une image plus traditionnelle de la pêche. Sa technicité lui permet de prendre plaisir dans la recherche de poissons dans un milieu naturel.

Pour lui, la qualité de la capture est primordiale, mais il n'est pas strictement attaché au poisson sauvage. Il pratique toutes les techniques de pêche légales.
Il représente la majorité des pêcheurs. Ils recherchent des parcours de haute qualité piscicole et halieutique, réputés pour la qualité de leur gestion et de leurs repeuplements.

Le pêcheur passion

Correspond au touriste dont la pêche est le but de séjour.

Il recherche du poisson sauvage dans un cadre préservé et authentique, ou du poisson de taille et d'espèces à forte valeur symbolique dans un cadre spécifiquement aménagé.

Il pratique essentiellement la pêche à la mouche ou des techniques adaptées à la prise de gros poissons. Il représente un nombre faible de pêcheurs.

Cette typologie des pêcheurs a été définie par des enquêtes nationales.

Le profil défini est donc un profil moyen qui lisse les différences possibles entre les départements.

Il est possible qu'une typologie du pêcheur azuréen mette en évidence quelques différences à la marge, mais on peut raisonnablement se baser sur cette typologie pour bâtir une stratégie.

EN COURS DE REDACTION

7. Guides de pêche

C'est en 2003 avec l'officialisation d'un diplôme reconnu par arrêté ministériel, le BP JEPS, spécialisé dans la pêche de loisir qu'a débuté la structuration du métier de guide de pêche.
Ainsi, à partir de cette période, des guides exerçant jusque-là sans ce diplôme ont effectué une Validation des Acquis d'Expérience (formation en accéléré) tandis que plusieurs écoles proposaient cette formation et commençaient à accueillir des stagiaires.
L'offre en moniteur guide de pêche dans les Alpes-Maritimes a évolué au fil des années. On recense aujourd'hui 6 guides de pêche diplômés qui officie en partie dans le réseau hydrographique des Alpes-Maritimes.

EN COURS DE REDACTION

Yohann Fournier, Guide de pêche 04

Installé à Entrevaux, cela va sans dire qu'une grande partie de ses terrains de jeux se trouvent sur les Alpes-Maritimes (Tinée Vésubie, Estéron, lac du Broc, entre autres). Guide de pêche 04 propose des activités de pleine nature, des sorties pêche en torrents de haute montagne, rivières, lacs de barrage ou d'altitude, d'ateliers de pêche au coup pour les enfants. Que ce soit à la mouche, aux leurres ou appâts naturels, il vous donnera de précieux conseils pour apprendre ou vous perfectionner dans la traque des poissons de notre région. Son activité ne se cantonne pas à l'eau douce, il vous propose des sorties de pêche en mer en bateau à la recherche des prédateurs de notre côte ou simplement des poissons de roches. Yohann vous propose également de découvrir la pêche au Nicaragua.

Marc Boesch

Marc est un spécialiste de la pêche des salmonidés à la mouche. Ses activités concernent essentiellement cette technique, qu'il met en pratique dans la Vésubie, le Boréon, La Gordolasque, la Madone des Fenestres, les lacs de montagnes. Il peut aussi vous guider sur d'autres rivières du département sur demande, à la journée, ou sur plusieurs jours, en individuel ou en groupe. Marc propose aussi de nombreuses destinations de pêche à l'étranger Irlande, Slovénie, Italie, Autriche,… ainsi que des voyages beaucoup plus exotiques comme Cuba, le Mexique ou la Nouvelle-Zélande.

Fabien Harbers_Twin pêche Sportive

Véritable professionnel de la pêche en eau douce, Fabien vous propose des sorties pêche à la truite « toc ou ultra léger » pour traquer les fario du Loup ou la pêche des carnassiers.

Sylvain Emmanuelli

Sylvain officie en outre dans la vallée de la Siagne et la plupart des cours d'eau des Alpes-Maritimes. A la mouche ou aux appâts naturels, il vous propose de vous initier à la gestuelle jusqu'au perfectionnement. En été, venez profiter des montagnes du parc national du Mercantour. Au programme : pêche et bivouac en lac et torrent de montagne.
Il vous propose également la pêche aux appâts naturels, gestion de la plombée, travail de la dérive et détection visuelle de la touche. Hors saison, il vous propose des séances de montage de mouche.

Jérome Lariven_Passion Etik Fishing

Basé à Mandelieu-La Napoule, Jérôme travaille aussi bien en mer qu'en eau douce. Pour les eaux intérieures, ses secteurs de prédilection sont la Siagne et

l'Artuby à la recherche de la truite (toutes techniques).

Guillaume Durand

Enfant du pays, Guillaume pratique la pêche à la truite depuis son plus jeune âge. Moniteur guide de pêche, diplômé en Géographie et Philosophie et instructeur de la Fédération française de Pêche à la mouche et au lancer, il vous fera partager sa passion pour le milieu naturel et l'art de la pêche à la mouche.

Sur les rivières de son enfance, vous pourrez vous initier aux différentes techniques de pêche à la truite. Guillaume vous enseignera notamment la pratique du Tenkara (méthode ancestrale japonaise recommandée pour les débutants) ou toute autre méthode de pêche sportive (appâts naturels, leurres).
Enfin, vous découvrirez l'histoire d'une région, la biologie d'une rivière, la philosophie d'un mode de vie.

Aujourd'hui, il n'existe pas de lien concret entre la fédération et les guides de pêche.
Une convention est à développer car il n'y a pas de produits touristiques incluant du guidage avec les moniteurs diplômés dans l'offre de pêche des Alpes-Maritimes.

De nombreux stagiaires BPJEPS effectuent leur stage dans la fédération pour soutenir le service Education et Loisir pêche notamment pendant les nombreuses animations en période estivale.

Cependant, peu de ces stagiaires en font leur métier après le diplôme et ceux qui continuent dans cette voie s'orientent pour la plupart vers la pêche en mer.
L'offre guide de pêche est à l'heure actuelle supérieure à la demande réelle des fédérations de pêche en général.

EN COURS DE REDACTION

8. Hébergements pêche

En termes d'hébergements, le département des Alpes-Maritimes n'en manque pas avec l'afflux des touristes qui viennent chaque année sur le littoral ou sur les secteurs de montagne quel que soit la saison.
Rappelons que Nice est ***la deuxième ville hôtelière du pays***.

Les hébergeurs n'ont donc pas le besoin d'obtenir un label « Hébergement pêche » pour attirer du monde car les touristes sont déjà présents tout au long de l'année et remplissent déjà ces établissements.

Nous ne recensons aucun établissement bénéficiant de ce label aujourd'hui dans le département des Alpes-Maritimes.

Néanmoins, il serait intéressant de labelliser un gîte ou camping, par exemple au bord d'un plan d'eau où les baux appartiennent à la fédération.
Ce partenariat permettrait de proposer un séjour pêche « clé en mains ».

De plus, ce label permet d'obtenir une certaine visibilité nationale, particulièrement sur le guide des hébergements qualifiés comme « Hébergements pêche » distribués par la fédération nationale.
Ce label permet de se faire connaitre et d'être présent.

Pour rappel, l'objectif de cette distinction est de proposer à un public pêcheur des destinations pêche « clés en main ».
Le but est de proposer sur des secteurs de pêche intéressants, des services dédiés à ce loisir (distribution des cartes de pêche, guides de pêche, articles de pêche…), des hébergements pêche, des animations/initiations etc.

De plus, la FNPF a travaillé avec la Fédération Française des Stations Vertes dans le cadre d'un partenariat, pour la mise en œuvre d'un label « Stations pêche » susceptibles d'être décerné aux communes classées « Stations verte ».
La volonté est de faire de ces stations des sites d'excellence en termes de tourisme pêche.

Dans les Alpes-Maritimes, nous avons aujourd'hui 4 stations vertes, il s'agit de Valdeblore, Saint Martin Vésubie, Breil sur Roya et Saint Etienne de Tinée.

Il est intéressant de travaillé sur ce partenariat national pour le décliner au niveau local.

EN COURS DE REDACTION

9. Les animations pêche et sensibilisation des milieux aquatiques

L'éducation à l'environnement à destination du jeune public

La Fédération et le Contrat rivière des Paillons

Depuis 2003, la fédération réalise un programme d'action dans des écoles primaires des communes concernées par ce Contrat rivière, avec l'objectif d'orienter l'apport de connaissances par rapport à la problématique de ce cours d'eau. On retrouve dans ce projet nos objectifs généraux, plus particulièrement, en matière de sensibilisation et d'approche de connaissances à l'existence de la vie de la faune et de la flore aquatique, et de sa préservation.
Chaque année, ce programme est réalisé généralement dans quatre classes de CM1/CM2 (~110 élèves).
Chacune a participé à 7 ½ journées d'animation en salle et 1 journée sur le terrain.

La sortie qui clôture le projet, correspond à une découverte et à une étude de milieu. Elle se déroule sur la Brague, à la Maison Nature Environnement de Valbonne.
Cette sortie sur la Brague nous permet d'atteindre les objectifs fixés et notamment de découvrir une variété d'espèces aquatiques (poissons et invertébrés) très facilement et en toute sécurité. Cette démarche doit rester dans tous les cas pour les élèves, un contact marquant avec le milieu naturel aquatique.

EXTRAITS DE RÉDACTION

Le SAGE du bas Var : un projet « Rivière et Pêche » destiné aux classes de CE2 au CM2

Depuis 2005, nous menons ce projet qui résulte d'un partenariat avec la ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'inspection académique des Alpes-Maritimes dans le cadre d'un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable « sensibilisation à l'éco-citoyenneté ».Ce projet a pour but de sensibiliser les jeunes enfants aux milieux aquatiques au travers de la connaissance de la pêche en eau douce. Familiariser les enfants au fonctionnement et à la vie de nos cours

d'eau, afin qu'ils réalisent l'importance de l'eau, mais aussi, qu'ils considèrent les milieux aquatiques (de la source aux fleuves en passant par la simple mare) comme des milieux équilibrés et vivants, qui doivent donc être abordés et exploités comme tels.
La pêche, loisir de pleine nature, apparaît ainsi comme un support idéal à la réussite de ces objectifs. S'insérant directement dans le mode de fonctionnement du monde animal, la pêche est un moyen concret d'étudier le système complexe et fragile des milieux aquatiques. De nos jours, la pratique de la pêche est résolument tournée vers une gestion durable et une protection des milieux aquatiques.

En 2017, ce sont 20 classes ont participé à ce projet, soit 494 élèves.

Les animations dans le cadre des projets scolaires EDD du Conseil Départemental

Dans le cadre de ce projet, nous proposons 2 animations et sur 2 lieux différents (les Rives du Loup ou parc du broc) soit une séance sur la thématique « Regard sur le monde caché des poissons et ces drôles de petites bêtes que les poissons adorent ! » ou « Regard sur le monde caché des poissons et initiation à la pêche en eau douce ! ». Lors de ces activités, il s'agit d'apporter des connaissances pour familiariser les élèves avec le milieu aquatique et qu'ils se l'approprient afin : D'être sensibilisés à la diversité des milieux naturels et à leurs spécificités biologiques ; De prendre conscience que la rivière constitue une entité riche et fragile, à préserver.

Objectifs intermédiaires de la séance sur le parc du Loup : Apporter des connaissances sur la faune aquatique (découvrir les poissons et invertébrés du Loup), leur milieu, leur biologie, leur répartition, leur adaptation ; Se familiariser avec les différentes phases d'approches scientifiques (observation, description, détermination, comparaison); Savoir utiliser des outils (d'observation, de documentation); Comprendre l'intérêt des inventaires piscicoles ; Développer le sens de l'observation et l'esprit critique;

Les thématiques qui ont été abordées : Connaissances générales sur la rivière le Loup (géographie, notions de fleuve côtier, amont, aval, affluent, embouchure…) ; Les espèces piscicoles (principales familles, biologie, répartition, régimes alimentaires, reproduction, des notions de patrimoniales, endémiques, migratrices…) ; La macro faune aquatique (récolte, détermination et approfondissement des notions de larves, cycle de vie, anatomie, métamorphoses et adaptations au milieu) ; La pollution et les espèces indicatrices de la qualité de l'eau (familles polluo-sensibles) ;

Objectifs intermédiaires de la séance sur le parc du broc : Apporter des connaissances sur les poissons d'eau douce du lac et comparaison avec la rivière ; Savoir utiliser des outils (d'observation, de documentation) ; Développer l'apprentissage d'une technique de pêche et de manipulation précise.
Développer le sens de l'observation et l'esprit critique; Susciter l'enthousiasme, créer une dynamique de groupe (convivialité, plaisir, envie de partager ses connaissances) ;

Les thématiques qui ont été abordées : Connaissances générales sur le lac : formation et particularités ; Les espèces piscicoles du lac : principales familles, biologie, répartition, régimes alimentaires, adaptation, reproduction, espèces nuisibles et comparaison avec les poissons des rivières de notre département ; la pêche en eau douce : découverte du matériel et apprentissage de la pratique de la pêche au coup, identification des espèces et ensuite les relâcher *(sauf nuisible)* ; La réglementation de la pêche : période, taille de capture, spécificité du lac.

COURS DE REDACTION

Lors de ces sorties il s'agit également de favoriser la curiosité, le travail de groupe, responsabiliser et développer le sens du compromis et l'autonomie. En matière d'objectifs opérationnels que les élèves sachent reconnaître quelques espèces, se servir d'outils de détermination ; Savoir réaliser les premiers gestes de la pratique la pêche au coup en toute sécurité

En 2017, tous projets confondus, ce sont 711 élèves qui ont reçu plusieurs formations relatives à la sensibilisation, à la connaissance et à la préservation des milieux aquatiques lors des différents projets en milieu scolaire.

La section Atelier Pêche et Nature en partenariat avec la commune de Valbonne Sophia Antipolis

Depuis 13 ans, la fédération a mis en œuvre un programme d'éducation à l'environnement sur la Brague par l'animation d'un atelier « Pêche et Nature » destiné un public âgé de 8 à 12 ans en partenariat avec la commune de Valbonne Sophia Antipolis sur le site de leur Maison Nature Environnement. Une nouvelle session s'est déroulée de février à juin 2017.
10 enfants participent aux activités à raison d'un stage d'une semaine et de trois autres journées.

Ce projet se décompose en deux thématiques : la découverte de la pêche en eau douce et la découverte du milieu aquatique *(en théorie comme en pratique).*

Les objectifs généraux : découvrir un loisir « la pêche » - Pratiquer ce loisir dans un cadre réglementaire, avec ses modes et ses techniques particulières - Découvrir une rivière vivante, la Brague, Et multiplier les contacts directs avec les différents milieux de vie. Les principaux objectifs pédagogiques: Sensibiliser à l'existence de la vie végétale et animale aquatique - Inciter à l'observation, à la recherche, à la connaissance - Eveiller la curiosité, tout en sachant prendre en compte les besoins et capacités de chaque enfant.
Acquérir une démarche d'approche scientifique.

COMPTE RENDUS DE REDACTION

Information et sensibilisation du grand public

Les animations environnementales dans les Parcs Naturels du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Depuis 14 ans, nous menons des activités de découverte du milieu aquatique et d'initiation à la pratique du loisir pêche dans les Parcs naturels départementaux de la Brague et des Rives du Loup. Depuis 2009, en complément de ces deux Parcs nous avons développé de nouvelles animations dans le Parc Naturel Départemental du Broc et depuis 3 ans sur l'Estéron. Ces animations « Rivière et Pêche » sont destinées au grand public et se déroulent sur 30 journées.

Nos objectifs sont :
Sensibiliser aux principaux problèmes de l'eau et de la gestion durable des milieux aquatiques
- Apporter et développer les connaissances sur les différentes formes de vie aquatique, sur les poissons, la pêche et familiariser les participants avec la rivière et les lacs
- Donner l'envie d'observer la nature et de respecter des richesses naturelles de notre département : l'eau, le milieu aquatique et l'environnement.

Par une approche scientifique et ludique par l'observation, l'exploitation de la documentation, l'utilisation d'outils et l'initiation à la réflexion, il s'agit d'apporter des connaissances au travers de la pêche pour familiariser le public avec la rivière, les lacs, de faire en sorte qu'il se l'approprie pour amener un plus grand respect de cet environnement et une meilleure protection et une prise de conscience du rôle d'acteur de chacun et de la possibilité d'agir à son niveau.

EN COURS DE REDACTION

PARC NATUREL DEPARTEMENTAL DE LA BRAGUE

Sur ce parc c'est entre 5 à 10 jours d'animations par an.
Nous avons effectué 5 journées d'animation en 2017.

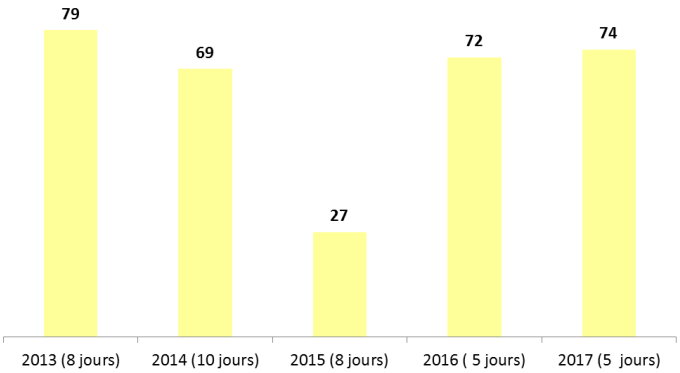

PARC NATUREL DEPARTEMENTAL DES RIVES DU LOUP

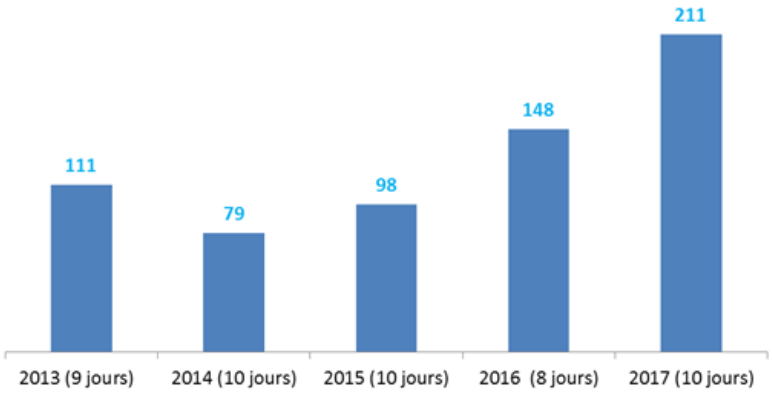

PARC NATUREL DEPARTEMENTAL DE L'ESTERON

PARC NATUREL DEPARTEMENTAL DU BROC

En 2017, nous avons été présents sur 12 séances d'animation.

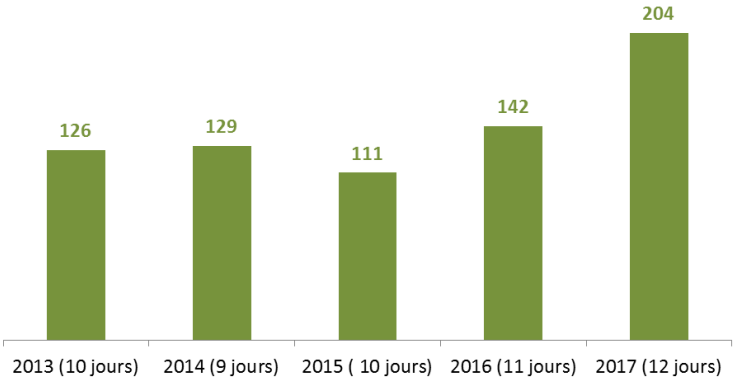

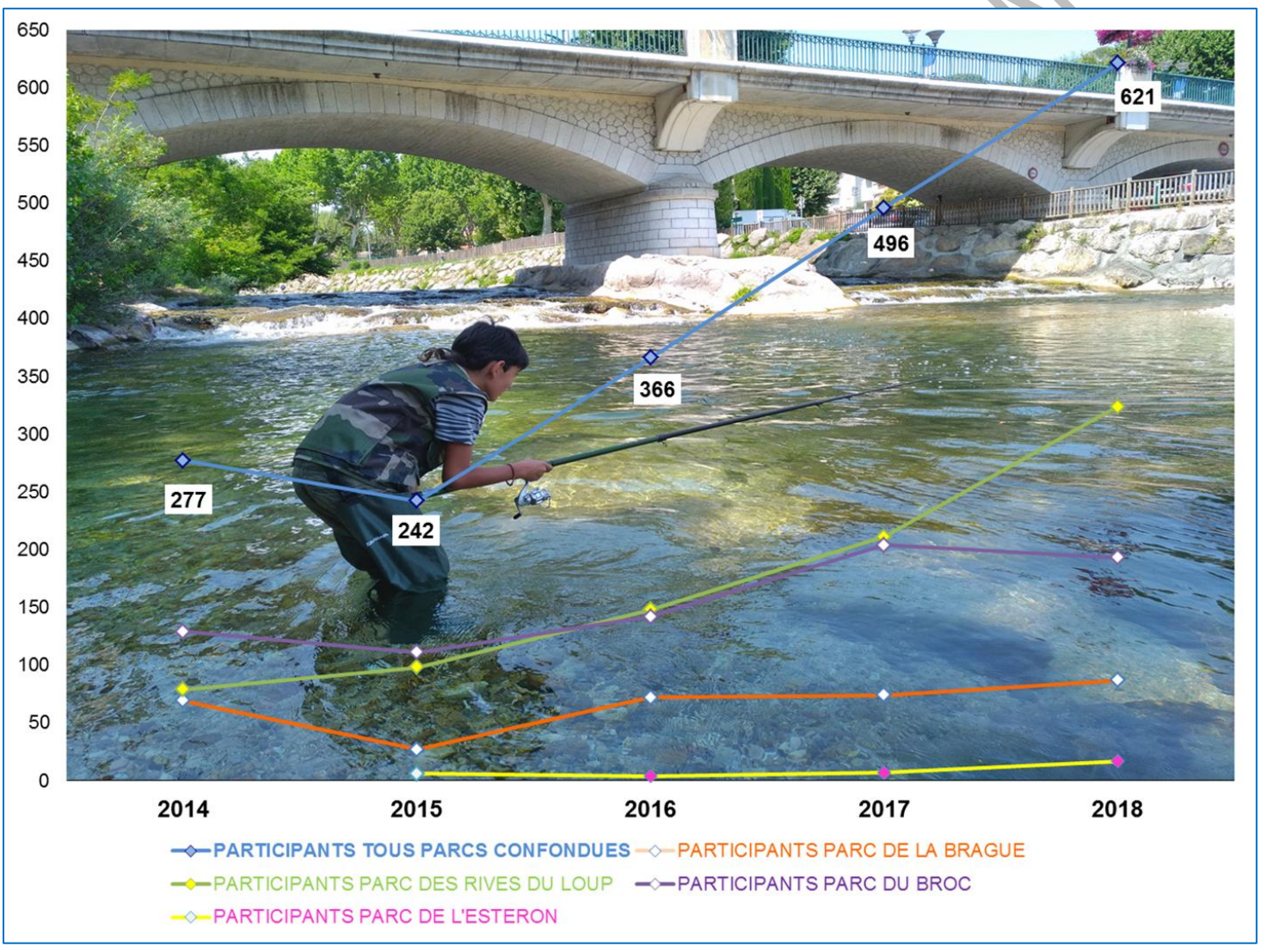
650
600
550
500
450
400
350
300
250
200
150
100
50
0
277
242
366
496
621
2014
2015
2016
2017
2018
PARTICIPANTS TOUS PARCS CONFONDUES
PARTICIPANTS PARC DE LA BRAGUE
PARTICIPANTS PARC DES RIVES DU LOUP
PARTICIPANTS PARC DU BROC
PARTICIPANTS PARC DE L'ESTERON

Les journées de l'Environnement 2017

Les journées de l'environnement, reposent sur des démarches pédagogiques diversifiées privilégiant des situations concrètes qui développeront sur le public la sensibilité, l'initiative, la créativité et le sens des responsabilités et de l'action.
Nous participons à :

-Fête de la nature en collaboration avec le Pôle Azur Provence :

Animation d'ateliers pour jeune public (scolaires et centre de loisirs) sur le thème des « supers-pouvoirs » des poissons d'eau douce » : 45 jeunes et 6 encadrants ont été concernés (en 2017).

Atelier : Si l'on vivait sous les eaux, on découvrirait la vie extraordinaire de créatures ayant des facultés étonnantes, arrêtons-nous un instant sur la vie des poissons de la Siagne. Forme, respiration, audition, vision, odorat… sont bien différents des nôtres. Comment peuvent-ils entendre, voir sous l'eau et surtout respirer ? Autant de questions qui soulèvent bien des interrogations sur ces « super pouvoirs » spécifiques et vitaux.

- Journée environnement de la ville de Drap :

Animation de l'exposition « les Paillons s'exposent sur la promenade des Paillons à Nice » : ceux sont 50 personnes (30 adultes et 20 jeunes) qui sont venus découvrir le cours d'eau des paillons au travers de l'exposition interactive du syndicat intercommunale des paillons (en 2017).

Cette journée de sensibilisation et d'éducation à la préservation de l'environnement a permis la présentation des caractéristiques du bassin versant des paillons, sa faune aquatique, le rôle de la ripisylve avant d'expliquer la notion de ressource en eau et la nécessité de la préserver.

- Journée environnement de la ville de Valbonne :

Animation d'ateliers tout public (et particulièrement aux familles) sur la Thématique « Regard sur le monde caché des poissons de la Brague », 110 adultes et 165 enfants ont participé en 2017 à nos différents ateliers pour découvrir les poissons présents dans le cours d'eau à proximité de chez eux, leur biologie, leur reproduction et comment préserver ce petit fleuve côtier.

EN COURS DE RÉDACTION

Par exemple, ce sont 230 jeunes et 146 adultes qui ont participé en 2017 à nos ateliers et ont ainsi été sensibilisés à la biodiversité des milieux aquatiques.

Les manifestations grand public organisées dans le département en 2017

Ci-dessous est présenté un listing des manifestions présentes chaque année avec l'année 2017 pour exemple.

La Fédération a animé tout au long de l'année 2017, lors d'expositions de salons, des stands (ateliers d'informations, de sensibilisation, activités pédagogiques de découverte du milieu aquatique et pêche, et simulateur de pêche ...). Au travers les différentes actions menées, il est mis en valeur le domaine piscicole départemental et la pêche en eau douce, fait découvrir la pêche et les espèces de poissons présentes dans notre département et comment les préserver, sensibiliser aux enjeux relatifs à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et informer sur la politique de la pêche un large public.

Le 5 mars : stand d'animation et d'informations lors de la « 9e journée de la pêche » à Auribeau sur Siagne organisé par l'A.A.P.P.M.A locale (simulateur, ateliers découverte et démonstrations de différentes techniques de pêche), 110 personnes dont 40 jeunes ont découvert le loisir pêche et les rivières ;

Du 4 au 13 mars : 10 jours de participation à la Foire Internationale de Nice au travers un stand d'information et de sensibilisation (présentation de la pêche en eau douce, panneaux d'informations et de sensibilisation, diaporama sur les rivières départementales, vidéo et brochure « Sauvons l'Eau », ...). 1167 personnes *(1038 adultes et 129 jeunes)* ont été accueillis sur ce stand ;

Du 21 au 23 avril : 7ème édition du salon de la pêche et des loisirs aquatiques : Cet événementiel Départemental à objectif de Valorisation du Loisir Pêche, du Tourisme Pêche et des Milieux Aquatiques et nous a permis sur 3 journées de rencontrer 250 personnes. *(200 adultes et 50 jeunes) ;*

Le 4 juin : organisation de la Fête nationale de la pêche : cette rencontre largement médiatisée, touche un public de pêcheurs mais surtout assure le rapprochement entre le tout public et les milieux aquatiques. Elle s'est déroulée cette année au lac de St Grat dans dans la Gordolasque. Nous y avons accueillis 161 participants *(80 adultes et 131 jeunes)* aux nombreux ateliers sur des thématiques relatives à la connaissance de la vie aquatique, des poissons, de différentes techniques de pêche….) ;

Le 14 et 15 juillet : stand d'animation et d'information lors du salon de l'image à Beaulieu, 120 personnes et 40 jeunes ont découvert le loisir pêche et les rivières ;

Le 16 septembre : stand de découverte, d'information et de sensibilisation, au Rendez-vous des associations niçoises événement phare de la vie associative locale, 190 *(150 adultes et 40 jeunes)* personnes sont venus découvrir ou approfondir leurs connaissances sur le milieu aquatique et la pêche locale.

EN COURS DE REDACTION

Tout au long de l'année 2017, ce sont 1658 adultes et 430 jeunes qui ont participé et porté un grand intérêt à nos divers stands.

Bilan global des activités 2017

Nombre de personnes rencontrées toutes activités confondues en 2017

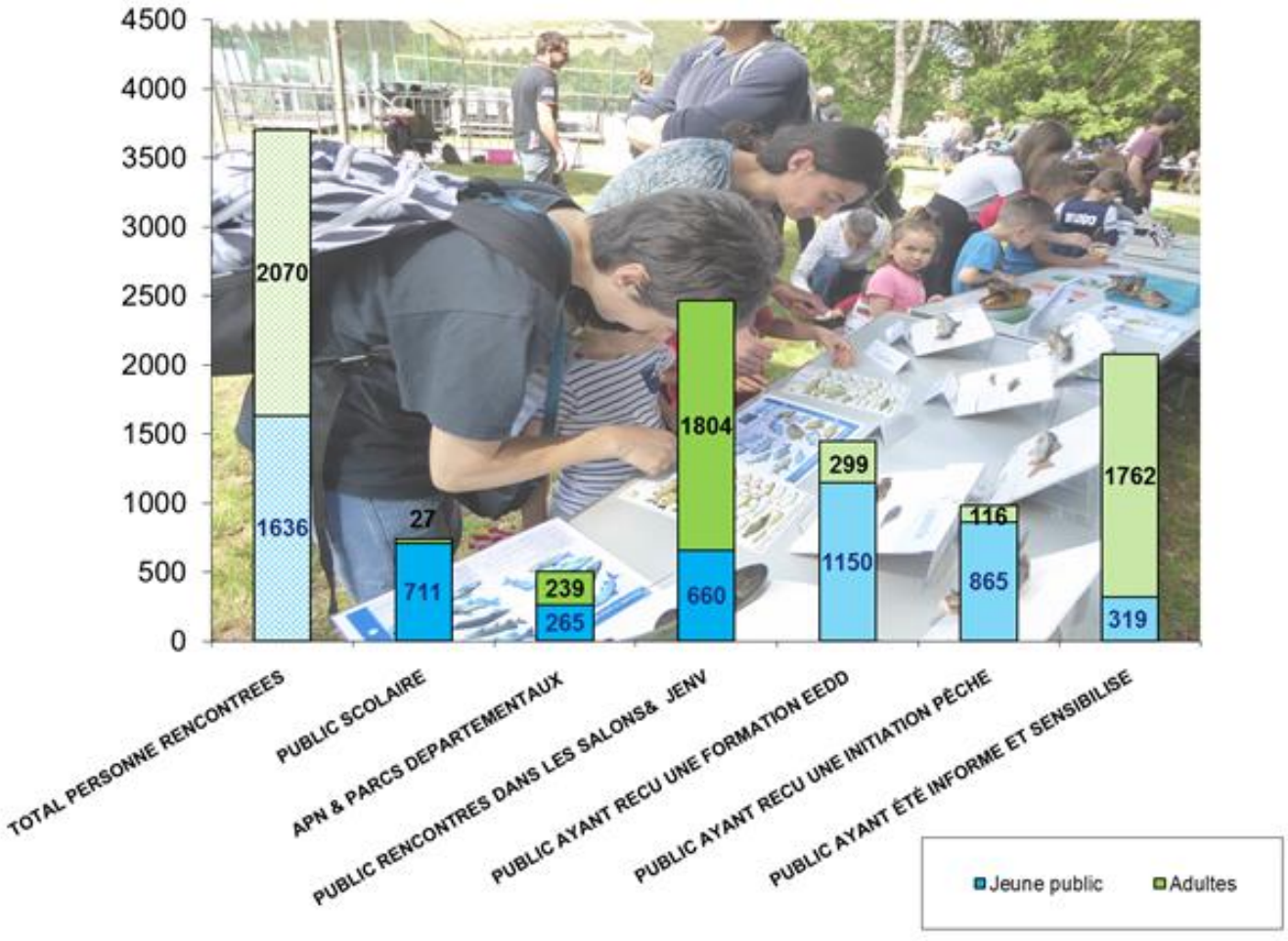

La fédération participe activement à l'éducation civique et environnementale des enfants, en proposant des projets fondés sur la connaissance de l'eau, des rivières, de la vie et du fonctionnement des milieux aquatiques, incontournable pour les générations futures. Les activités de découverte et de la pratique de la pêche perdurent. Elles ont pour vocation d'établir un contact direct avec le milieu naturel, de présenter les richesses écologiques, aquatiques et les différentes techniques de pêche à pratiquer dans notre département.

La fédération poursuit ses actions de promotion du loisir pêche et développe ses opérations de sensibilisation à destination du grand public. C'est au travers des différentes manifestations locales du haut et du moyen pays, d'expositions, de salons et de journées de l'environnement qu'elle a contribué à cette action. Au travers de ces objectifs, la fédération s'engage complètement dans le développement durable. La pêche n'apparaît plus uniquement comme un loisir mais comme un moyen incontournable de faire connaître les milieux aquatiques pour mieux les préserver.

EN COURS D'ÉDACTION

10. Mise en avant communication et visibilité du loisir pêche

Pour promouvoir la pêche, les parcours départementaux, et plus globalement les activités halieutiques, la Fédération dispose d'une multitude d'outils.

Le guide de la pêche

Chaque année, un guide de la pêche destiné aux pêcheurs est mis à jour par la fédération.

Ce guide annuel de la pêche est distribué gratuitement chez les dépositaires (50 points dans le département).

Tiré à 12 000 exemplaires, il est le document de référence en matière de pêche, de règlementation et d'informations.

Site Internet

Les outils modernes, tel que le site Internet de la Fédération, est également une des valeurs sures qui assure localement, mais également sur le plan national un relais de choix pour la programmation des séjours pêche.

Cependant le site Internet de la fédération est veillissant et mérite d'être remis au gout du jour. La fédération nationale a lancé une mise en page type pour les fédérations départementales.

EN COURS DE

Les réseaux sociaux

L'information et la promotion du loisir pêche ainsi que les études de la fédération sont relayées à travers des réseaux sociaux comme Facebook et Instagram qui touchent un public nombreux et très varié.

Il faut accentuer ces moyens de communication car les fréquentations explosent. A travers le relais de jolies photos de poissons, pêcheurs mis en valeur, paysages, manifestations etc. ils sont indispensables pour créer l'envie et attirer de nouveaux pêcheurs.

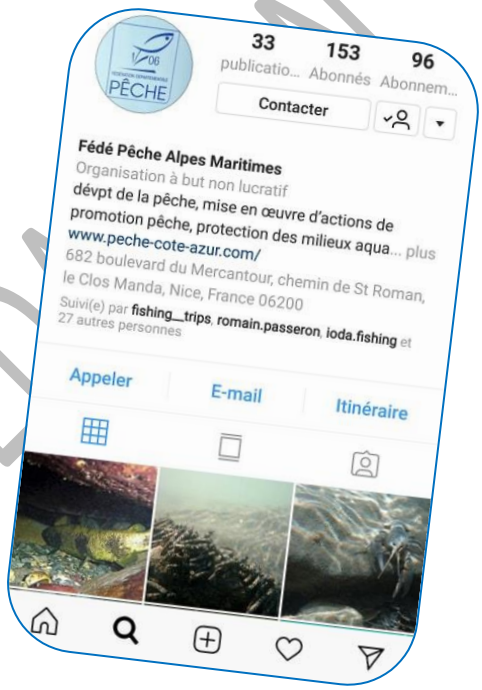

Application smartphone

Depuis 2016, la fédération s'est dotée d'une application pour smartphone.

Cette application est spécifique en matière de communication permet avec son téléphone portable de savoir immédiatement où se situe le parcours de pêche le plus proche, ainsi que les renseignements adéquats. Elle permet ainsi désormais de découvrir le **vaste** et **riche territoire halieutique** des Alpes-Maritimes.

Flyers et panneaux

Un gros travail a été effectué pour promouvoir la pêche avec la création de nombreux flyers

Aujourd'hui est disponible un flyer par bassin versant pour les cours d'eau mais également un flyer par vallées pour le réseau de lacs de montagne.

Les flyers par vallées présentant localement la pêche la réglementation et les parcours labellisés, offrent une proximité et une facilité du loisir aux estivants ou aux débutants.

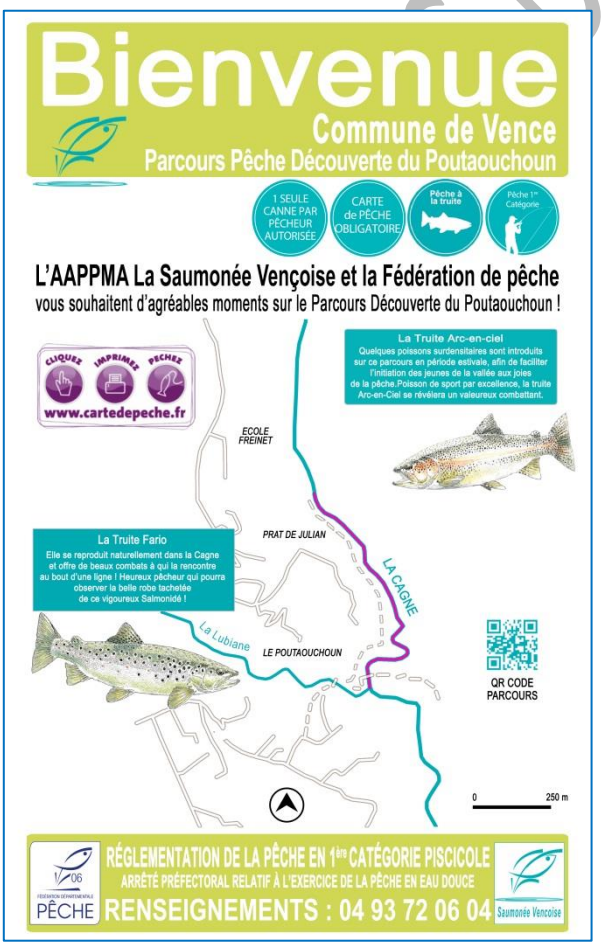

Chaque parcours de pêche a son flyer attitré.

Exemple d'un Flyer « Type », ici le bassin versant de la Tiné

RANDONNÉE PÊCHE, L'ESPACE DE VENS À RABUONS

Associer le plaisir de la **marche** en **montage** et la **pêche** dans les **lacs** et **torrents** est un rare privilège. La **haute vallée de la Tinée** s'offre à vous pour une simple balade ou pour une randonnée de plusieurs jours. **Découverte** et **dépaysement** assurés !

***Lancer**, **anglaise** ou **mouche**, tout est possible et avec la surprise de piquer une vraie belle. Si vous désirez dormir sur place et explorer d'autres lacs, le **Refuge de Vens** est disponible. De ce point de départ, il est possible de graviter dans les autres lacs et de rejoindre le lac de **Rabuons** qui est le plus grand lac de montagne de cette haute vallée. La marche, tout comme la pêche est grandiose et offre des images inoubliables.*

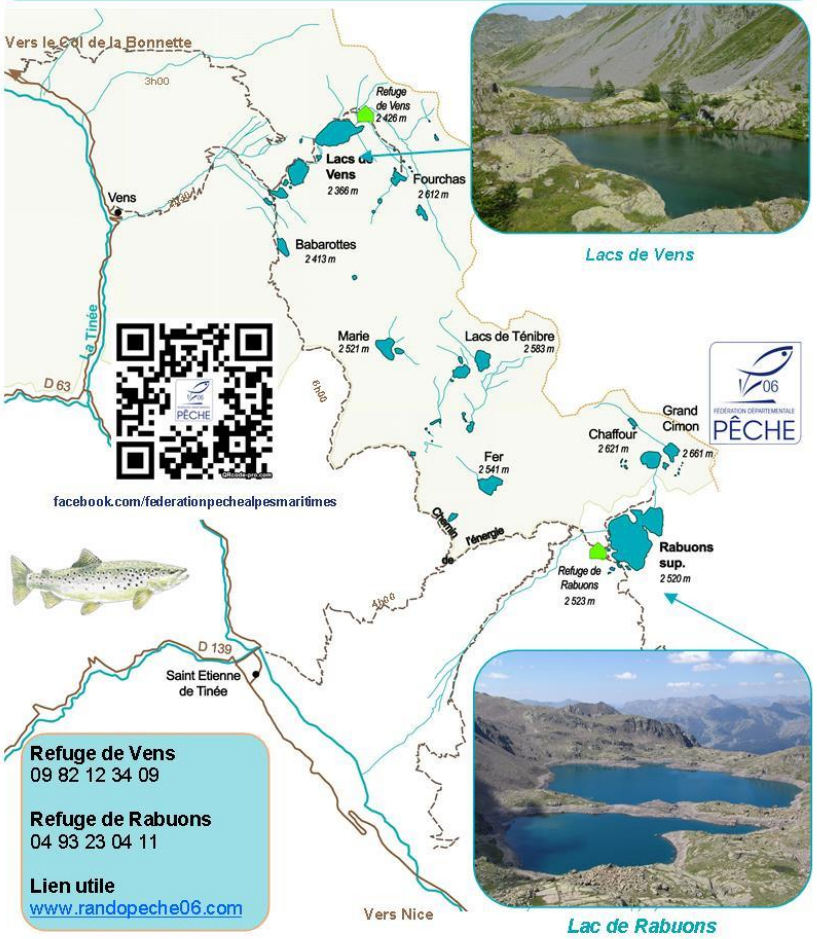

Lacs de Vens

Lac de Rabuons

PARCOURS DE PECHE DE LA TINEE

Les AAPPMA "La Truite Argentée", "La Haute Tinée" et la Fédération de pêche des Alpes-Maritimes vous souhaitent d'agréables moments sur les parcours de la TINEE

7 PARCOURS DE PÊCHE VOUS TENDENT LES BRAS

La Tinée en 1ère catégorie piscicole est un cours d'eau typiquement alpin. Ses eaux sont froides, car les crêtes du massif dépassent largement les 2 500 m d'altitude. Dans les courants, une grande diversité de postes s'offre à vous qui ne demandent qu'à être peignés avec beaucoup de soin.

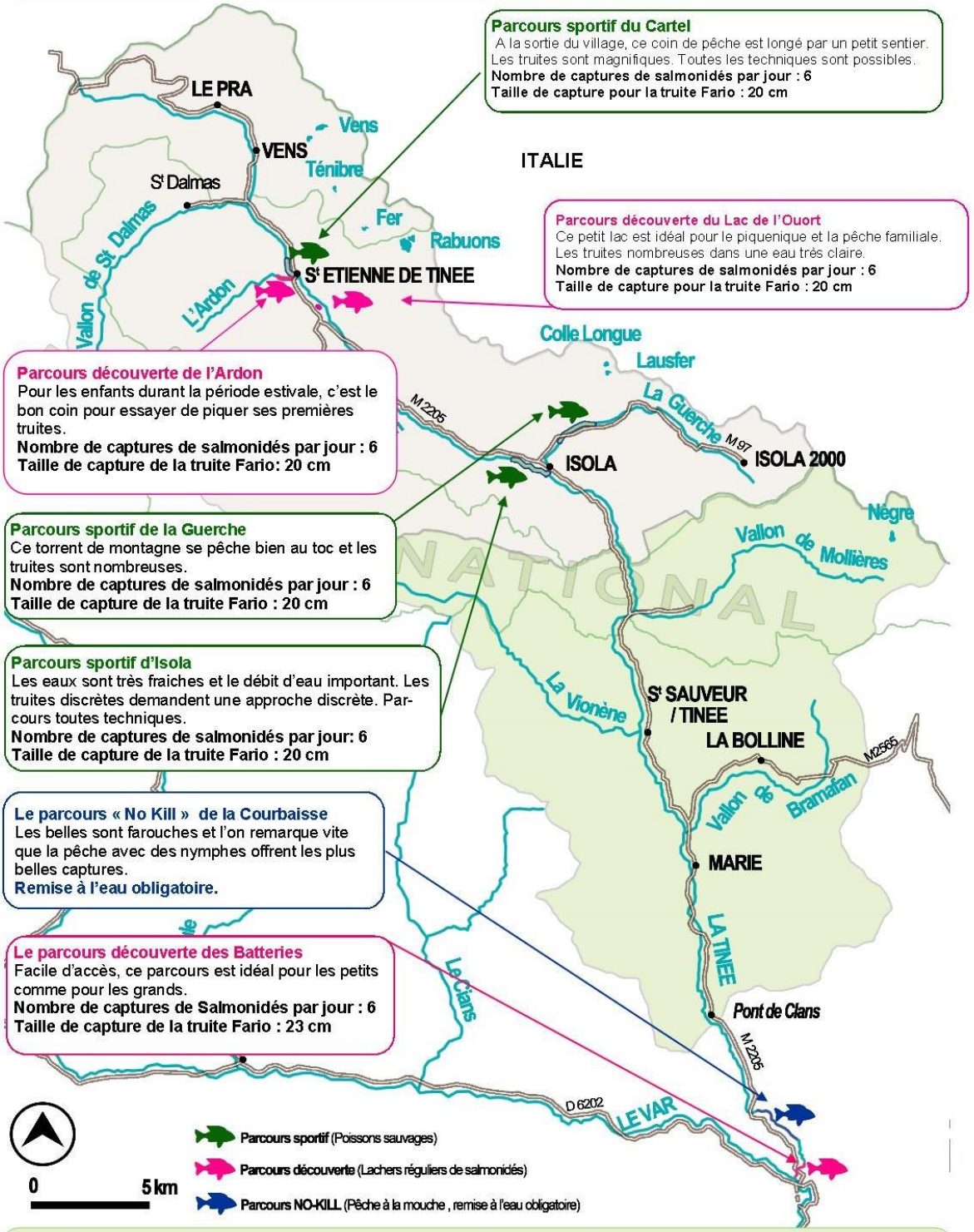

Parcours sportif du Cartel
A la sortie du village, ce coin de pêche est longé par un petit sentier. Les truites sont magnifiques. Toutes les techniques sont possibles.
Nombre de captures de salmonidés par jour : 6
Taille de capture pour la truite Fario : 20 cm

Parcours découverte du Lac de l'Ouort
Ce petit lac est idéal pour le piquenique et la pêche familiale. Les truites nombreuses dans une eau très claire.
Nombre de captures de salmonidés par jour : 6
Taille de capture pour la truite Fario : 20 cm

Parcours découverte de l'Ardon
Pour les enfants durant la période estivale, c'est le bon coin pour essayer de piquer ses premières truites.
Nombre de captures de salmonidés par jour : 6
Taille de capture de la truite Fario: 20 cm

Parcours sportif de la Guerche
Ce torrent de montagne se pêche bien au toc et les truites sont nombreuses.
Nombre de captures de salmonidés par jour : 6
Taille de capture de la truite Fario : 20 cm

Parcours sportif d'Isola
Les eaux sont très fraiches et le débit d'eau important. Les truites discrètes demandent une approche discrète. Parcours toutes techniques.
Nombre de captures de salmonidés par jour: 6
Taille de capture de la truite Fario : 20 cm

Le parcours « No Kill » de la Courbaisse
Les belles sont farouches et l'on remarque vite que la pêche avec des nymphes offrent les plus belles captures.
Remise à l'eau obligatoire.

Le parcours découverte des Batteries
Facile d'accès, ce parcours est idéal pour les petits comme pour les grands.
Nombre de captures de Salmonidés par jour : 6
Taille de capture de la truite Fario : 23 cm

INFOS : **Fédération de pêche 04 93 72 06 04 -ST SAUVEUR / TINÉE** Pierre BARALE 06 81 69 00 94
SAINT ETIENNE DE TINÉE Michel LATIL - Tél. : 06 23 63 17 41

De plus, tous les parcours du département sont signalés au bord des routes et à proximité de l'eau par des panneaux informatifs.

Salons et manifestations

Les salons et les manifestations sont des moyens efficaces pour faire découvrir la pêche, les milieux aquatiques et par la suite faire ses premières pas au bord de l'eau. Des journées « découverte » sont également régulièrement organisées.

Visibilité chez les détaillants et dépositaires

Enfin, tous les documents « visuels » sont mis en avant par le biais de nos dépositaires et distributeurs de cartes de pêche.

La visibilité de nos documents est donc départementale, grâce à un très bon réseau et une longue expérience.

La Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) est l'une des fédérations qui le plus progressé en matière d'adhésions au niveau national.

Ce résultat a été possible grâce au remarquable réseau hydrographique dont bénéficie le département, mais aussi suite à la création de parcours labélisés, et au **développement de moyens de communications** efficaces qui ont largement contribués à un tel succès.

La volonté fédérale est de promouvoir un loisir simple et abordable pour tous et dans une optique nature.

Cependant, cette communication est peu relayée par nos partenaires et par les professionnels du tourisme.

Un travail doit être fait pour présenter notre activité car il manque des partenariats dans le domaine touristique pour que la pêche soit visible au niveau départemental.

EN COURS

Réflexions autours du tourisme :

Les Alpes-Maritimes possèdent des milieux aquatiques de qualité dans des paysages magnifiques, avec des espèces à grande valeur patrimoniale et halieutique.

Le département possède de nombreux atouts permettant au tourisme pêche de se développer et de donner une dimension économique supplémentaire à la rivière ou plans d'eau.

On peut citer :

- Un réseau hydrographique dense et varié classé principalement en 1ère catégorie et à développer en 2nd catégorie ;
- Un réseau important de lacs de haute montagne dans le site magnifique du parc du Mercantour
-Des paysages remarquables et attrayants
-Des espèces salmonicole d'intérêt majeur pour la pêche : truites fario et arc-en-ciel dans les rivières, saumons de fontaine, cristivomer et ombles chevalier dans certains lacs de montagne ;
-Une gamme d'hébergement particulièrement développée sur la côte et au niveau des stations de ski de l'arrière-pays et une volonté politique de se développer encore plus ce pays des stations

En revanche : aucun hébergement pêche dans le département

-La proximité de la mer et la possibilité de développer des produits touristiques mer-rivière.

Les intérêts du tourisme pêche sont nombreux pour le département et pour la pêche :

-La pêche contribue à la valorisation du département, au niveau des sites et au niveau des retombées économiques, notamment grâce à l'étalement de la saison touristique

-Les parcours touristique valorisent les actions des pêcheurs et contribuent à l'augmentation du nombre de pêcheurs susceptibles de pratiquer dans le reste du département et des retombées financières pour les AAPPMA et la fédération

En revanche, développer le tourisme pêche suppose de lever un certain nombre de contraintes

Il s'agit :

- D'accepter de partager la ressource entre les pêcheurs
- D'offrir des sites de qualité aux touristes qui le souhaitent en proposant des hébergements variés et adaptés aux rythmes et habitudes du pêcheur
- D'organiser l'accueil des touristes qui le souhaitent en proposant des hébergements variés et adaptés aux rythmes et habitudes du pêcheur

EN COURS DE REDACTION

- De proposer une gamme complète d'offres ou de produits pour intéresser le plus grand nombre de pêcheurs : parcours spécifiques, produits pêches complets, guides de pêche, poissons variés

L'offre du milieu, les produits pêche clés en mains, l'hébergement spécialisé sont des domaines à développer.

Une réflexion est à mener parallèlement avec les partenaires touristiques (L'Office du tourisme métropolitain, le Département, le Parc national du Mercantour...)

EN COURS DE REDACTION

III.

PROGRAMME

D'ACTIONS

EN COURS DE REDACTION

Axe 1 : DEVELOPPER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DEPARTEMENT

DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU DE PARCOURS DE PECHE

ACTION N°1 : Créer de nouveaux parcours de pêche

ACTION N°2 : Labelliser des parcours de pêche pouvant répondre aux critères de labellisation de parcours type FNPF (Exemple : Lac du Broc, Estenc ?, St Grat ?, Thorenc ?) : permet une visibilité nationale (site FNPF)

ACTION N°3 : Créer, aménager un parcours de pêche spécifique « Poissons trophées » en No Kill

ACTION N°4 : Diversifier l'offre de pêche en 2ème catégorie (Hiver) (Recenser et acquérir des plans d'eau pour créer des parcours de pêche type « Réservoir »)

ACTION N°5 : Faire des journées « Gros poissons » sur des lacs dont les baux appartiennent à la Fédération (Estenc, Thorenc, St Grat). (Possibilité d'instaurer une entrée payante)

FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS PECHE

ACTION N°6 : Améliorer le balisage et mettre en valeur les parcours (planification mise à jour des panneaux par exemple)

ACTION N°7 : Améliorer, entretenir l'accessibilité des parcours de pêche existants

EN COURS DE REDACTION

Axe 2 : DEVELOPPER LE TOURISME PECHE

QUALIFICATION DE L'OFFRE PECHE DE LOISIR

ACTION N°8 : Mise en place du label « Hébergement pêche » (Faire un test sur proche de parcours de pêche (Thorenc ? Estenc ? St Grat ?) : visibilité nationale (Se servir du partenariat avec les Stations vertes ?)

ACTION N°9 : Formation des dépositaires et OTSI (Office de tourisme et Syndicats d'Initiative) sur la vente de carte de pêche par internet

ACTION N°10 : Etablir un partenariat entre la fédération et les guides de pêche

ACTION N°11 : Développer une offre de pêche touristique « clé en mains » en partenariat avec les hébergeurs, les guides de pêche et les acteurs du tourisme du département

ACTION N°12 : Concevoir une offre séjour pêche

ACTION N°13 : Organiser une compétition en partenariat avec un club de pêche ?

ACTION N°14 : Pérenniser la fête départementale de la pêche

DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE COMMERCIALISATION DE PRODUITS PECHE

ACTION N°15 : Développement de partenariats

ACTION N°16 : Renforcement du réseau de points de vente permanent des cartes de pêche

Axe 3 : AMELIORER LA PROMOTION DU LOISIR PECHE

DEVELOPPER LES OUTILS DE COMMUNICATION POUR MIEUX PROMOUVOIR LA PECHE

ACTION N°17 : Créer un nouveau site internet (planification, premières années : réfléchir et créer le contenu puis élaboration)

ACTION N°18 : Réactualiser une brochure pêche par bassin versant

ACTION N°19 : Réactualiser l'application Smartphone

ACTION N°20 : Réactualiser l'édition du Guide de la pêche des Alpes-Maritimes

ACTION N°21 : Enrichir le contenu d'un réseau social en vogue « Instagram »

ACTION N°22 : Enrichir la liste de diffusion (mailing) des pêcheurs qui fréquentent le département

ACTION N°23 : Continuer la nouvelle Newsletter « Pêchez Rivières d'Azur » avec une planification

ACTION N°24 : Développer la communication en faisant des descriptifs sur les études de la fédération, les actions techniques et du service éducation à l'environnement pour enrichir le site internet, l'application et les réseaux sociaux

ACTION N°25 : Etablir un plan de communication annuel pour les médias (Journaux, radio, télévision, magazines), Salons de pêche, Réseaux sociaux, Site internet… Lien Commission pêche ?

ACTION N°26 : Rénover/Réactualiser les panneaux des parcours de pêche avec planification

EN COURS DE REDACTION

<u>ACTION N°27</u> : Création de grands panneaux « oriflammes » à installer au bord des rivières et parcours de pêche pour rendre le loisir pêche visible par tous

<u>ACTION N°28</u> : Installer un réseau de webcam sur l'ensemble du département afin d'informer les pêcheurs sur l'état des cours d'eau

<u>ACTION N°29</u> : Réaliser des tournées chez les dépositaires, offices de tourisme et détaillants pour distribuer nos outils de communication
Etablir un plan des tournées (Lieux et Temporalité)

<u>ACTION N°30</u> : Organiser des soirées à thème tout public au sein du siège de la fédération pour informer les pêcheurs et pouvoir les rencontrer afin de connaitre leur attente

<u>ACTION N°31</u> : Créer une vidéo promotionnelle pêche du département pour attirer les pêcheurs à venir pêcher dans le département (Similaire vidéo promotion pêche FD Tarn)

<u>ACTION N°32</u> : Réaliser des vidéos promotionnelles par bassin versant pour promouvoir un bassin halieutique, faire découvrir les vallées et enrichir les réseaux sociaux

<u>ACTION N°33</u> : Réaliser des vidéos tutos des différentes techniques de pêche, en action de pêche sur le département

<u>ACTION N°34</u> : Trouver un partenariat avec les acteurs du Tourisme pour qu'ils relaient notre communication

EN COURS DE REDACTION

Axe 4 : STRUCTURER LA PECHE ASSOCIATIVE

COORDONNER LES ASSOCIATIONS DE PECHE LOCALES

ACTION N°35 : Restructurer les limites des AAPPMA ; une AAPPMA par bassin versant

ACTION N°36 : Perpétuer et faire vivre la nouvelle commission Loisir pêche (Directives aux AAPPMA)

ACTION N°37 : Créer de nouvelles COMMISSIONS pour investir les élus et bénévoles de la pêche

ACTION N°38 : Recruter de nouveaux bénévoles (réseau d'offres d'annonces, mailing, informations, formations, créer un lien sur le site internet pour que les intéressés transmettent leurs coordonnées : Cf. FD83)

ACTION N°39 : Actualiser et moderniser les plans de gestion des AAPPMA

STRUCTURER LA GESTION DES DROITS DE PECHE

ACTION N°40 : Développer une Base de Données pour répertorier les Baux de pêche existants

ADAPTER LA REGLEMENTATION PECHE

ACTION N°41 : Elargir la période d'ouverture des lacs de montagne (Prolongation ?) et adapter la période d'ouverture de la truite aux aléas du changement climatique

ACTION N°42 : Mise en place d'une réciprocité totale des AAPPMA afin de simplifier la règlementation du département et ouvrir le bassin versant de la Roya aux pêcheurs

CONNAISSANCE DES PECHEURS ET DE LEUR ATTENTE

ACTION N°43 : Réalisation d'enquêtes halieutiques sur les pêcheurs qui fréquentent les Alpes Maritimes pour satisfaire au mieux leurs attentes

EN COURS DE REDACTION